

Hubert d'Arbois
de Jubainville

LES DIEUX
CELTIQUES
À FORME
D'ANIMAUX




Arbre d'Or



LA VOCATION DE L'ARBRE D'OR

est de partager ses intérêts avec les lecteurs, son admiration pour les grands textes nourrissants du passé et celle aussi pour l'œuvre de contemporains majeurs qui seront probablement davantage appréciés demain qu'aujourd'hui.

La belle littérature, les outils de développement personnel, d'identité et de progrès, on les trouvera donc au catalogue de l'Arbre d'Or à des prix résolument bas pour la qualité offerte.

LES DROITS DES AUTEURS

Cet e-book est sous la protection de la loi fédérale suisse sur le droit d'auteur et les droits voisins (art. 2, al. 2 tit. a, LDA). Il est également protégé par les traités internationaux sur la propriété industrielle.

Comme un livre papier, le présent fichier et son image de couverture sont sous copyright, vous ne devez en aucune façon les modifier, les utiliser ou les diffuser sans l'accord des ayant-droits. Obtenir ce fichier autrement que suite à un téléchargement après paiement sur le site est un délit.

Transmettre ce fichier encodé sur un autre ordinateur que celui avec lequel il a été payé et téléchargé peut occasionner des dommages informatiques susceptibles d'engager votre responsabilité civile.

Ne diffusez pas votre copie mais, au contraire, quand un titre vous a plu, encouragez-en l'achat : vous contribuerez à ce que les auteurs vous réservent à l'avenir le meilleur de leur production, parce qu'ils auront confiance en vous.

Henri d'Arbois de Jubainville

Les dieux celtiques
à forme d'animaux

précédé de

Les Druides

et suivi de

Le mensonge de César



© Arbre d'Or, Cortaillod (NE), Suisse, janvier 2005
<http://www.arbredor.com>
Tous droits réservés pour tous pays

LES DRUIDES

CHAPITRE I

Les druides comparés aux gutuatri et aux uatis

Les Gaulois ont eu deux principales catégories de prêtres : les druides, *druides* = *dru-ides* « très savants »¹, dont tout le monde a entendu parler, et les *gutuatrici*, qui sont bien connus. Nous ne disons rien en ce moment des *uatis*, c'est-à-dire des devins de profession, qu'en Irlande saint Patrice n'a pas considérés comme prêtres, et qui ont subsisté officiellement dans cette île pendant le moyen âge, au milieu de la population christianisée, en face et avec la protection du clergé chrétien.

Quand, au premier siècle avant J.-C., Jules César fit la conquête de la partie de la Gaule restée jusque-là indépendante du joug romain, les druides occupaient dans cette contrée une situation considérable, sur laquelle le futur dictateur s'est considérablement étendu², mais on disait alors que la corporation druidique était originaire de Grande-Bretagne, et que c'était de Grande-Bretagne qu'elle avait été importée dans la Gaule septentrionale, centrale et occidentale, *Gallia comata*. C'est Jules César qui nous l'apprend³.

Avant l'établissement des druides sur le continent, les Gaulois n'avaient point, à côté des *uatis*, d'autres prêtres que les *gutuatrici*, ainsi désignés par un dérivé du thème celtique *gut-*, en irlandais *guth* « voix »⁴.

Leur nom signifiait « les parleurs », « les orateurs », c'est-à-dire ceux qui adressent la parole aux dieux, ceux qui invoquent les dieux. Ce nom peut être considéré comme le pendant du nom germanique de la divinité, *god* en anglais, *gott*

¹ Sur l'étymologie du mot druide, par M. Thurneysen, voir Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1321.

² *De bello gallico*, livre VI, c. 13 et suivants.

³ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 12.

⁴ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 2046. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 115. E. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 605. Le suffixe *-tro-* s'emploie ordinairement au neutre et sert à former des noms d'instruments (Brugmann, *Grundriss*, t. II, p. 112-113). Mais il y a des exceptions, tels sont en grec « Celui qui partage », « celui qui guérit, le médecin », Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1962 ; sont à comparer : le nom d'homme irlandais Bithar, Zeuss, *Grammatica celtica*, 2^e édition, p. 782, et surtout le gallois *gwalatr*, *gwaladr*, « gouverneur », *ibidem*, p. 830 ; ce mot tient lieu d'un primitif **ualatro-s*, Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 262. *Ualatro-s*, dérivé lui-même d'un thème *uala-*, dérive d'une racine, *UAL* « être puissant », cf. latin *ualere*, *ualidus*, *ualor*. De même *gutua-tro-s* vient d'un thème *gutua-*, développement du thème *gut-* « voix ».

en allemand, tenant lieu d'un primitif indo-européen *ghutôm, signifiant « ce qu'on invoque ». *Ghutôm* est le participe passé passif neutre d'une racine *ghu*, en sanscrit *hu* « invoquer », au participe passé passif masculin nominatif *hutàs*, dans *puru-hutàs* « beaucoup invoqué », surnom du grand dieu Indra dans la littérature védique⁵. Le nom gothique du prêtre, *gudja*, paraît dériver de la même racine et signifier « celui qui invoque » ; c'est un synonyme germanique du *gutuatros* gaulois.

Les *gutuatri*, au nominatif singulier en gaulois **gutuatros* et avec l'orthographe latine *gutuator*, auquel Hirtius donne l'accusatif *gutuatrum* et l'ablatif *gutuatro*⁶, étaient chacun prêtre d'un temple ou d'un bois sacré. Tels avaient été probablement les prêtres du temple, *antistites templi*, chez les *Boii* d'Italie, en 216 avant J.-C., quand du crâne d'un général romain vaincu, ils avaient fait un vase à boire⁷.

Il y avait des *gutuatri* en Gaule dans la période de l'indépendance. Jules César, l'ami du druide *Deviciacos*, condamna à mort et fit exécuter un *gutuatros* ou, comme écrivaient les Romains, un *gutuator* du pays chartrain⁸.

Les *gutuatri* subsistèrent en Gaule sous l'empire romain. Une inscription romaine de Mâcon parle d'un Gaulois romanisé nommé *Sulpicius* qui avait été à la fois attaché au culte de l'empereur, comme l'atteste son titre de *flamen Augusti*, et au culte d'une divinité locale, ainsi qu'il résulte de son titre de *gutuator Martis*⁹, c'est-à-dire prêtre d'une des nombreuses divinités celtiques assimilées à Mars sous la domination romaine¹⁰. Deux inscriptions romaines d'Autun contiennent des dédicaces au dieu gaulois *Anualos* ou *Anuallos* chacune émanée d'un *gutuator*; ces deux prêtres sont appelés l'un Gaius Secundius Vitalis Appa, l'autre Norbaneius Thallus; *Appa* semble être le nom gaulois du premier, *Norbaneius* le nom gaulois du second¹¹. Un quatrième *gutuator* est mentionné par une inscription

⁵ Kluge, *Etymologisches Woerterbuch der deutschen Sprache*, 5^e édition, p. 143. Kluge et Lutz, *English Etymology*, p. 91.

⁶ *De bello gallico*, l. VIII, c. 38, § 3, 5.

⁷ Tite-Live, l. XXIII, c. 24, § 12.

⁸ *De bello gallico*, l. VIII, c. 38.

⁹ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 2046. Dans la même inscription, Sulpicius est dit fils aîné du dieu *Moltinos*, au génitif *primogeniti dei Moltini*.

¹⁰ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 444, 445.

¹¹ Espérandieu, *Revue épigraphique*, livraison d'octobre, novembre, décembre 1902, p. 132, 133, n^{os} 1367, 1368, pl. IX, X. *Revue celtique*, t. XXII, p. 148. Norbaneius est dérivé de Norba, nom d'homme dans une inscription d'Autun, *Corpus inscriptionum latinarum*, XIII, 2747; Holder, t. II, col. 760.

du Puy-en-Velay¹². Plus tard, chez Ausone, l'expression *Beleni aedituus*¹³ semble être une traduction latine du gaulois *Beleni gutuatros*.

Le gutuater ou mieux *gutuatros* de Gaule paraît avoir en la même fonction que le *hiereus* homérique, par exemple : Chrysès, prêtre du temple d'Apollon¹⁴ à Chrysa, ville de Troade¹⁵. Darès, prêtre du dieu grec *Héphaïstos* qui fut plus tard assimilé, au dieu Romain *Volcanus*¹⁶, Laogonos, prêtre du temple élevé à Zeus, le Jupiter romain, sur le mont Ida¹⁷. Au début de *l'Iliade*, Chrysès, comme les *gutuatri*, adresse la parole à son dieu. C'est une prière¹⁸, son dieu l'exauce et contraint les Grecs à rendre à Chrysès la fille qu'ils lui avaient enlevée. *Harêtér*, surnom de Chrysès dans *l'Iliade*, I, 11, veut dire « celui qui prie » ; ce mot a le même sens que le gaulois *gutuatros*.

Les *gutuatri* gaulois avaient à Rome leur équivalent ; c'étaient les *flamines*, au singulier *flamen*, chargés chacun du culte d'un dieu, par exemple le *flamen dialis*, prêtre de Jupiter. Les *flamines* ne formaient pas une corporation. De même — probablement les *gutuatri*.

Les druides au contraire sont une corporation¹⁹, même, si l'on nous permet cette expression, une sorte de congrégation religieuse. Si on comparait aux curés ou aux pasteurs protestants les *gutuatri*, sorte de clergé séculier, sans paroisses il est vrai, on pourrait trouver que les druides avaient avec les Jésuites une certaine analogie. Les druides n'avaient pas comme les Jésuites un général, mais ils étaient subordonnés comme eux à des provinciaux, un en Gaule²⁰, un en Irlande, probablement aussi un en Grande-Bretagne. Ils avaient chacun pour mission d'abord le culte de tous les dieux²¹, puis l'étude et l'enseignement de la mythologie et de toutes les sciences. Enfin sachant le passé, ils prétendaient connaître aussi l'avenir²².

Les druides, à ce point de vue, avaient des concurrents, les *uatis*, appelés *ouateis* par Strabon²³, *manteis*, « devins » par Diodore de Sicile²⁴, qui aussi prédisaient

¹² Holder, t. I, col. 2046.

¹³ Ausone, *Professores*, XI, 24, édition Schenkl, p. 64.

¹⁴ *Iliade*, I, 370.

¹⁵ *Iliade*, I, 37, 451.

¹⁶ *Iliade*, V, 9, 10.

¹⁷ *Iliade*, XVI, 604, 605.

¹⁸ *Iliade*, I, 37-42.

¹⁹ Timagène, cité par Ammien Marcellin, l. XV, c. 9, § 8.

²⁰ *De bello gallico*, l. VI, col. 13, § 8.

²¹ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 4.

²² Cicéron, *De divinatione*, 1, 41, 90.

²³ Strabon, l. IV, c. 4, § 4 ; édition Didot, p. 164, l. 21, 22.

²⁴ Diodore de Sicile, l. V, c. 31, § 3 ; éd. Didot, t. I, p. 272, l. 45-48.

les événements futurs. C'est grâce à l'alliance de saint Patrice avec les *uatis*, en irlandais *fáthi, filid*, que le christianisme en Irlande triompha du druidisme.

Les *uatis* celtiques avaient leur équivalent à Rome, c'était le collège des augures.

Une autre institution romaine offrait une évidente analogie avec les druides, c'était le collège des pontifes. Aux pontifes romains appartenait une grande partie des attributions conférées aux druides celtiques; mais avant d'en parler, constatons d'abord que les chefs placés à la tête des druides de Gaule et de ceux d'Irlande correspondaient au *pontifex maximus* des Romains²⁵.

Quant aux attributions, on sait que souvent en Gaule les druides étaient pris comme arbitres des procès²⁶; les pontifes romains furent à l'origine chargés de la conservation du texte des lois, et une de leurs fonctions était de les interpréter. Les druides enseignaient l'histoire à leurs élèves²⁷; les pontifes romains ne professaient pas l'histoire, mais ils l'écrivaient; rédiger les annales de Rome, *Annales maximi*, était une des fonctions du *pontifex maximus*. L'enseignement de l'astronomie, une des attributions des druides²⁸, n'était pas donné par les pontifes romains, mais c'étaient eux qui dressaient le calendrier de chaque année et certaines connaissances astronomiques étaient nécessaires à l'établissement de ce calendrier.

Il y avait donc une incontestable ressemblance entre la corporation druidique et une institution romaine: le collège des pontifes. On peut aussi, avons-nous dit, comparer les augures romains aux *uatis* ou devins celtiques. Ainsi, en regard de trois institutions romaines, les flamines, les pontifes et les augures, la Gaule conquise par Jules César, c'est-à-dire la *Gallia comata*, nous offre trois institutions similaires, les *gutuatri*, les druides, les *uatis*.

Une ressemblance analogue se trouve entre la langue latine et celle des Celtes: génitif singulier et nominatif pluriel en *i* pour les thèmes en *o*, passif et déponent en *r*, futur en *bo*, suffixes *tat* et *tion*, etc²⁹. C'est surtout avec le dialecte gôidélique que la ressemblance est frappante; or, les druides sont, semble-t-il, d'origine gôidélique et, autre analogie avec Rome, la couleur de leur vêtement, le blanc, est celle de la toge romaine.

Mais il y a un point sur lequel les druides se distinguaient des pontifes romains: ils professaient, comme devaient plus tard professer les Jésuites, comme

²⁵ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 8.

²⁶ César exagère quand (*De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 7) il prétend que les Druides jugeaient tous les procès.

²⁷ Timagène (1^{er} siècle avant J.-C.) chez Ammien Marcellin, l. XV, c. 9, § 4.

²⁸ *De bello gallico*, l. V, c. 14, § 6.

²⁹ Mémoire d'E. Windisch sur les langues celtiques.

LES DRUIDES

ont professé jadis Pythagore en Italie dans l'obscur ville de Crotona au VI^e siècle avant notre ère, Socrate au siècle suivant, Platon et Aristote au V^e siècle, tous trois en Grèce, dans la capitale littéraire de cette contrée illustre, dans la ville d'Athènes. Pythagore, Socrate, Platon, Aristote étaient philosophes ; donc, pensèrent les Grecs, les druides l'étaient aussi ; voilà pourquoi les druides sont qualifiés de philosophes avant notre ère, vers l'an 200 par Sotion, dans la seconde moitié du I^{er} siècle par Diodore de Sicile, puis, après notre ère, dans la première moitié du III^e siècle par Diogène Laërce.

Du reste le mot philosophe, c'est-à-dire « ami de la science et de la sagesse », peut être considéré comme une traduction grecque du celtique *dru-uids* « très savant », littéralement « fortement voyant », en irlandais *drúí*, au génitif *drúad*³⁰. Celui qui se croit et qu'on croit savant aime la science et la confond avec la sagesse. La traduction latine du mot *dru-uids* est *magister sapientiae* « maître de la sagesse³¹ ».

³⁰ De *drúí* on peut rapprocher *súí* = *su-uids*, au génitif *súad* = *su-uídos* « savant, sage », littéralement « bien voyant » (Thurneysen) : celui qui a bien vu sait ce qu'il a vu.

³¹ Mela, l. III, ch. 2, § 18.

CHAPITRE II

Les druides ont été à l'origine une institution gôidélisque

Les druides paraissent avoir été connus des Grecs à partir de l'an 200 environ avant J.-C., où Sotion parle d'eux³². Ils étaient donc à cette date établis en Gaule de ce côté-ci du Rhin, région fréquentée par les négociants marseillais. C'était peu après la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois sur les Gôidels. En effet, cette conquête paraît avoir eu lieu entre les années 300 et 200 ou environ avant J.-C.³³. Les Gaulois avaient trouvé les druides en Grande-Bretagne et ils avaient importé cette institution sur le continent : Jules César nous l'apprend³⁴. Nous en concluons que les druides ont été originairement une institution gôidélisque, propre d'abord aux Gôidels, à l'exclusion des Gaulois. Les Gôidels sont un groupe celtique qui subsiste encore avec sa langue en Irlande et dans les montagnes de l'Écosse. De ce groupe, longtemps maître de toutes les Iles Britanniques. le druidisme a été importé dans la vaste région qui s'étend au sud de la Manche entre l'océan Atlantique et le Rhin ; mais il a été inconnu dans la Gaule cisalpine et dans les contrées jadis celtiques qui sont situées à l'est du Rhin, tant dans le bassin du Danube qu'en Asie Mineure, où le *dru-nemeton*, c'est-à-dire soit le grand temple, soit le grand bois sacré, n'a aucun rapport avec les druides : si l'on soutenait le contraire, autant vaudrait dire que grand savant et grand ignorant sont des formules de valeur identique. Il y a en France un synonyme de *dru-nemeton*, c'est *uer-nemeton*, au pluriel *uernemeta* :

Nomine Uernemetis uoluit uocitare uetustas
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert³⁵.

³² Diogène Laerce, *Proœmium*, § 1, édition Didot, p. 1, l. 11. Le traité de la magie attribué par Diogène Laerce à Aristote est apocryphe, la mention des Druides dans ce traité n'a aucune valeur chronologique. Sur la date à laquelle écrivait Sotion, voyez Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, 3^e édition, p. 799.

³³ Romilly Allen, *Celtic Art in pagan and christian Times*, p. 21 et 61, dit : trois cents ans avant J.-C, mais, p. XVI, il paraît penser que ce peut être deux siècles seulement avant l'occupation romaine de la Grande-Bretagne.

³⁴ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 11 et 12.

³⁵ Fortunat, l. I, carmen 9, vers 9 ; édition de Frédéric Leo, p. 10.

CHAPITRE III

Quelle différence y a-t-il entre les Gôidels et les Gaulois ?

Les Gôidels, ou comme on écrit aujourd'hui, les Gaels, sont le rameau le plus septentrional de la famille celtique; ce rameau s'est établi dans les Iles Britanniques à une date difficile à déterminer, entre l'an 1300 et l'an 800 avant notre ère³⁶. Les Gôidels étaient alors à l'âge de bronze. Ils ne sortirent pas de cet âge avant l'an 300 ou 200 avant J.-C., date approximative à laquelle une invasion gauloise apporta le fer dans les Iles Britanniques. Plusieurs siècles, mille ans peut-être, avant l'invasion gauloise les Gôidels armés de lances avec des pointes de bronze³⁷, d'épées et de poignards de bronze³⁸, avaient triomphé de la race anonyme qui les avait précédés dans les Iles Britanniques. Cette race, dont l'archéologie nous apprend l'antique existence, mais dont la langue nous est inconnue, ignorait les métaux, quand elle fut subjuguée par les Gôidels. Alors elle était encore à l'âge de la pierre polie, à l'âge néolithique, comme disent les archéologues, qui ainsi s'expriment en grec pour se distinguer du vulgaire ignorant. Les armes de pierre et d'os dont se servait cette race étaient bien inférieures aux armes métalliques des Gôidels.

La conquête des Iles Britanniques par les Gôidels n'y avait pas seulement introduit un métal que les habitants de ces îles n'avaient pas connu jusque-là, elle y avait fait aussi pénétrer une langue qu'on n'y avait pas encore parlée et qui allait y dominer en maîtresse pendant plusieurs siècles. C'était un dialecte celtique.

Puis il s'écoula plusieurs centaines d'années et la conquête gauloise importa dans les Iles Britanniques, avec les armes de fer qui triomphèrent des armes gôidéliques de bronze, un dialecte celtique nouveau, le gaulois, qui vainquit et remplaça le gôidélisque en Grande-Bretagne.

Un des caractères qui distinguent le gaulois du gôidélisque est la substitution gauloise de la lettre *p* au *q* et au *ku* indo-européen. Les Gôidels irlandais, et Gaëls d'Écosse, ont gardé ces deux lettres depuis longtemps réduites à *k*, *kh* écrits *c*, *ch*. Les Gôidels, en conservant le *q* et le *ku*, sont d'accord avec les Romains qui parlaient la langue du Latium, petite province de l'Italie centrale, tandis que leurs

³⁶ Romilly Allen, *Celtic Art in pagan and christian Times*, p. 21.

³⁷ Romilly Allen, *ibidem*, p. 8, 39.

³⁸ Romilly Allen, *ibidem*, p. 10, 24, 240.

voisins, les Osques et les Ombriens, beaucoup plus nombreux, mais dominés par eux, changeaient en *p*, comme les Gaulois, le *ku* et le *q* indo-européens³⁹.

Pour le *ku* indo-européen nous nous bornerons à un exemple: l'indo-européen **ekyo-s* « cheval », en sanscrit *açvas* est devenu en latin *equus*, en gôidélisque **equas*, puis *ech*, *each*, mais en gaulois *epo-s*, d'où vient le dérivé gallois *ebol*, en breton *ebeul* « poulain » = **ëpälos*. Le nom propre osque *Epidius*⁴⁰ paraît aussi dérivé d'un nom commun osque, **epos* « cheval »⁴¹.

Voici également un exemple pour le *q*.

Le nom de nombre cardinal indo-européen qui veut dire quatre a été d'abord certainement **quetyores*; il est devenu en latin *quatuor*, en vieil irlandais *cethir*, depuis *ceathair*, *ceithre*; mais en gallois moderne *pedwar*, en breton *pevar*; les Osques disaient *petora*⁴². De ce nom de nombre il y a une variante usitée en composition, c'est en latin *quadru-* qui apparaît dans le français quadrupède venant du latin *quadrupedi*, *quadru-pede*, *quadru-pedem*. La forme du premier terme de ce composé est en irlandais *ceathar*, mais en gaulois *petru*, comme l'attestent le nom de nombre ordinal *petru decametos* « quatorzième » et le nom de peuple *Petru-corii* « Périgueux », dont le sens est quatre bataillons⁴³. La notation ombrienne est *petur-* dans le composé *petur-pursus* « aux quadrupèdes », dont le correspondant latin est *quadrupedibus*⁴⁴.

On trouvera des exemples plus nombreux dans la *Grammatica celtica*⁴⁵.

Les Gôidels n'avaient donc pas comme les Gaulois changé le *ku* et le *q* indo-européens en *p*; or ils avaient, comme les Gaulois, perdu le *p* indo-européen avant la date reculée où les deux groupes Gôidels et Gaulois se séparèrent l'un de l'autre. En conséquence, les Gôidels n'avaient plus la lettre *p* dans leur alphabet.

Dans les vingt lettres dont se compose l'alphabet ogamique primitif, c'est-à-

³⁹ Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik*, t. I, 2^e édition, p. 554; cf. p. 604-605.

⁴⁰ De Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 738.

⁴¹ La labialisation paraît s'être produite en osque et en ombrien postérieurement à la date du même phénomène en celtique et d'une façon indépendante.

⁴² Planta, *Grammalik*, t. II, p. 590; cf. t. I, p. 37, 332.

⁴³ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 977.

⁴⁴ Planta, *Grammalik*, t. II, p. 575, l. 11; cf. t. I, p. 114, 121, 243, 279, 332; t. II, p. 2, 196.

⁴⁵ 2^e édition, p. 66; cf. Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 605. Le nom de fleuve *Sequana* et son dérivé *Sequani*, nom d'un peuple qui habita d'abord sur les bords du fleuve, ne sont pas une preuve que certains Gaulois eussent conservé le *q* indo-européen. *Sequana* est un nom antérieur à la conquête gauloise conservé en Gaule; on peut le comparer à *Donau*, nom antérieur à la conquête germanique et qui cependant subsiste dans les pays de langue allemande; *Donau* = *Danuuuius*, Danube.

dire celui des plus anciennes inscriptions d'Irlande, le *p* fait défaut⁴⁶. Les Gôidels avaient perdu la faculté de prononcer cette lettre. Elle n'apparaît pas dans leur langue avant le milieu du V^e siècle après J.-C. où elle leur fut imposée par le triomphe du christianisme. Des missionnaires chrétiens, venus de Grande-Bretagne, eurent à cette époque le talent de leur faire prononcer des mots d'origine latine comme ils les prononçaient eux-mêmes quoique ces mots continssent la lettre *p*. Le plus remarquable est *Patricius*.

Antérieurement, lorsque les Gôidels, alors rejetés en Irlande, empruntaient un mot latin qui contenait un *p*, ils remplaçaient ce *p* par un *c*.

Ainsi des marchands venus de Grande-Bretagne leur firent acheter des pièces de cette étoffe pourpre qui distinguait le vêtement des empereurs de celui des autres citoyens et que durent porter en Grande-Bretagne Hadrien, Septime Sévère au II^e siècle de notre ère, Carausius au III^e. Mais les Gôidels, disons, si vous le désirez, les Irlandais, ne purent prononcer les deux *p* du latin *purpura* qui dans leur langue devint *corcur*.

Leur organe rebelle défigura de même deux mots essentiels de la langue des chrétiens: en Irlande, *pascha* «Pâques» devint *casc* et *presbyter* «prêtre», *cruimther*. Dans ce mot n'y a pas seulement substitution du *c* au *p*, on y remarque aussi le changement du *b* en *m* comme dans le français samedi pour *sabbati dies* et dans l'allemand *samstag* d'abord *sambaz-tag*, *sambs-tag*, dont le premier terme est le latin *sabbati* avec la désinence germanique du génitif: *s* tenant lieu de l'*i* latin.

Les Irlandais ont d'abord appelé *Cothraige*⁴⁷ leur célèbre apôtre *Patricius* (prononcez *Patrikius*). Mais la victoire des doctrines de ce saint personnage a eu un résultat phonétique. La paresse de l'organe vocal des Gôidels a été vaincue. La lettre *p* s'est introduite chez eux; ils ont prononcé *Patric*. Dans le courant du VII^e siècle, cette révolution linguistique était accomplie. Le christianisme alors était triomphant.

⁴⁶ Ces lettres se divisent en quatre séries de cinq lettres chacune: 1^o i, e, u, o, a; 2^o r, s, ng, g, m; 3^o q, c, t, d, h; 4^o n, s, f, l, b. Dans le dictionnaire anglais-irlandais de Mac-Curtin, édition de Paris, 1732, p. 714, on trouve à la suite de cet alphabet six lettres supplémentaires dont un *p*. Mais ces six lettres n'ont dans leur forme aucun rapport avec les vingt lettres dont nous venons de parler. Elles forment une addition relativement récente. Cf. Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 515-518.

⁴⁷ L'*o* de *Cothraige* = **Quatricias* = *Patricius* est un *a* primitif déformé par l'influence de l'*u* précédent. Est à comparer l'*e* de **quenque* «cinq», devenu *o* dans l'irlandais *côic*, même sens. **Quenque* a donné en gaulois *pempe*. L'*a* de *Quatricias* a produit dans *Cothraige*, par action progressive, l'*a* qui suit l'*r*, et l'*e* du même mot résulte de l'action régressive exercée par l'*a* qui suit le second *i* de **Quatricias*.

CHAPITRE IV

Conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois et introduction du druidisme en Gaule

Outre un dialecte celtique différent de celui que parlaient les Gaulois, les Gôidels possédaient une institution que les Gaulois n'avaient point. C'était le druidisme. Dans le courant du III^e siècle avant notre ère, ceux des Gaulois qui alors habitaient à l'est du Rhin, dans la partie nord-ouest de l'Allemagne actuelle, en furent expulsés par la conquête germanique. Ils se dédommagèrent de cette perte en conquérant une partie de la région située à l'ouest du Rhin, d'où ils chassèrent d'autres Gaulois établis au nord et où ils subjuguèrent des Ligures installés au midi ; puis ils s'emparèrent de la Grande-Bretagne et d'une partie des rivages orientaux de l'Irlande. C'était entre les années 300 et 200 avant J.-C. Ils introduisirent avec leur domination politique et leur langue l'usage des armes et des instruments de fer dans la Grande-Bretagne, où alors on ne se servait que d'armes et d'instruments de bronze et où l'on parlait gôidélisque. En compensation, ils y trouvèrent les druides qui, bien qu'appartenant au peuple vaincu, leur imposèrent leur domination dans ce que nous pourrions appeler l'ordre spirituel ; ils firent accepter leur maîtrise scientifique et religieuse, non seulement aux Gaulois de Grande-Bretagne⁴⁸, mais à ceux du continent entre le Rhin à l'est, et l'océan à l'ouest, région où une partie des druides se transporta vers l'an 200 avant l'ère chrétienne. Vers le même temps, un évènement analogue se produisait dans le monde romain : Rome dont les armes avaient conquis la Grèce fut à son tour conquise par la littérature et la philosophie grecques par les pédagogues et les artistes de la Grèce :

Gracia capta ferum uictorem cepit et artes
Intulit agresti Latio⁴⁹.

Tels les Français et les Allemands guerroyant en Italie aux XV^e et XVI^e siècles, et en rapportant l'architecture italienne, qui bientôt domina en Europe malgré l'effacement politique et militaire des Italiens.

⁴⁸ De là le druide des Brittons, *druid do Bretnuib*, qui apparaît dans le *Cophur in dá muccado*, une des préface du *Táin bó Cuailngi*, Windisch, *Irische Texte*, 3^e série, 1^{er} cahier, p. 240, l. 156.

⁴⁹ Horace, *Epistole*, l. II, epistola 1, vers 135, 156.

Le succès des druides, ces professeurs gôidels en Gaule pendant les deux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, peut être comparé à celui d'autres Gôidels, tels que l'Irlandais Clément qui sous Charlemagne devint directeur de l'école du palais et l'Irlandais Scot Erigène qui écrivit des vers grecs, et qui prit une position considérable à la cour de Charles le Chauve⁵⁰. Chassés d'Irlande par l'invasion scandinave, ils apportèrent dans l'empire franc la connaissance du latin classique et du grec que l'invasion barbare en avait expulsée. On doit à eux et à d'autres Irlandais moins connus qui les accompagnèrent la renaissance des études classiques qui se produisit en France au IX^e siècle et dont un des témoins est un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Laon ; ce manuscrit, qui date du IX^e siècle, est la copie faite en France d'un dictionnaire grec-latin d'origine irlandaise⁵¹.

Mais revenons aux druides.

Sur l'origine du druidisme, et sur son influence en Gaule au milieu du I^{er} siècle avant J.-C., il y a deux passages importants du *De bello gallico*. Dans celui que nous citerons le premier, Jules César parle de la principale fonction des druides : leur enseignement dure vingt ans ; il traite de la survivance des âmes après la mort, de l'astronomie, de la géographie, des sciences naturelles, de la théologie⁵². Quelques lignes plus haut il explique d'où vient l'institution druidique. On pense, dit-il, qu'elle a été trouvée en Grande-Bretagne et que de là elle a été transportée en Gaule et en général aujourd'hui ceux qui veulent mieux connaître l'enseignement des druides se rendent en Grande-Bretagne pour y faire l'étude de cet enseignement⁵³.

La conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois du rameau belge est établie par un autre passage du *De bello gallico*. En l'an 57 avant notre ère, Jules César se prépare à la guerre contre les Gaulois du groupe belge, il prend des renseignements sur les ennemis qu'il va attaquer ; les *Remi* lui apprennent entre autres choses qu'ils n'ont pas oublié le temps où Deuiciacos, roi des Suessions, était le plus puissant de toute la Gaule et avait soumis à sa domination non seulement une grande partie de la Gaule, mais aussi la Grande-Bretagne⁵⁴. Au XI^e siècle de notre ère, Guillaume le Conquérant ne s'est emparé que d'une partie

⁵⁰ Hauréau, *Histoire de la philosophie scholastique*, première partie, p. 148-175.

⁵¹ Ce ms. de Laon porte le n° 444. E. Miller en a publié une édition dans le tome XXIX, 2^e partie, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques*, p. 1-230. Voir aussi un article de M. J. Vendryès, dans la *Revue celtique*, t. XXV, p. 377-381.

⁵² *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 5, 6.

⁵³ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 11, 12.

⁵⁴ *De bello gallico*, l. II, c. 4, § 6, 7 ; cf. l. V, c. 12, § 2.

LES DRUIDES

de la Grande-Bretagne; douze siècles plus tôt, Deuiciacos l'avait soumise tout entière à sa domination.

CHAPITRE V

Preuves linguistiques de la conquête gauloise en Grande-Bretagne.
Première partie. Les noms de peuples qui se retrouvent sur le continent.

L'établissement des Gaulois en Grande-Bretagne est démontré par un certain nombre de preuves outre le texte du *De bello gallico* que nous venons de citer.

Nous signalerons d'abord la présence dans cette grande île de peuples d'origine évidemment gauloise qui l'habitaient au temps de la domination romaine⁵⁵. Ce sont :

1° Les *Belgae* chez lesquels était située *Uenta Belgarum*, aujourd'hui Winchester, comté de Hampshire⁵⁶.

2° Les *Atrebatii*, dont la capitale, *Calleua*, est aujourd'hui Silchester, dans le comté Southampton. Ils sont incontestablement une colonie des *Atrebates* dont le nom persiste en France dans celui d'Arras, chef-lieu du département du Pas-de-Calais⁵⁷. Le nom des *Atrebates* a eu un dérivé, *Atrebatensis*⁵⁸, qui est devenu, Artois, nom d'une province de la France ancienne.

3° Les *Catu-uellauni* de Grande-Bretagne, établis aux environs de Cambridge, au nord de Londres y étaient venus des environs de Châlons-sur-Marne. Le nom actuel de cette ville est la prononciation française d'un primitif gaulois identique au septentrional *Catuuellauni*⁵⁹. Ce nom sur le continent, sous la domination des rois mérovingiens, est devenu *Catalauni*⁶⁰, dont les cas indirects *Catalaunis*, *Catalaunos* ont donné d'abord en français *Chaalons* pour aboutir au Châlons moderne.

4° Plus au nord en Grande-Bretagne, dans le comté d'York, les *Parisi* portent un nom qui est, quant à la finale, une variante orthographique fréquente en latin, du nom des *Parisii* établis dans le continent sur les bords de la Seine ; c'est de Paris ou des environs que sont venus, probablement au III^e siècle avant notre

⁵⁵ Cf. *De bello gallico*, l. V, c. 12, § 2.

⁵⁶ Ptolémée, l. 11, c. 3, § 13 ; édition Didot, t. I, p. 103, l. 1-4.

⁵⁷ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 96-99.

⁵⁸ Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 127.

⁵⁹ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 863-865.

⁶⁰ C'est la leçon qu'a préféré Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 590.

ère, les *Parisi* qu'on trouve établis sous l'empire romain là où est aujourd'hui le comté d'York⁶¹.

5° On ne peut guère contester l'origine gauloise des *Smertae*, population dont le territoire doit être cherché dans l'Écosse septentrionale⁶². Leur nom est la seconde partie de celui de la déesse *Ro-smerta* qui se rencontre si souvent dans les inscriptions romaines du bassin du Rhin⁶³.

Il avait en Grande-Bretagne, sous l'empire romain, deux peuples dont le nom n'apparaît pas dans la géographie du continent gaulois, mais qui vers le commencement du VI^e siècle ont été en notable partie s'établir dans la péninsule armoricaine et y ont porté un dialecte issu du gaulois dont par exemple *p = ku* et *q*, est un élément caractéristique; ce sont les *Dumnonii* et les *Cornouii*.

Les *Dumnonii* habitaient la péninsule sud-ouest de la Grande-Bretagne. Sans abandonner complètement cette péninsule, anglaise aujourd'hui, dont une partie, le comté de Devon, porte encore leur nom, ils allèrent occuper tout le nord-ouest de la péninsule armoricaine, c'est-à-dire en France, la partie septentrionale du département d'Ille-et-Vilaine, le département des Côtes-du-Nord en presque totalité et la portion nord de celui du Finistère. Ce pays prit et conserva pendant plusieurs siècles le nom de *Domnonia*⁶⁴.

Le second peuple était les *Cornouii*, divisés dans la Grande-Bretagne en deux rameaux: l'un, à l'extrémité septentrionale de l'Écosse, dans les comtés de Sutherland et de Caithness, a disparu sans laisser de trace; l'autre, plus au sud, dans les comtés anglais de Cheshire et de Shropshire, au nord-est du Pays de Galles, fut expulsé de cette région par la conquête saxonne et alla prendre en partie la place des *Dumnonii* dans la péninsule sud-ouest de la Grande-Bretagne, puis, non content de ce domaine nouveau envoya une colonne sur le continent, près des *Dumnonii*, dans la portion méridionale de ce qui est aujourd'hui le département du Finistère. Le territoire occupé par les *Cornouii* dans la péninsule sud-ouest de la Grande-Bretagne s'appelle aujourd'hui en anglais *Cornwall*, en gallois *Cernyw*; la région dont s'est emparé le même peuple sur le continent a reçu au moyen âge le nom de *Cornubia* (prononcez *Cornuvia*); aujourd'hui on dit en français Cornouaille, en breton *Kerné*⁶⁵.

La langue apportée sur le continent par les *Dumnonii* et par les *Cornouii* établit clairement l'origine gauloise de ces deux peuples, c'est un dialecte celtique,

⁶¹ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 946-947.

⁶² Ptolémée, t. II, c. 3, § 8; édition Didot, t. I, p. 95, l. 1.

⁶³ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1230-1231; cf. col. 1593, 1594.

⁶⁴ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1370-1371.

⁶⁵ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1130, 1131.

LES DRUIDES

le breton, où, comme en gaulois, le *ku* et le *q*, se changent en *p*. La même observation s'applique au cornique, langue des *Cornouii* restés en Grande-Bretagne.

CHAPITRE VI

Preuves linguistiques de la conquête gauloise en Grande-Bretagne.
Seconde partie. Le *p* en Grande-Bretagne dans les noms de peuples
autres que celui des Parisii, dans ceux d'hommes et de lieux.

1° Les *Picti*, qui sous l'empire romain furent de si redoutables ennemis pour les Bretons romanisés, portent un nom qui veut dire « ceux qui tatouent » ; c'est la forme gauloise du gôidélisque *cicht*⁶⁶ aujourd'hui *ciocht*⁶⁷ « graveur ». Le nom des *Pictavi*, mieux *Pichtoui*, *Pichtoues* de Gaule, a été défiguré en *Pictones* sous l'empire romain mais se retrouve dans les noms modernes de *Poitiers* = *Pictauros*, de *Poitou* = *Pictouom*, sous-entendu *pagum* ; c'est un dérivé du thème *pichto-* d'où *Picti* ; il signifie probablement aussi « ceux qui tatouent » ; ceux-là sont tatoués eux-mêmes⁶⁸.

On peut rapprocher de ces noms de peuples un dérivé, le nom d'homme *Pichtillos* ou *Pichtilos*, écrit *Pictillos*, *Pictilos* par des graveurs à l'alphabet desquels le *ch* faisait défaut⁶⁹. Il a été même déformé en *Pistillus*⁷⁰ sous l'influence du nom commun latin *pistillus* « pilon ». Il signifie probablement « petit tatoué ».

Les Pictes appelaient, dit Bède (l. I, c. 12), *Pean fabel* (restituons *pennos ualli*, littéralement « tête », c'est-à-dire « bout du rempart ») l'extrémité occidentale du *vallum Antonini*, sis en Écosse, entre le Firth of Forth à l'est, et l'embouchure de la Clyde, Firth of Clyde, à l'ouest. L'*f* initial de *fabel* = *uallum*, en gallois *gwawl*⁷¹, tient lieu d'un *u* consonne initial, comme dans le cornique *freg* = **uiracis* « femme mariée », variante de *grueg*, en gallois *gwraig*, comme dans le breton *fal* « mauvais »⁷², variante de *gwall*, qui se trouve aussi sous cette seconde forme en gallois⁷³ ; on trouve aussi *f* = *u* consonne en breton dans la variante *derf*, de *deru*

⁶⁶ Glossaire de Cormac dans deux publications de Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. 13 ; *Sanas Chormaic, Cormac's Glossary*, p. 40.

⁶⁷ Glossaire d'O'Clery publié par Arthur W. K. Miller, *Revue celtique*, t. IV, p. 385.

⁶⁸ Sur la forme *Pictavi*, voir Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, c. 987-993. Sur la variante *Pictones*, *ibidem*, col. 1000, 1001.

⁶⁹ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 999, 1000.

⁷⁰ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, col. 1009, 1010.

⁷¹ William Owen, *A dictionary of the welsh Language*, Londres, 1803, au mot *gwawl*.

⁷² Troude, *Nouveau dictionnaire pratique breton-français du dialecte de Léon*, p. 200.

⁷³ Victor Henry, *Dictionnaire étymologique du Breton moderne*, p. 140.

« chène⁷⁴ », en gallois *derw*, thème *deruos*. Le même phénomène se produit dans le français *fois* de *uicem*, *fade* de *uapidum*, quoiqu'en règle générale le français représente par *v* ou *g* l'*u* consonne initial latin, *vin* de *uinum*, *gaine* de *uigina*.

La chronique picte, bien que de fabrication irlandaise, comme le prouve le nom de l'imaginaire premier roi *Cruidne*⁷⁵, variante de *Cruithne*, nom irlandais des Pictes⁷⁶, donne une liste de rois pictes où plusieurs noms sont évidemment brittoniques. Tels sont :

1° *Ur-gust*, au génitif *Ur-guist*, nom d'homme identique à *Gwrgust* chez les Gallois dans les *Mabinogion*, en vieux breton *Uuorgost*, *Uurgost*, *Gurgost*⁷⁷, le même mot que l'irlandais *Fergus* dont l'*f* initial caractérise la prononciation gôidélique.

2° *Un-ust*, au génitif *Un-uist*, en irlandais *Oen-gus*, *Oen-gusa*. L'*U* initial opposé au gôidélique *Oe* est évidemment brittonique.

Uur-gust signifie « choix supérieur », *Un-ust* « choix unique ».

Nous citerons encore :

3° *Taran*⁷⁸, qui, comme nom commun, veut dire en gallois et en breton « tonnerre » on le rencontre deux fois en Galles comme nom d'homme dans les *Mabinogion*⁷⁹.

4° C'est du nom d'homme picte *Drust*⁸⁰, écrit aussi *Drest*⁸¹, que dérive *Drystan*, nom gallois d'un personnage des *Mabinogion*, devenu célèbre sous une forme un peu altérée *Tristan*, dans les romans français de la Table ronde.

5° Nous terminerons par *Mailcon* qui porte un nom identique à celui des Gallois *Mailcun*, *Mailgon*, dans les *Annales Cambriae*, VI^e, XII^e et XIII^e siècles⁸². Donc les Pictes sont d'origine gauloise ou si l'on veut appartiennent au rameau brittonique. Un savant éminent croit le contraire et les considère comme étrangers à la race indo-européenne par la raison qu'au XI^e siècle saint Columba n'a pu s'entretenir avec eux que par interprète⁸³ ; mais la différence qui existe entre

⁷⁴ Troude, *Nouveau dictionnaire pratique breton-français*, p. 108.

⁷⁵ William F. Skene, *Chronicles of the Picts, Chronicles of the Scots*, p. 4.

⁷⁶ J. Rhys, *Early Britain*, 3^e édition, p. 156, 241. Étymologiquement parlant, *Ci-iuillhne* est le même mot que *Pritania*, le nom que prit la Grande-Bretagne avant de s'appeler *Prettania* et *Brittania* ; cf. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 63.

⁷⁷ J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 178 ; cf. p. 133.

⁷⁸ William F. Skene, *Chronicles*, p. 7.

⁷⁹ John Rhys et Gwenogvryn Evans, *The Text of the Mabinogion*, p. 40, l. 7, p. 134, l. 9.

⁸⁰ William F. Skene, *Chronicles*, p. 6.

⁸¹ William F. Skene, *Chronicles*, p. 7, 8.

⁸² Édition de J. Williams ab Ithel, p. 4, 57, 81.

⁸³ *Vie de saint Columba* par Adanmân, l. I, c. 33 ; l. II, c. 32, édition Pinkerton-Metcalf, t. I, p. 107, 153 ; édition Reeves, p. 62, 145.

l'irlandais et les dialectes brittoniques suffit pour expliquer l'impossibilité où les Pictes et leur apôtre irlandais étaient de se comprendre sans l'intervention d'un intermédiaire bilingue⁸⁴.

2° *Epidii* est le nom d'un peuple gaulois établi en Écosse dans le comté d'Argyle, au nord du *uallum Antonini*⁸⁵. Ce nom, dérivé d'*epos* « cheval » en gaulois, est par conséquent d'origine gauloise. On peut en rapprocher *Epidius*, gentilice et nom de cours d'eau latin d'origine osque⁸⁶. L'équivalent d'origine latine paraît être le gentilice *Equitius*⁸⁷. Comme le nom des *Cornouii*, comme celui des *Smerta*, dont nous avons déjà parlé, comme celui d'*Alauna*, dont il sera question plus loin, on le trouve au nord du *uallum Antonini*. Ces trois noms, comme celui des *Epidii* attestent l'établissement des Gaulois dans la portion la plus septentrionale de la Grande-Bretagne, région où les Romains ne purent jamais établir leur domination⁸⁸.

3° *Eppillos*, nom familier ou abrégé, tient lieu d'un composé tel qu'*Epo-manduos*, *Epo-meduos*, *Epo-redi-rix*. Il ne faut pas s'étonner du double *p*; un doublement de consonne apparaît fréquemment dans les noms familiers. *Eppillos* est le nom d'un roi qui régnait dans la région sud-est de la Grande-Bretagne⁸⁹. La variante *Epillos* par un seul *p* nous est offerte par des monnaies recueillies en France dans les départements de la Vienne et des Bouches-du-Rhône. *Eppillos*, comme *Epidii*, dérive du gaulois *epo-s* « cheval » dont un diminutif *ebeul* « poulain » = **epalos* existe encore en breton; le gallois *ebol* « cheval » est le même mot qu'*ebeul*.

4° Environ à moitié chemin entre les *Epidii* et les domaines du roi *Eppillos* nous trouvons près d'York, chez les *Parisi*, la station romaine de *Petuaria*, pour parler clairement *Petuaria uilla*, propriété rurale de *Petuarios*, c'est-à-dire du quatrième fils. *Quartus* « quatrième » en latin était prénom et surnom. Le gaulois *petuarios* est la forme primitive du gallois *pedwerydd* et du breton *pévaré* « quatrième ».

On trouve le même mot employé comme nom de lieu en Gaule. Pithiviers,

⁸⁴ On peut savoir le français et ne comprendre ni l'espagnol ni l'italien qui cependant sont comme le français des langues néo-latines.

⁸⁵ Ptolémée, l. II, c. 3, § 8; cf. c. 2, § 10, édition Didot, t. I, p. 81, p. 6.

⁸⁶ Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte*, t. II, p. 44, 608, 609.

⁸⁷ De Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 746.

⁸⁸ Mommsen, *Roemische Geschichte*, t. V, 2^e édition, p. 169, prétend qu'au II^e siècle de notre ère la langue des habitants de la Grande-Bretagne, au nord du *uallum Hadriani*, était gôidélifique; nous croyons avoir démontré le contraire. C'est beaucoup plus tard que les Highlanders sont arrivés d'Irlande en Écosse.

⁸⁹ Holder, t. 1, col. 1455.

Loiret, s'appelait au XII^e siècle *Pedveris* à l'ablatif pluriel, ce qui suppose un nominatif du même nombre *Peduarii* ou *Peduariae* tenant lieu d'un plus ancien *Petuarii* ou *Petuariae* avec un *t* au lieu de *d* comme l'établit le dérivé *Petuaensis* dans une charte de l'année 1025 ; on pourrait corriger *Petuariensis*. Les *Petuarii fundi* ou *Petuariae willae* de Gaule étaient à l'origine la propriété d'un Gallo-Romain appelé *Petuarus*, homonyme de celui qui en Grande-Bretagne donna son nom à la *villa Petuaria*.

5° Au sud-ouest de *Petuaria* , à Penkridge en Angleterre, dans le comté de Stafford, se trouvait la station romaine de *Pennocrucium*, mot dérivé de *penno-crouci* « tête de la butte », en irlandais *Cenn-cruach*⁹⁰. Le premier terme de ce nom composé est le gaulois *penno-s*, en vieil irlandais *cenn* = **quennos*⁹¹.

6° Dans une partie non déterminée de la Grande-Bretagne, le géographe de Ravenne met une localité appelée *Maponi*⁹². On suppose qu'il faut sous-entendre *fanum* et traduire « temple du dieu *Maponos* ». En effet, on a trouvé dans le nord de l'Angleterre, dans les comtés de Durham, Cumberland et Northumberland, des dédicaces au dieu *Maponus*, assimilé par les Romains à leur Apollon. On corrige en *fons Maponus* le *fons Mabonus*, nom d'une source dédiée à ce dieu et située près de Lyon au XI^e siècle⁹³. *Maponus* dérive du gaulois *mapos* « fils », en gallois et en breton *map* et *mab*, en gôidélisque **maquas*⁹⁴, génitif singulier *maqui* dans les inscriptions ogamiques, plus tard *macc*, au génitif *maicc*, enfin *mac*, au génitif *meic*, puis *mic*.

⁹⁰ *The tripartite life of st. Patrick*, t. I, p. 90, l. 18.

⁹¹ Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 59.

⁹² Édition Parthey et Pinder, 436, 20.

⁹³ Holder, t. II, col. 414 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n^{os} 218, 332, 1345.

⁹⁴ R. A. Stewart Macalister, *Studies in irish Epigraphy*, 1^{re} partie, p. 6.

CHAPITRE VII

Preuves linguistiques de la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois.
Troisième partie. Noms de villes, de stations romaines et de cours d'eau
qu'on trouve à la fois en Grande-Bretagne et sur le continent gaulois.

La liste des noms des villes ou des stations situées sur les routes de la Grande-Bretagne au temps de l'empire romain porte la trace de la conquête gauloise antérieure : plusieurs de ces noms se rencontrent dans la partie du continent dont les Gaulois furent maîtres et ils paraissent en provenir.

1° Un des faits les plus connus de la guerre faite en Gaule par Jules César est le siège d'*Uxello-dunum*, mieux *Ouxello-dunon* « Haute forteresse », dans le voisinage de Cahors (Lot⁹⁵) ; c'était en l'an 51 avant J.-C. Or il y avait sous l'empire romain un autre *Uxello-dunum* qui était situé en Grande-Bretagne. Kiepert (*Atlas Antiquus*) met cet *Uxellodunum* dans l'Angleterre septentrionale, au comté de Cumberland, en l'identifiant avec la petite ville de Maryport.

2° Les textes géographiques du temps de l'empire romain placent en Gaule dix *Nouio magus* « champ neuf ». Ce nom composé fut porté en Angleterre, dans le comté de Kent⁹⁶ : une station de ce nom était située sur la voie romaine qui du port de *Rutupiae*, aujourd'hui Bichborough, au nord-est de Douvres, menait au rempart construit par ordre de l'empereur Hadrien (117-138) et qu'on appelait *uallum Hadriani*⁹⁷.

3° Outre le fameux *Mediolanum*, aujourd'hui en français Milan, fondé par les Gaulois dans l'Italie septentrionale, il y en avait dans l'empire romain plusieurs autres. Les documents contemporains de cet empire en mentionnent quatre en Gaule et un en Grande-Bretagne ; celui-ci paraît être aujourd'hui Clawddcoch « fossé rouge », dans le comté appelé, Shropshire, voisin du pays de Galles et situé à l'est de cette contrée néo-celtique⁹⁸.

4° Sur la route de Londres, au *uallum Hadriani*, se trouvait une station appelée, *Cambo-ritum* « gué courbe ». C'est le nom primitif de Chambourg (Indre-

⁹⁵ E. Desjardins, *Géographie... de la gaule romaine*, t. II, p. 422, note 9.

⁹⁶ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 790-792.

⁹⁷ Itinéraire d'Antonin, édition Parthey et Pinder, 472, 1.

⁹⁸ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 518-521

et-Loire), de Chambord (Loir-et-Cher), et peut-être encore de deux localités homonymes situées en France⁹⁹.

5° Un nom de lieu fréquent dans la Gaule romaine est *Condate* «confluent» ; il y avait un *Condate* en Grande-Bretagne sous l'empire romain : c'est, pense-t-on, aujourd'hui, Northwich, au comté de Chester.

6° Le second terme *durus* «forteresse», si fréquent dans la Gaule romaine, se retrouve en Grande-Bretagne, sous l'empire romain, dans le composé *Lacto-durus*, aujourd'hui Towcester, comté de Northampton.

7° *Briua* «pont», expression si connue de ceux qui ont étudié la géographie de la Gaule romaine, est le second terme du composé *Duro-brivae* «ponts de la forteresse», nom de deux stations sur les voies romaines de Grande-Bretagne. Elles appartiennent, l'une à l'itinéraire de Londres à Douvres, l'autre à celui qui de Londres menait au rempart d'Hadrien, *uallum Hadriani*. La première paraît être Rochester, comté de Kent, la seconde Castor, comté de Northampton.

8° *Uernemetum*, sur l'itinéraire d'York à Londres, est le nominatif-accusatif singulier d'un nom de lieu qui apparaît à l'ablatif pluriel en Gaule dans un poème de Fortunat :

Nomine Uernemetis uoluit uocitare uetustas
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert¹⁰⁰.

Vernantes (Maine-et-Loire), appelé *Vernimptas* à l'époque carolingienne est un antique *Vernemeta*.

9° Le thème gaulois *mandu*, qui est l'élément fondamental du nom des *Mandubii*, peuple gaulois si connu grâce au siège par Jules César d'Alesia, leur forteresse se retrouve aussi en Gaule dans le dérivé *manduo* qui forme le second terme du nom de peuple *Ueromandui* et du nom d'homme *Epo-manduos*, conservé par le nom de lieu *Epo-manduo-durum*¹⁰¹. Ce thème *mandu-* apparaît en Grande-Bretagne dans le composé *Mandu-essedum*, nom d'une station sur l'itinéraire allant du rempart d'Hadrien, *uallum Hadriani*, à *Rutupiae* aujourd'hui Richborough, dans le comté de Kent ; *Mandu-essedum* paraît être aujourd'hui Manchester, dans le comté de Kent.

10° *Sego-dunum* est, au temps de l'empire, romain, le nom de la ville de Rodez (Aveyron). On doit corriger en *Segodunum* le *Segedunum* de l'itinéraire d'Antonin, aujourd'hui *Walls-end* au comté de Northumberland. Un autre *Se-*

⁹⁹ Holder, *ibid.*, col. 715, 716; Longnon, *Atlas historique*, p. 172.

¹⁰⁰ *Carmina*, l. I, c. 9, vers 9-10; édition de Frédéric Leo, p. 12.

¹⁰¹ *Epamanduodurum* dans l'Itinéraire d'Antonin, édition Parthey et Pinder, 386, 4.

godunum se trouvait dans la partie de la Germanie jadis occupée par les Gaulois près du Main ; son emplacement est aujourd'hui compris dans le royaume de Bavière.

11° Également à l'est du Rhin, les Gaulois ont possédé une ville appelée *Cambo-dunum*, « forteresse courbe » ; c'est aujourd'hui Kempten, en Bavière. Il y avait en Grande-Bretagne, sous l'empire romain, un autre *Cambo-dunum*, son emplacement était situé dans le comté d'York.

12° Les Gaulois avaient une divinité masculine appelée *Alounos* ou, avec l'orthographe romaine, *Alaunus*, que sur le continent gaulois on trouve identifiée à Mercure par une inscription de Mannheim sur la rive droite du Rhin, dans le grand-duché de Bade. Au féminin *Alounae* ou *Alaunae*, était le nom de déesses adorées aux environs de Salzburg, l'antique *Iuuauum* dans un pays gaulois le *Noricum*. Ce nom de divinités était aussi le nom d'un peuple : les *Alauni*, mieux *Alouni*, étaient une population du *Noricum*. Comme nom de lieu ce vocable fut porté en Gaule : Alleaume-les-Valognes (Manche) et Allonne (Sarthe) sont d'antiques *Alauna*¹⁰². Les Gaulois introduisirent ce nom en Grande-Bretagne. Le petit fleuve Aln, dans le comté de Northumberland, s'appelle *Alaunos* chez Ptolémée. Ce géographe nomme *Alauna* une ville située à l'embouchure du même cours d'eau et appelée aujourd'hui Alnwick. Une autre ville appelée *Alauna* paraît avoir été située en Ecosse au nord du rempart d'Antonin, *uallum Antotini*, dans une partie de la Grande-Bretagne dont les Romains n'ont jamais pu faire la conquête, mais dont les Gaulois s'étaient emparés du temps de leur grande puissance.

¹⁰² Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 25, 165.

CHAPITRE VIII

Preuves linguistiques de la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois. Quatrième partie. Le roi belge et gaulois Commios en Grande-Bretagne. Les Belges sont des Gaulois

Un fait dont nous n'avons rien dit jusqu'ici suffirait pour démontrer que la langue parlée en Grande-Bretagne en l'an 55 avant notre ère était identique à la langue dont les Gaulois faisaient usage à la même date. Un passage *De bello gallico* nous montre *Commios*, roi des *Atrebates* de Gaule, envoyé par Jules César en Grande-Bretagne. Cet ambassadeur expose aux habitants, dans un discours, *oratoris modo*, les communications que le général romain l'avait chargé de transmettre. Jules César ne dit pas qu'en cette circonstance *Commios* ait eu besoin d'un interprète, quoique dans d'autres circonstances il parle des interprètes employés par lui-même¹⁰³ et par son lieutenant Titurius Sabinus¹⁰⁴.

On dira peut-être que *Commios* était belge et que, suivant Jules César, il paraît y avoir eu entre la langue et les institutions politiques des Belges et celles des habitants de la Gaule celtique, séparés d'eux par la Seine et la Marne, autant de différence qu'entre la langue et les institutions des habitants de la Gaule celtique et celles des Aquitains¹⁰⁵. C'est l'assertion d'un homme qui ne connaissait pas plus la langue des Belges que celle des autres Gaulois. Les Ibères d'Aquitaine parlaient une langue qui n'était pas indo-européenne et qui n'avait avec les langues celtiques aucune affinité. Entre la langue des Belges et celles des autres Gaulois, il ne pouvait exister que des différences dialectales insignifiantes; nous ne pouvons les saisir. Entre eux, la seule différence importante consistait dans les institutions politiques; au nord-est de la Seine et de la Maine, la royauté subsistait au temps où Jules César conquiert la partie de la Gaule située à l'ouest du Rhin (58-50 avant J.-C.); au sud-ouest de la Seine et de la Marne, les monarchies étaient alors, quoique depuis peu de temps, remplacées par des républiques. Du reste, Jules César après avoir, au début de son livre I^{er}, distingué les Belges des *Galli* ou Gaulois, a supprimé cette distinction dans la dernière partie de son ouvrage.

Ainsi, par exemple, dans son livre V, il qualifie de Gaulois les Éburons, que

¹⁰³ *De bello gallico*, l. I, c. 19, § 3.

¹⁰⁴ *De bello gallico*, l. V, c. 36, § 1.

¹⁰⁵ *De bello gallico*, l. I, c. 1, § 1, 2.

précédemment il avait classés parmi les Belges¹⁰⁶ ; les *Carnutes* ont tué le roi que Jules César leur avait imposé¹⁰⁷ ; de concert avec les *Treueri*, ils ont organisé un soulèvement général de la Gaule, et les Éburons, étant Gaulois, n'ont pu opposer aux Gaulois un refus¹⁰⁸. Le nom des Belges apparaît de temps en temps dans les livres I à IV du *De bello gallico* ; à partir du cinquième inclus qui raconte les événements de l'année 54 avant notre ère, César, en Gaule depuis quatre ans, connaît mieux le pays : les peuples du *Belgium* sont Gaulois, *Galli*, comme ceux qui habitent au sud-ouest de la Seine et de la Marne ; de *Belgae* il n'est plus question. Les *Belgae* reparaissent chez Hirtius, esclave des premières lignes écrites par son chef et « plus royaliste que le roi », comme c'est l'habitude des subordonnés.

Ainsi les conquérants venus en Grande-Bretagne étaient Gaulois, comme nous l'avons dit.

La langue que parlaient les Gaulois de Grande-Bretagne ne pouvait différer de celle des Gaulois continentaux que par de légères variétés dialectales

Les bras de mer qui les séparait de leurs patriotes établis au sud de la Manche n'avait pas dû produire plus d'effet linguistique que l'océan Atlantique qui sépare des Iles Britanniques les Etats-Unis d'Amérique. Je reçois *l'American Journal of Philology*, qui paraît à Baltimore, et la *Classical Review*, dont l'éditeur habite Londres, et je ne m'aperçois pas que la langue de l'un diffère de celle de l'autre. À Paris, on comprend sans difficulté la langue que parlent les Français de la Guadeloupe et de la Martinique, même ceux de la Nouvelle-Orléans et du Canada qui ont depuis longtemps changé de nationalité.

Évidemment les Gaulois dominant en Grande-Bretagne n'avaient ni exterminé ni expulsé les populations qui les avaient précédés dans le pays. Il y avait encore en Grande-Bretagne, au milieu du I^{er} siècle avant notre ère, d'importants débris de la population gôidélisque sur laquelle les Gaulois avaient conquis cette île, et même de la population antérieure à l'arrivée des premiers Indo-Européens, c'est-à-dire des Gôidels ; mais cette population avait eu rapidement le sort qu'ont eu sur le continent les Gaulois après la conquête romaine ; comme les Gôidels, elle s'était assimilée aux conquérants.

¹⁰⁶ *De bello gallico*, l. II, c. 4, § 10.

¹⁰⁷ *De bello gallico*, l. V, c. 25.

¹⁰⁸ *De bello gallico*, l. V, c. 27, § 6.

CHAPITRE IX

Les druides dans la Gaule indépendante pendant la guerre faite par Jules César

La conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois n'est pas seulement affirmée par Jules César, elle résulte des preuves réunies dans nos chapitres V à VIII. Les druides Gôidels de Grande-Bretagne parvinrent, malgré la défaite de leurs compatriotes, à se faire accepter comme savants et comme prêtres par les vainqueurs. Les Juifs et les Chrétiens ont un livre, la Bible ; les Mahométans ont un livre, le Coran ; les druides avaient aussi un livre, seulement il n'était pas écrit, c'était un recueil de vers, et ce recueil avait un tel développement que pour arriver à le bien savoir peut-être à le comprendre plus ou moins, il fallait vingt ans d'étude à un certain nombre d'élèves¹⁰⁹, seulement nous ignorons si ces élèves étaient les meilleurs ou les moins intelligents. Peu importe.

Le livre des druides avait une puissance analogue à celle de la Bible et du Coran. Comme la Bible et le Coran, il s'est imposé aux populations.

Jules César, pendant la guerre des Gaules, eut le talent de se ménager l'appui du druide *Deuiciacos* dont il vante le zèle pour les intérêts du peuple romain, la bonne volonté à l'égard du conquérant lui-même¹¹⁰. En effet, *Deuiciacos* tenait sincèrement à l'alliance des *Aedui*, ses compatriotes, avec les Romains¹¹¹.

Jules César ne dit pas que *Deuiciacos* fût druide, nous le savons par Cicéron qui avait connu à Rome l'Éduen *Deuiciacos*¹¹², envoyé en ambassade près du Sénat par ses concitoyens.¹¹³

En conséquence de ses bonnes relations avec *Deuiciacos*, on vit vers la fin de la guerre, en l'an 52 avant notre ère, Jules César, s'élevant en juge entre les deux magistrats suprêmes élus concurremment par les *Aedui*, déclarer valable celle des deux élections qui avait été faite avec le concours des prêtres¹¹⁴, évidemment des

¹⁰⁹ *De bello gallico*, l. VI, c. 14 § 2, 3.

¹¹⁰ *De bello gallico*, l. I, c. 19, § 2.

¹¹¹ *De bello gallico*, l. I, c. 33, § 2. Cf. Cicéron, *Ad Atticum*, I, 19, 2. (60 ans avant J.-C.). Sous l'empire romain, les *Aedui* eurent le titre de *foederati*.

¹¹² *De divinatione*, I, 41, 90.

¹¹³ *De bello gallico*, l. VI, c. 12, § 5.

¹¹⁴ « Conuictolitauem, qui per sacerdotes more civitatis intermissis magistratibus esset creatus, potestatem optinere iussit. » *De bello gallico*, l. VII, c. 33, § 3.

LES DRUIDES

druides, comme un texte épique irlandais nous en montre intervenant au nombre de quatre dans l'élection d'un roi suprême d'Irlande¹¹⁵. La bonne volonté du druide *Deuiciacos* et la puissance des druides facilita les succès de Jules César en Gaule.

¹¹⁵ *Serglige Conculainn*, § 23. Windisch, *Irische Texte*, t. I. p. 213.

CHAPITRE X

Les druides en Gaule sous l'empire romain

Quand l'empereur Auguste eut organisé en Gaule le gouvernement romain, tout changea. La prétention des magistrats envoyés de Rome en Gaule fut de transformer les Gaulois en Romains et ils y réussirent. La preuve en est notre langue qui est un dialecte du latin. Sur notre sol, cinq siècles de domination romaine ont suffi pour assurer à la langue latine un triomphe que n'ont pu lui obtenir en Grande-Bretagne environ trois siècles et demi d'une occupation incomplète et alternativement interrompue par les révoltes des sujets ou troublée par les incursions des peuples voisins du territoire romain, par les incursions des Pictes et des Irlandais.

Les druides, par leur enseignement indépendant de la tradition gréco-romaine et par leur juridiction arbitrale, étaient le principal obstacle à la romanisation de la Gaule. La lutte contre eux apparaît déjà sous Auguste. Le 1^{er} août de l'an 12 avant J.-C., Drusus réunit dans la ville de Lyon, près de l'autel de Rome et d'Auguste, une assemblée des députés de la Gaule¹¹⁶; cette assemblée se tint depuis tous

les ans à la même date et fut une des institutions principales de l'empire romain¹¹⁷. C'était une concurrence redoutable à l'assemblée annuelle réunie par les druides aux environs de Chartres et dans laquelle, au temps de l'indépendance gauloise, ils jugeaient les procès que la bonne volonté des parties soumettait à leur arbitrage¹¹⁸. Si on prenait à la lettre le texte de Jules César, *tous* les procès auraient été jugés par les druides. Il y a là une évidente exagération. Les *Commentaires* de Jules César mentionnent bien des contestations entre Gaulois et ne donnent aucun exemple de jugement, ou, plus exactement, de sentence arbitrale qui ait été l'œuvre des druides.

Mais cette Juridiction arbitrale indépendante du gouvernement romain ne pouvait, quelle qu'en fût l'importance, se concilier avec la conquête. Les magistrats impériaux ne pouvaient pas l'admettre.

Les plus importants des procès soumis à l'arbitrage des druides étaient ceux

¹¹⁶ Voir les textes réunis par M. Hirschfeld, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, p. 237; cf. Ernest Desjardins, *Géographie historique... de la Gaule romaine*, t. III, p. 186 et suivantes.

¹¹⁷ Mommsen, *Roemische Geschichte*, t. V, 2^e édition, p. 84-89.

¹¹⁸ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 10.

que des crimes, surtout des meurtres, faisaient entreprendre¹¹⁹. Le rôle des druides comme arbitres était de fixer le montant, de la composition que le coupable serait tenu de payer, faute de quoi il devait subir la loi du talion, à moins qu'il n'eût l'heureuse chance de s'y soustraire par la fuite. Mais la loi romaine n'admettait ni le droit pour les familles de tuer les meurtriers de leurs membres, ni le droit pour le meurtrier d'échapper à la peine capitale en payant à la famille du mort la composition fixée par arbitre conformément à la coutume locale.

La juridiction sur les sujets de Rome qui n'étaient pas citoyens appartenait aux légats impériaux. Quant aux citoyens romains, Auguste leur avait interdit la religion des druides¹²⁰, par conséquent aussi les accessoires de cette religion, parmi lesquels était compris l'arbitrage druidique. Les Gaulois qui n'avaient pas obtenu le droit de cité pouvaient alors conserver leur ancien culte, mais n'avaient pas plus d'indépendance que les citoyens romains quand il s'agissait de procès criminels.

S'ils s'étaient obstinés à porter leurs procès criminels devant la juridiction arbitrale exercée par les druides, une des conséquences aurait été la condamnation à mort et l'exécution des hommes coupables de meurtre ou de vol et qui n'auraient pu payer la composition fixée par la sentence arbitrale. Ces hommes auraient été mis à mort par le feu et leurs supplices auraient été considérés comme un sacrifice agréable aux dieux¹²¹. Les sacrifices humains sont d'un usage général à un certain degré de civilisation¹²².

Mais un sénatus-consulte de l'année 97 avant J.-C. avait interdit les sacrifices humains¹²³. Une autre loi de la république romaine, la *lex Cornelia de sicarii*, punissait le meurtre de la peine de mort¹²⁴. Cette loi aurait été appliquée aux druides sous l'empire romain s'ils avaient osé faire périr par le feu, non seulement des innocents, mais des coupables condamnés par eux à mort faute d'avoir pu payer la composition.

Il y avait donc, au point de vue du droit criminel, incompatibilité entre le druidisme et la civilisation romaine. Ce n'était pas tout : les druides étaient pro-

¹¹⁹ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 5.

¹²⁰ «Druidarum religionem... tantum ciuibus ab Augusto interdictam». Suétone, *Divus Claudius*, 25.

¹²¹ *De bello gallico*, l. VI, c. 16, § 4, 5. Le supplice des innocents qu'on faisait périr par le feu était seul, à proprement parler, un sacrifice humain. Le supplice des condamnés était une exécution agréable aux dieux.

¹²² Sur les sacrifices humains chez les Germains, voir Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3^e édition, p. 38 et suivantes; cf. L. Léger, *La mythologie slave*, p. 184 et suivantes.

¹²³ Pline, l. XXX, § 2.

¹²⁴ Digeste, l. XLVIII, titre 8, loi 1.

fesseurs, ils enseignaient la théologie et toutes les autres sciences : astronomie, géographie, sciences naturelles¹²⁵, histoire¹²⁶. Cet enseignement n'était pas celui que donnaient aux jeunes Romains les pédagogues grecs et leurs élèves.

Prenons comme exemple la mythologie, Jules César pose en principe l'identité du panthéon celtique et du panthéon romain, sauf cette seule différence que, chez les Gaulois, Mercure, dit-il, tenait le premier rang et qu'après lui venaient Apollon, Mars, Jupiter et Minerve¹²⁷. Mais ces noms divins étaient inconnus aux Gaulois. Il y avait évidemment autant de différence entre la mythologie celtique et celle des Romains qu'entre celle-ci et celle des Germains, qu'entre la mythologie romaine primitive et celle des Grecs avant le triomphe de la littérature des Grecs et par conséquent de leur mythologie à Rome, triomphe d'où vint, par exemple, la confusion de Mars avec Arès, de Diane avec Artémis, de Mercure avec Hermès.

Du moment où l'on admettait la réalité objective de conceptions mythologiques subjectives il fallait arriver à une série d'identifications qui en Gaule commence chez Jules César et qui après lui est devenue la loi du monde gallo-romain. Mars, identifié avec le dieu grec Arès, l'a été aussi avec le dieu gaulois *Toutatis*; Minerve, confondue avec la déesse grecque Athéna, l'a été aussi avec la déesse gauloise *Belisama*, etc. Mais, comme ces identifications étaient arbitraires, elles ont pu être contradictoires; ainsi *Esus et Toutatis* sont chacun, tantôt un Mars, tantôt un Mercure¹²⁸, *les Suleviae* sont des *Iunones* dans une inscription, des *Minervuae* dans une autre¹²⁹.

Enfin, laissant de côté les croyances religieuses, passons à l'aspect politique des questions. Les Gaulois devenus Romains devaient être désignés par les trois dénominations usitées à Rome, prénom, gentilice et surnom : ainsi *Troqos* était devenu Cn. Pompeius Trogus; *Camulatos*, C. Valerius Camulatus; *Licinos*, C. Iullus Licinus; *Sagro-uivos*, C. (?) Iulius Sacrouire. Les *Burros*, prirent des gentilices divers, C. Varius Burrus, L. Valerius Burrus, L. Antistius Burrus. Le nom d'homme gaulois fut par là réduit à l'état de surnom. Les noms des dieux gaulois eurent le même sort, de là les dédicaces *deo Apollini Boruoni*¹³⁰ et *Apollini Granno*¹³¹, qui

¹²⁵ *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 5, 6; cf. Méla, l. III, c. 2, § 19.

¹²⁶ Timagène chez Ammien Marcellin, l. XV, c. 9, § 4.

¹²⁷ *De bello gallico*, l. VI, c. 17, § 1, 2, 3.

¹²⁸ Voyez les textes réunis par Holder, à l'article *Esus*, t. I, col. 1479, à l'article *Belisama* t. I, col. 386, aux articles *Teutates*, *Toutatis*, *Totatis*, *Tutatis*, t. II, col. 1805, 1806, 1895, 1896, 1897, 2022.

¹²⁹ Holder, *ibidem*, t. II, col. 1664.

¹³⁰ Holder, *ibidem*, t. I, col. 494.

¹³¹ Holder, *ibidem*, t. I, col. 2037-2039.

des noms de deux divinités gauloises d'eaux thermales font de simples surnoms d'une divinité gréco-romaine. Tel a été aussi sous l'empire romain le nom du dieu gaulois de la lumière, *Belenos* ou *Belinos*, qui devient un surnom du même Apollon dans les dédicaces *Apollini Beleno*¹³².

On se tromperait grandement si l'on croyait qu'il y eut entre le dieu gaulois *Belenos* d'une part, et les dieux gaulois *Grannos* et *Boruo* d'autre part, une analogie quelconque, même superficielle.

Les Gaulois avaient un dieu, *Moccus*, c'est-à-dire « cochon », et un dieu ourson, *Artaios*; pour les romaniser, on a imaginé de dire *Mercurius Moccus*, *Mercurius Artaios*; il ne s'ensuit pas de là que les Gaulois considérassent le cochon et le petit ours comme la même espèce d'animaux. Le dieu *Maponus* « jeune fils » n'avait probablement de commun avec Apollon que la jeunesse éternelle; cela a suffi pour faire imaginer un *Apollo Maponus*. Il n'y avait pas du reste plus de ressemblance entre le dieu *Maponos* et Apollon qu'entre *Cn. Pompeius Trogus* et le grand Pompée, *Cn. Pompeius Magnus*, ou qu'entre *C. Iulius Licinus* et *C. Iulius Caesar*, le conquérant de la Gaule. La confusion des dieux gaulois avec les dieux de l'empire romain est un des procédés par l'emploi desquels s'est accomplie l'assimilation des populations gauloises vaincues avec les Romains conquérants.

Cependant la mythologie enseignée par les druides et dont la plus vieille littérature épique de l'Irlande nous conserve des débris était évidemment tout autre que la mythologie gréco-romaine. Les doctrines des druides, en fait d'astronomie, de sciences naturelles, de géographie et d'histoire, devaient aussi différer beaucoup de l'enseignement donné tant à Rome qu'en Grèce aux jeunes Romains.

En tout cas, les élèves des druides sortaient de l'école sans rien savoir ni de la langue latine, ni de la langue grecque.

Nous avons déjà parlé de l'assemblée politique annuelle de Lyon créée en l'an 12 avant notre ère et opposée à l'assemblée également politique que les druides tenaient chaque année aux environs de Chartres. Vers le même temps ou peu après les Romains opposèrent à l'enseignement celtique des druides un enseignement rival dont le siège fut d'abord Autun *Augusto-dunum* « fort d'Auguste », « de l'empereur Auguste », construit pour remplacer la vieille forteresse gauloise de *Bibracte*, capitale des *Aedui*. Cette rivalité pédagogique amena une révolte en l'an 21 de notre ère. Un passage de Tacite nous apprend deux faits corrélatifs : l'un est l'existence de l'école d'Autun où les jeunes gens des plus nobles familles de la Gaule recevaient, probablement malgré eux, l'enseignement gréco-romain ;

¹³² Holder, *ibidem*, I, col. 71, 372.

l'autre fait, conséquence du premier, est l'occupation d'Autun par l'Éduen *Iulius Sagrouiros*, le *Sacrouir* des textes latins, auquel le gouvernement impérial avait donné le titre de citoyen romain, mais qui considérait ce titre, soi-disant glorieux, comme un joug humiliant. Les jeunes élèves de l'école d'Autun, aussi mécontents que lui, se laissèrent sans peine entraîner dans l'armée de la révolte, si nous parlons comme les Romains, ou mieux, comme pensaient les Gaulois, dans les rangs des amis de la liberté et de l'antique indépendance¹³³.

Les élèves en très grande majorité sont presque toujours les ennemis des maîtres.

C'est une loi psychologique. Les conventionnels qui ont fait conduire tant de prêtres à la guillotine étaient tous élèves du clergé, les élèves de l'Université impériale se montrèrent en général franchement royalistes en 1814, et en 1830 les élèves de l'Université royale applaudirent à la chute de Charles X. « Notre ennemi, c'est notre maître, » a dit le grand fabuliste français¹³⁴.

La révolte de Sacrouir fut réprimée. Elle eut pour principal résultat un sénatus-consulte proposé par l'empereur romain Tibère et qui déclara les druides supprimés¹³⁵. Tibère mourut en l'an 37 de notre ère. Claude, son second successeur (41-54), renouvela cette prescription et proclama la complète abolition de la religion des druides¹³⁶. Le but de cette mesure nouvelle était, en confirmant la décision de Tibère, de l'étendre à la Grande-Bretagne dont la conquête avait été commencée en l'année 42 par A. Plautius. L'empereur Claude en personne y avait fait un séjour de seize jours; en conséquence, ce fut lui Claude, et non Plautius, qui obtint les honneurs du triomphe¹³⁷.

En Gaule, l'effet immédiat de la suppression officielle du druidisme par Tibère et de son abolition également officielle par Claude peut être comparé au résultat de la révocation de l'édit de Nantes prononcée par Louis XIV en 1685. Le protestantisme supprimé ou aboli, comme on voudra, par le grand roi, persista: des temples démolis les pasteurs gagnèrent le désert; ce fut le terme consacré. Réfugiés dans des lieux inhabités où ils réunissaient autour d'eux leurs troupeaux, ils échappaient souvent par là aux violentes mesures de répression prescrites par le souverain français.

Un peu plus de seize siècles plus tôt les druides en Gaule eurent recours au même procédé. Depuis longtemps, respectant le sénatus-consulte de l'année 97

¹³³ Tacite, *Ab excessu Augusti*, l. III, c. 43.

¹³⁴ La Fontaine, *Fables*, l. VI, fable 8.

¹³⁵ Pline, l. XXX, §13.

¹³⁶ Suétone, *Diuis Claudius*, 25.

¹³⁷ Dion Cassius, l. LX, c. 19-23; Tacite, *Agricola*, c. 13.

avant J.-C., et la *lex Cornelia de sicariis*, ils ne brûlaient plus ni les coupables condamnés par eux, ni surtout les innocents, ils se bornaient à tirer quelques gouttes de sang aux hommes de bonne volonté qui s'offraient à eux comme victimes apparentes. Mais ce changement aux usages rituels ne suffisait pas aux magistrats romains. Les druides durent aller chercher l'impunité dans des cavernes au fond des forêts¹³⁸. C'était en secret (*clam*), en se cachant dans les cavernes ou les bois qu'ils donnaient leur enseignement si varié, et c'était là que des élèves appartenant aux familles les plus nobles de la Gaule et refusant l'enseignement gréco-romain étudiaient les doctrines proscrites des druides¹³⁹.

Méla a écrit cela peu après le triomphe de Claude qui eut lieu en l'an 43 de notre ère.

Quelle différence entre cette situation des druides et celle que Jules César avait décrite moins d'un siècle avant la date où écrivait Méla ?

On ne s'étonnera pas de voir ensuite les druides montrer avec éclat leur haine pour les Romains. Ils le tirent hors de Gaule quand, en l'an 58 de notre ère, Suetonius Paulinus, à la tête d'une armée romaine, alla conquérir l'île d'Anglesey. Autour des troupes celtiques opposées aux Romains, on voyait des druides qui, les mains levées vers le ciel, adressaient à leurs dieux des prières accompagnées d'imprécations contre les soldats romains. Quand ceux-ci commenceront l'attaque, les druides restèrent immobiles comme des statues, recevant des blessures sans fuir ni se défendre¹⁴⁰. Ils se savaient immortels et comptaient trouver dans une autre partie du monde un corps nouveau et toujours jeune.

En Gaule, la haine des druides pour Rome se manifesta d'une autre façon dont l'histoire moderne a donné deux exemples bien connus.

Un des résultats qu'au XVII^e siècle produisit la persécution des protestants fut une prédiction. En 1686, un an après la révocation de l'édit de Nantes, il fut annoncé dans le monde protestant que trois ans plus tard, en 1689, on verrait la délivrance de l'Église et la ruine de la Babylone papiste¹⁴¹. Cette prophétie ne se réalisa point. De même au XIX^e siècle, sous la Restauration, les officiers bonapartistes en demi-solde, pensant à Napoléon, prisonnier des Anglais, disaient avec ferme confiance : « Il reviendra. » Ils pensaient le voir revenir vivant et victorieux. De Sainte-Hélène il n'est revenu que son cadavre.

En l'an 71 de notre ère, les druides répandirent aussi une prédiction. Le Capitole de Rome avait été incendié. Jadis les Gaulois, maîtres de Rome, n'avaient pu

¹³⁸ Lucain, *Pharsale*, l. I, vers 453. Ces vers ont été écrits entre l'an 60 et l'an 65 de notre ère.

¹³⁹ Méla, III, 2, 19.

¹⁴⁰ Tacite, *Ab excessu Augusti*, l. XIV, c. 30.

¹⁴¹ Henri Martin, *Histoire de France*, 4^e édition, t. XIV, p. 117.

pénétrer dans le temple de Jupiter capitolin. De là provenait, disait-on, la suprématie dont Rome avait joui pendant quatre siècles et demi ; mais, ce temple une fois détruit, la domination allait passer aux peuples établis au nord des Alpes¹⁴². Elle ne leur arriva pas si vite. On était au I^{er} siècle de notre ère. Il fallut attendre jusqu'au V^e siècle pour voir cette prédiction se réaliser.

Ni les druides au I^{er} siècle, ni les protestants français au XVII^e, ni les officiers bonapartistes au XIX^e ne virent se produire les événements sur lesquels ils comptaient ; mais malgré la différence des temps et des hommes, les prédictions dont nous venons de parler étaient l'expression des mêmes sentiments ; la douleur causée par l'oppression, la haine envers les oppresseurs, l'espérance de voir briller des jours meilleurs. Il y a des lois psychologiques qui produisent en tout temps les mêmes effets.

Plin l'Ancien, mort comme on sait en l'an 79 de notre ère sans avoir mis la dernière main à son *Histoire naturelle* dédiée à l'empereur Titus en l'an 77, ne parle pas de l'enseignement des druides. Cet enseignement paraît avoir disparu pendant les trente-quatre ans qui de la *Chorographia* publiée par Méla séparent la *Naturalis Historia* de Plin. Plin nous montre les druides réduits en Gaule à faire de la médecine pour vivre ; c'était une médecine de charlatans. Un des principaux remèdes était le gui du chêne, détaché de l'arbre le sixième jour de la lune avec une faux d'or par un druide en personne. Pour procéder cette opération, le druide s'était habillé de blanc ; il la faisait suivre du sacrifice de deux taureaux blancs ; puis ce gui servait à la fabrication d'une tisane qui, disait-on, rendait les femmes fécondes et réduisait tous les poisons à l'impuissance. Deux autres plantes, appelées *selago* et *samolus*, fournissaient aussi, croyait-on, aux druides des remèdes d'une merveilleuse efficacité à condition que ces plantes eussent été cueillies conformément aux prescriptions d'un rituel magique où, comme pour la cueillette du gui, le costume blanc était de rigueur¹⁴³.

Probablement, au II^e siècle de notre ère, la médecine grecque, introduire par les pédagogues gréco-romains, supplanta la médecine druidique dont, après Plin, personne ne parle plus. Ce qu'il y a de certain c'est que dans la première moitié du V^e siècle, Marcellus de Bordeaux, en son traité *De medicamentis*, ne dit mot ni de gui, ni de *selago*, ni de *samolus*. Dans son ouvrage il n'est pas question des druides ; les autorités qu'il cite sont Hippocrate, Cornelius Celsus et d'autres médecins moins célèbres, grecs et romains¹⁴⁴.

¹⁴² Tacite, *Historiae*, l. IV, c. 54.

¹⁴³ Plin, l. XVI, § 249-251 ; l. XXIV, § 103, 104.

¹⁴⁴ Voir les index mis par M. George Helmreich à la fin de son édition du *De medicamentis*, Leipzig, Teubner, 1889.

LES DRUIDES

Dès le II^e siècle, aucun texte ne nous montre des druides en Gaule. Plus tard, les *Dryades* dont parlent Lampride dans sa *Vie d'Alexandre Sévère* mort en 235, Vopiscus dans celles d'Aurélien mort en 275 et de Numérien mort en 284¹⁴⁵, ne sont pas des druides, puisque ce sont des femmes. Probablement, comme les vierges de Sena, elles appartiennent à la corporation des *uatis*, *faithi*, ou *filid* = **ueletes*.

On les appelait au singulier, en Irlande, *ban-fili*. Une *ban-fili* apparaît au début de la grande épopée de l'enlèvement des vaches de Cooley. La prophétesse *Uelaeda* (corrigez *Ueleta*), qui souleva les Germains en l'an 70 de notre ère¹⁴⁶, porte un nom qui est le féminin du gaulois **ueles*, au génitif **ueletos*, en irlandais *fili*, au génitif *filed*. C'est une Gauloise descendant de Gaulois restés à l'est du Rhin sous la domination germanique lors de la conquête par les Germains des régions celtiques situées au nord-est.

Au IV^e siècle, Ausone parle de deux professeurs de Bordeaux qui comptaient des druides parmi leurs ancêtres ; l'un s'appelait Attius Patera¹⁴⁷, l'autre Phoebitius¹⁴⁸. Ces ancêtres avaient probablement vécu au moins trois siècles plus tôt. Cela n'a rien d'étonnant, puisque aujourd'hui en France il ne manque pas de gens qui, les uns à tort, les autres à raison, prétendent descendre des croisés, c'est-à-dire avoir une généalogie qui remonte à six siècles.

¹⁴⁵ Lampride, *Alexandre Sévère*, LX, 6 ; Vopiscus, *Aurélien*, XLIX, 4 ; Numérien, XIV, 2.

¹⁴⁶ Tacite, *Historiae*, I, V, c. 61.

¹⁴⁷ Ausone, *Professores*, V, vers 12, édition de Charles Schenkl, *Monumenta Germaniae Historica*, in-4°, p. 58 : *Stirpe Druidarum satus*.

¹⁴⁸ Ausone, *Professores*, XI, vers 17, même édition, p. 64 : *Stirpe satus Druidum*.

CHAPITRE XI

Les druides en Grande-Bretagne, hors de l'empire romain et quand l'empire romain eut pris fin

Pline constate que de son temps, vers l'an 77 de notre ère, le druidisme existait encore dans son éclat primitif en Grande-Bretagne¹⁴⁹. La conquête le fit rapidement disparaître dans la région soumise à la domination romaine¹⁵⁰. Il ne se maintint qu'en Irlande et dans la partie septentrionale de la Grande-Bretagne qui demeura indépendants du joug romain. Les Gallois et les Bretons sont les descendants de populations qui en Grande-Bretagne furent pendant plus de trois siècles sujettes des empereurs romains. Quand, en 410, l'empire romain abandonna ces populations à elles-mêmes, il n'y avait plus de druides au milieu d'elles.

En gallois et en breton, les noms qui désignent les druides sont des mots de fabrication relativement récente dus à l'imagination de soi-disant savants. Le nom des druides n'apparaît pas dans les lois galloises les plus anciennes : on ne les rencontre ni dans les trois lois rédigées en gallois que leurs préfaces attribuent à un roi du X^e siècle, Howel-dda¹⁵¹, ni dans les trois textes latins qui, si nous en croyons aussi les préfaces, auraient été écrits par ordre du même roi.

Une compilation juridique relativement moderne, les *Anomalous Laws from various Manuscripts*¹⁵², nous parle d'un *derwydd-vardd*, c'est-à-dire, suivant la traduction anglaise, d'un *druid-bard*, qui parmi les bardes tiendrait le troisième rang, ayant immédiatement au-dessus de lui d'abord *l'ovydd*, titre rendu par *ovate* dans la traduction anglaise, puis au premier rang le *privardd* ou *primitive bard* si nous adoptons la traduction anglaise¹⁵³. Ce texte n'a aucune valeur historique. *Ovydd*, *ovate* sont le résultat d'une mauvaise lecture du *ouateis* = *uatis* de Strabon¹⁵⁴. Quant à *derwydd*, c'est un mot de fabrication prétendue savante qui date du moyen âge, il est dérivé du gallois *derw* «chêne». Le demi-savant qui l'a inventé connaissait le passage de Pline où il est dit que, comme les druides habi-

¹⁴⁹ Livre XXX, § 13.

¹⁵⁰ Cf. J. Rhys et David Brenmor-Jones, *The welsh People*, p. 255.

¹⁵¹ Aneurin Owen, *Ancient Laws and Institutes of Wales*, 1^o in-f^o, p. 1-388; in-8^o, t. I, p. 1-797.

¹⁵² *Ibidem*, 1^o p. 389-770; 2^o t. II, p. 1-747.

¹⁵³ Aneurin Owen, *Ancient Laws and Institutes of Wales*, 1^o in-f^o, p. 649, 2^o in-8^o, t. II, p. 510.

¹⁵⁴ Strabon, l. IV, c. 4, édition Didot, p. 164, l. 19-23

tent de préférence des bois de chênes et font usage du feuillage des chênes dans leurs cérémonies, le nom des druides dérive probablement du grec *drus* «chêne¹⁵⁵». Mais comme *drus* en gallois veut dire «porte», il a bien fallu fabriquer le mot *derwydd* pour conserver au nom sacerdotal le sens que Pline avait proposé. On a inventé cette expression au XII^e siècle, elle a été mis en usage par des poètes gallois qui pensaient se donner de l'importance en se présentant comme les continuateurs des célèbres et antiques druides depuis si longtemps disparus. Le breton *drouiz*, *druz* est encore plus récent et n'a aucune valeur si ce n'est comme témoignage des aberrations auxquelles a conduit la celtomanie.

Le nom celtique des druides appartenait la déclinaison consonantique, la troisième déclinaison de la langue latine. Jules César le traite suivant les lois de la grammaire latine. Il n'emploie ce mot qu'au pluriel.

Nominatif, <i>druides</i> ,	<i>De bello gallico</i> ,	VI, 14
Génitif, <i>druidum</i> ,	<i>id.</i> ,	VI, 13
Datif, <i>druidibus</i> ,	<i>id.</i> ,	VI, 18
Accusatif, <i>druides</i> ,	<i>id.</i> ,	VI, 21
Ablatif, <i>druidibus</i> ,	<i>id.</i> ,	VI, 16, 18

On disait probablement en gaulois :

Nominatif, <i>druides</i> ,
Génitif, <i>druidon</i> ,
Instrumental, <i>druidebis</i> .
Accusatif, <i>druidas</i> .

La désinence en *-as* de l'accusatif pluriel des thèmes consonantiques gaulois est établie, non seulement par la grammaire comparée, mais aussi par plusieurs textes qui remontent à l'antiquité classique; un de ces textes est une inscription¹⁵⁶.

De l'accusatif pluriel celtique *druidas*, des auteurs latins ont conclu à tort que ce mot appartenait à la déclinaison vocalique en *-a*, la première de la grammaire latine; de là le nominatif pluriel *druidae* chez Cicéron dans un passage déjà cité

¹⁵⁵ Pline, l. XVI, § 249.

¹⁵⁶ *Ceutronas*, *C. I. L.*, XII, 113.

du *De divinatione*¹⁵⁷, chez Lucain¹⁵⁸, chez Pline¹⁵⁹, chez Tacite¹⁶⁰, puis le génitif *druidarum* chez Aurelius Victor¹⁶¹ et chez Ausone¹⁶².

Au singulier, le nominatif a dû être *druis* et le génitif *druidos*. La meilleure explication paraît être *dru-uids*, *dru-uid-os* «fort savant». On la doit à M. Thurneysen¹⁶³. Il y a une racine indo-européenne qui a trois formes: 1° *deru*, 2° *doru*, 3° *dru*; de 3° *dru* viennent l'irlandais *dron* = **dru-no-* «fort», le grec *drus* «chêne»; de 2° *doru* le grec *doru* «lance»; de 1° *deru*, le gaulois *deruo* «chêne», en gallois *derw*, en breton *derw*, *dero*, employés avec sens pluriel depuis l'introduction du singulatif *derwen*, *derven*.

La troisième forme *dru* est le premier élément du nom des druides: quant au second élément, *uid*, c'est la troisième forme de racine *ueid*, *uoid*, *uid*, «voir», «savoir», d'où le grec *eidov*, pour *euidon* «j'ai vu»: *euidon* pour *uoida* «je sais», le latin *uideo* «je vois», l'allemand *weiss* «[je] sais», *wissen* «savoir». On suppose que celui qui a vu se rappelle et sait.

Quand, au V^e siècle de notre ère, l'empire romain d'Occident succomba, il y avait près de quatre siècles qu'en Gaule les druides, avaient disparu sans laisser d'autre trace que le souvenir. De même en Grande-Bretagne, la domination romaine avait supprimé le druidisme partout où elle avait pu s'établir. Les druides ne s'étaient maintenus en Grande-Bretagne que chez les populations celtiques restées indépendantes au nord du *uallum Antonini*, enfin leur situation primitive était restée intacte en Irlande.

Parlons d'abord des druides de Grande-Bretagne. Lorsque, dans la seconde moitié du VI^e siècle de notre ère, saint Columba, *Columcille* «colombe d'église»¹⁶⁴ venant d'Irlande, alla prêcher l'évangile aux Pictes, population gauloise de l'Écosse septentrionale, il trouva en face de lui des druides que suivant l'usage du temps, Adamnân, un siècle environ plus tard, écrivant la vie du saint, appelle *magi*¹⁶⁵. Un jour, près du château de Brude, roi de Pictes, Columba, avec quelques-uns de ses moines, chantait vêpres en plein air; des druides s'approchèrent

¹⁵⁷ I, 41, 90.

¹⁵⁸ Lucain, l. I, vers 451.

¹⁵⁹ L. XVI, § 249; l. XXIV, § 103; l. XXIX, § 52.

¹⁶⁰ Tacite, *Ab excessu Augusti*, l. XIV, c. 30; *Historiae*, l. IV, c. 54.

¹⁶¹ Aurelius Victor, *De Caesaribus*, IV, 2.

¹⁶² Ausone, *Professores*, V, vers 7.

¹⁶³ Holder, *Aliceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1321.

¹⁶⁴ *Cille* est le génitif singulier de *cell*, *ceall*, provenant du latin *cella*, qui a pénétré en irlandais avec le double sens de monastère et d'église, les deux semblant inséparables.

¹⁶⁵ Cette expression avait déjà été employée en ce sens par Pline: «Druidae, ita suos appellunt magos», l. XVI, § 249.

d'eux et voulurent leur imposer silence. Mais alors le saint élevant la voix, entonna le psaume 44: *Erucltauit cor meum uerbum bonum*. Son puissant organe eut en ce moment tant d'éclat que le roi et les autres assistants crurent entendre un coup de foudre; Columba avait triomphé des druides¹⁶⁶. Tel est le récit de l'hagiographe.

Il raconte encore ceci :

Un de ces druides s'appelait Broichan. Il avait une esclave irlandaise. Columba le pria de l'affranchir; Broichan refusa. Sur ce Columba le menaça de mort. Broichan, en effet, tomba malade et faillit mourir, mais ayant donné la liberté à l'esclave irlandaise, il fut guérit par Columba¹⁶⁷. Encore une fois les druides étaient vaincus.

Ces passages de la vie de saint Columba par Adamnân ont un côté merveilleux qui peut les rendre en partie suspects. Mais il y a un fait historique qu'ils établissent d'une façon incontestable, c'est qu'il y avait encore des druides en Grande-Bretagne, au nord du *uallum Antonini*, chez les Pictes, vers la fin du VI^e siècle. Ils s'y étaient maintenus jusqu'à cette date.

Quand, en 410, les légions romaines eurent évacué la partie de l'île située au sud du *uallum Antonini*, quelques druides, venant du pays des Pictes, s'aventurèrent dans la région méridionale où ils n'avaient plus à craindre la rigueur des lois romaines et la sévérité des magistrats envoyés par l'empereur. Vers le milieu du V^e siècle, le roi britton Vortigern, excommunié par le clergé chrétien pour avoir épousé sa propre fille, se mit en relation avec les plus grands ennemis de ce clergé, c'est-à-dire avec les druides. Il se fit indiquer par eux l'emplacement propice pour la construction d'un fort. Puis il reçut d'eux l'avis qu'avant de commencer le travail il fallait arroser le sol avec le sang d'un enfant¹⁶⁸.

Cette prescription était conforme une doctrine celtique. L'immolation d'un être humain était nécessaire pour assurer la solidité des fondations d'un édifice important. Les Irlandais même chrétiens le croyaient encore au VI^e siècle de notre ère. Quand, en 563, saint Columba fonda la célèbre abbaye d'Ioua, vulgairement Iona, Odrân, un de ses moines se dévoua et fut, dit-on, enterré vif sous les fondations du monastère¹⁶⁹. Cette superstition homicide ne doit pas nous étonner: comme chez les Celtes elle a existé chez les Germains et chez les Slaves¹⁷⁰ et chez une foule d'autres peuples.

¹⁶⁶ Adamnân, *Vita S. Columbae*, l. I, c. 37.

¹⁶⁷ Adamnân, *Vita S. Columbae*, l. II, c. 35.

¹⁶⁸ Nennius, *Historia Brittonum*, chez Mommsen, *Chronica Minora*, t. III, p. 180 et suivantes.

¹⁶⁹ Whitley Stokes, *Lives of saints from the Book of Lismore*, p. 30, 178.

¹⁷⁰ J. Grimm, *Deutsche mythologie*, 3^e édition, p. 140.

LES DRUIDES

Après Vortigern il n'est plus question de druides dans les régions méridionales de la Grande-Bretagne. Ils ne purent résister au clergé chrétien.

CHAPITRE XII

Les druides en Irlande

Les adversaires de saint Patrice en Irlande au V^e siècle, comme de saint Columba en Écosse au VI^e, furent les druides. « Il combattit les druides au cœur dur », dit l'hymne de Ninine¹⁷¹. Le récit de cette guerre entre l'apôtre chrétien et les représentants les plus éminents de l'antique religion forme une partie des deux plus anciennes biographies de saint Patrice, nous voulons parler des recueils de notes formés au VII^e siècle, l'un entre 660 et 670 par Tîrechân¹⁷², l'autre, un peu après, vers la fin du même siècle, par Muicchu Maccu Machtheni¹⁷³. Tîrechân dit qu'il écrit d'après les enseignements que lui a donnés de vive voix l'évêque Ultan et d'après le livre de cet Ultan. Il veut parler d'un évêque d'Ardraccan mort en 656¹⁷⁴. Mais il se sert, en outre d'un ouvrage de saint Patrice aujourd'hui perdu qui était intitulé *Commemoratio laborum*. Saint Patrice y parlait de ses voyages dans les Gaules, en Italie et dans les îles de la mer Tyrrhénienne. Or, dans la *Confessio Sancti Patricii*, sorte de mémoire justificatif écrit par Patrice¹⁷⁵, il n'est pas question de ces voyages¹⁷⁶. Le seul document attribué à saint Patrice où on les voit apparaître est la courte pièce intitulée *Dicta Patricii* qui semble être un extrait de la *Commemoratio laborum*, écrit dans un style plus concis que la *Confessio* et probablement que la *Commemoratio*¹⁷⁷. De ces observations il ne faudrait pas conclure que tout chez Tîrechân ait une valeur historique : les récits qu'il nous donne, ainsi que ceux de Muirchu Maccu Machtheni, contiennent bien des faits merveilleux qu'on doit retrancher, le reste peut être historique.

Quand ces deux auteurs ont pris la plume, il y avait environ deux siècles que saint Patrice était mort. Bien des légendes miraculeuses étaient venues embellir sa vie. Il ne s'ensuit pas que dans sa biographie, telle que l'ont écrite Tîrechân et Muirchu Maccu Machtheni, tout soit apocryphe, notamment en ce qui concerne les druides, car la vieille organisation druidique subsistait encore à une date

¹⁷¹ Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 426.

¹⁷² Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, t. II, p. 302-333.

¹⁷³ Whitley Stokes, *ibidem*, p. 269-300.

¹⁷⁴ Date donnée par les *Annales des quatre maîtres*, édition d'O'Donovan, t. I, p. 268.

¹⁷⁵ Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 302, l. 19-23.

¹⁷⁶ Cf. Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. I, p. XCI.

¹⁷⁷ Whitley Stokes, *ibidem*, t. II, p. 301.

rapprochée de celle où vivaient ces deux auteurs. On voit le druidisme prétendre vaincre par un procédé magique en 560, environ un siècle après la mort de saint Patrice, c'est-à-dire à la bataille de Culdreimne où saint Columba leur opposa Jésus-Christ, « mon druide », disait-il, et les battit.

Diarmait mac Cerbaill était alors roi suprême d'Irlande ; il avait fait mettre à mort Curnan mac Aeda protégé de saint Columba. De là un soulèvement contre Diarmait ; le roi de Connaught y prit part. Diarmait, dans son château de Tara, possédait une salle des festins où les druides avaient à table une place réservée¹⁷⁸ ; il eut le concours des druides ; quand, à Culdreimne, son armée fut en présence de l'ennemi, le druide Fraechân mac Teniusâin posa en avant des troupes de Diarmait la barrière druidique, *airbe drùad*¹⁷⁹. Un seul des révoltés osa traverser ce rempart magique, il fut tué. Ce fut alors que Columba invoqua son druide Jésus. Aussitôt après, un des révoltés renversa *l'airbe drùad* ; n'ayant plus cette protection, l'armée de Diarmait perdit confiance et fut battue¹⁸⁰. Le nombre des morts s'éleva à trois mille¹⁸¹. Ce fut un violent coup porté à l'influence druidique en Irlande.

L'année précédente, Diarmait avait encore donné à Tara le grand festin auquel les druides avaient leur place marquée d'avance¹⁸². Il ne le donna plus¹⁸³. Peu de temps après, en 563, dit-on, le roi Diarmait tenait en prison à Tara un neveu de saint Ruadân, et malgré les supplications du pieux oncle refusait de mettre en liberté son prisonnier. Ruadân, accompagné d'un évêque, fit le tour du château de Tara ; ils portaient chacun une cloche et sonnaient ; en même temps, maudissant le roi et son palais, ils prièrent Dieu de faire en sorte que jamais ni roi ni reine n'y pussent désormais habiter. Cette prière fut suivie d'effet. Diarmait, effrayé, abandonna son château qui tomba rapidement en ruines et dont bientôt il ne resta plus que les terrassements¹⁸⁴.

Les druides, définitivement vaincus, cessèrent de paraître aux banquets royaux de Tara qui étaient pour jamais supprimés. Cependant leur influence se maintint

¹⁷⁸ Petrie, *On the History and Antiquities of Tara Hill*, p. 205, 208, planches 8 et 9

¹⁷⁹ Sur ce mot, voir Kuno Meyer, *Contributions to Irish Lexicography*, p. 44.

¹⁸⁰ *Annales de Tigernach*, publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 143, 144 ; cf. William Reeves, *The Life of Saint Columba*, p. 247-255 ; *Annales des quatre maîtres*, édition d'O'Donovan, t. I, p. 190-195.

¹⁸¹ *Annales d'Ulster*, publiées par Hennessy, t. I, p. 56, 57.

¹⁸² La dixième suivant le *Livre de Leinster*, ils la partagent avec les *fáthi*.

¹⁸³ *Annales de Tigernach* publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 142.

¹⁸⁴ *The Annals of Clonmacnoise*, traduction de Conall Mageoghagan publiée par Denis Murphy, S. J., p. 85-88 ; Petrie, *On the History and Antiquities of Tara Hill*, p. 125-128.

encore quelque temps, elle est nécessaire pour expliquer la croyance que Mongân, roi d'Ulster, mort vers l'an 620, était fils du dieu Manannân¹⁸⁵.

Par conséquent, lorsque Tîrechân et Muirchu Maccui Machtheni écrivaient la vie de saint Patrice, l'un entre l'an 660 et l'an 670, l'autre un peu plus tard, vers la fin du même siècle, ces deux auteurs devaient parler des druides en connaissance de cause, tout en attribuant tant à eux qu'au clergé chrétien une puissance magique imaginaire.

Voici une des légendes rapportées par Tîrechân. Un jour, une grande multitude de druides se réunit à l'appel de Recrad, premier druide, c'est-à-dire chef des druides d'Irlande. Recrad voulait tuer l'apôtre chrétien. Accompagné d'une élite de neuf druides vêtus de blanc, il alla au-devant de Patrice; la foule du reste des druides, qui marchait à la suite, semblait une armée. Patrice se tint debout, puis, levant le bras gauche vers le ciel, il maudit Recrad. Ce malheureux tomba mort au milieu des druides venus avec lui et qui aussitôt se dispersèrent. Le cadavre de Recrad prit feu et brûla sous les yeux de tous les assistants. Ayant vu ce miracle, beaucoup des Irlandais présents crurent en Jésus-Christ et Patrice les baptisa le jour même¹⁸⁶.

De ce récit, ce que nous retiendrons, c'est qu'au VII^e siècle de notre ère, dans le monde chrétien d'Irlande, on se souvenait que les druides de cette île, au temps de leur puissance, terminée au siècle précédent, avaient un chef *primus magus*; or nous savons qu'il en était ainsi pour les druides de Gaule, au I^{er} siècle avant notre ère¹⁸⁷. On n'avait pas oublié non plus, au VII^e siècle de notre ère, qu'en Irlande leur costume officiel était blanc aux siècles précédents: or c'était aussi vêtus de blanc qu'en Gaule, au I^{er} siècle de notre ère, les druides montés sur des chênes et armés de faux d'or procédaient à la cueillette du gui¹⁸⁸ ou restant à terre, les pieds nus et bien lavés, récoltaient de la main droite, sans instrument tranchant, la plante appelée *selago*¹⁸⁹.

Nous avons parlé plus haut de l'enseignement donné par les druides en Gaule. Ils enseignaient aussi en Irlande. La grande épopée, qui raconte l'enlèvement des vaches de Cooley, nous montre le druide Cathbu entouré d'élèves auxquels il donne ses leçons. Dans la rédaction la plus ancienne, ces élèves sont au nombre de cent. Le scribe chrétien auquel nous devons ce texte constate ce chiffre avec

¹⁸⁵ *Compert Mongân*, publié par Kuno Meyer, *The voyage of Bran* p. 42-45. *Annales de Tigernach*, publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 178.

¹⁸⁶ Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, t. II, p. 325, 326.

¹⁸⁷ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 8.

¹⁸⁸ Pline, l. XVI, § 251.

¹⁸⁹ Pline, l. XXIV, § 103.

peine : ce sont, écrit-il, « cent étourdis qui étudient près de Cathbu la science druidique¹⁹⁰ ». Une rédaction plus récente les réduit à huit¹⁹¹. Le fameux héros Cûchulainn, l'Achille de la plus ancienne épopée irlandaise, avait reçu les leçons de Cathbu. En faisant sa cour à Emer qu'il épousera, il lui fait son propre éloge : « Cathbu au joli visage », dit-il, « m'a donné son enseignement, en sorte que je sais faire des recherches dans les arts du dieu de la science druidique¹⁹². »

Au I^{er} siècle avant notre ère, le druide gaulois *Deuiciacos* s'était vanté à Cicéron de prévoir les événements futurs¹⁹³. Au siècle suivant, les druides de Gaule crurent pouvoir prédire la ruine prochaine de l'empire romain¹⁹⁴.

En Irlande, les druides prophétisent aussi. Le druide Cathbu, qui aurait été à peu près contemporain de Deuiciacos, annonçait par avance les événements futurs. Dans le morceau épique intitulé *Exil des fils d'Usnech*, qui est une des préfaces de *l'Enlèvement des vaches de Cooley*, la grande épopée irlandaise, on voit Cathbu dire qu'un enfant, qui n'est pas encore né, sera une fille d'une remarquable beauté, qu'on se la disputera et qu'à l'occasion de nombreux meurtres seront commis en Irlande¹⁹⁵. Les événements prédits ainsi se réalisèrent.

Dans *l'Enlèvement des vaches de Cooley*, le jour où Cûchulainn prend pour la première fois les armes, Cathbu publie par avance la gloire future du jeune héros¹⁹⁶.

Plus tard, suivant Muirchu Maccu Machtheni, les deux druides Lochru et Lucetmael prédirent, grâce à leur art magique, la venue de Patrice qui arrivant d'au delà des mers devait, disaient-ils, séduire les foules malgré leur résistance et détruire tous leurs dieux, c'est-à-dire leurs idoles¹⁹⁷.

En Irlande, les druides présidaient-ils comme en Gaule à des sacrifices humains ? Nous n'en savons rien. Un texte formel nous apprend qu'ils célébraient en Irlande ainsi qu'en Gaule des sacrifices de taureaux blancs¹⁹⁸. Quant aux sacrifices humains, on en faisait en Irlande dans une localité appelée Champ de l'adoration, *Mag Slecht*¹⁹⁹. Là se trouvait la principale idole d'Irlande ; elle était

¹⁹⁰ *Lebor na h-Uidre*, p. 61, col. 1, l. 21-23.

¹⁹¹ Livre de Leinster, p. 64, col. 2, l. 10-13.

¹⁹² *Tochmarc Emere*, Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 325, l. 23, 24.

¹⁹³ Cicéron, *De divinatione*, l. I, c. 41, § 90.

¹⁹⁴ Tacite, *Historiae*, l. IV, c. 54.

¹⁹⁵ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 69, 70.

¹⁹⁶ LL, p. 64, col. 2, l. 15-17. LU, p. 61, col. 1, l. 25-27.

¹⁹⁷ Omnes eorum deos distructurum. Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. I, p. 274.

¹⁹⁸ "In tarb-fes sin tarb find do rnarbad." *Serglige Conculaind*, § 23. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 213. Plinie, l. XVI, § 250, 251.

¹⁹⁹ Près de Bally Magauran, dans les comtés de Cavan de Leitrim, sur la limite de l'Ulster et du Connaught.

d'or entourée de douze idoles de pierres; on l'appelait *Crom croich* ou *Crom cruaich*, on lui sacrifiait les premiers-nés des animaux et des femmes. Ce n'était pas en triomphe, dit un vieil auteur irlandais, qu'on immolait ainsi ses enfants, c'était dans la tristesse et en poussant beaucoup de gémissements²⁰⁰. Suivant la vieille biographie de saint Patrice dite *Vie Tripartite*, cette idole s'appelait *Cenn Crúaich*; Patrice la menaça de sa crosse, aussitôt les douze petites idoles s'enfoncèrent en terre jusques au cou. Sur cet emplacement, le pieux apôtre bâtit une église²⁰¹ et une loi ordonna que les premiers-nés des animaux et des femmes, au lieu d'être sacrifiés, deviendraient la propriété du clergé chrétien. Quand il s'agit des enfants, le texte est formel²⁰². C'était bien rigoureux mais conforme à la loi judaïque²⁰³. Quoi qu'il en soit, l'ancien droit païen facilita l'acceptation de ce droit nouveau malgré sa dureté.

Quant à l'immolation des premiers-nés, tant des animaux que des femmes, c'est la forme celtique de ce qu'à Rome on appelait *uer sacrum*. Quand les Romains croyaient la patrie en danger, ils vouaient à un dieu, probablement à Mars, tous les animaux et tous les enfants qui devaient naître aux mois de mars et d'avril suivants. Les animaux étaient immolés, quant aux garçons et aux filles, une fois adultes, on les chassait du territoire romain; ils allaient ailleurs chercher fortune comme ils pouvaient. C'étaient les pontifes qui procédaient à leur expulsion²⁰⁴; en Irlande, c'étaient probablement les druides qui au Mag Slecht présidaient à l'immolation des premiers-nés. En Gaule ils faisaient ordinairement brûler, nous dit Jules César, des condamnés à mort et ne recouraient au supplice des innocents que lorsque les criminels faisaient défaut. On peut supposer que ces innocents étaient des premiers-nés.

Quand les Irlandais étaient païens, prenaient-ils souvent pour arbitres les druides, comme le faisaient les Gaulois? Les textes à ce sujet font défaut. Les documents juridiques que nous possédons sont tous postérieurs au triomphe du christianisme, par conséquent il n'y peut être question d'une juridiction arbitrale exercée par les druides, c'est-à-dire par les ennemis définitivement vaincus du clergé chrétien.

²⁰⁰ *Dindsenchas*, édité par Whitley Stokes. *Revue celtique*, t. XVI, p. 35, 36. Livre de Leinster, p. 213, col. 2, l. 45, 46.

²⁰¹ Whitley Stokes, *The tripartite Life, of Patrick*, t. I, p. 90, 92. Suivant ce texte, la principale idole était non d'or, mais ornée d'or et d'argent. Les autres idoles auraient eu des ornements de bronze.

²⁰² *Senchus Mor*, 3^e partie, Ancient Laws of Ireland, t. III, p. 38.

²⁰³ Numeri, c. II, verset 12; cf. Exode, c. XXIII, verset 19; *Numeri*, c. XIII, verset 15.

²⁰⁴ On sait par Tite-Live, l. XXXIV, c. 44, qu'il y eut à Rome un *uer sacrum*, l'an 195 avant J.-C. Il n'avait pas été célébré régulièrement. On recommença l'année suivante.

Mais c'est probablement comme héritier des druides qu'en 574, Columba, abbé d'Iova, fut, à l'assemblée de Druim Ceta en Irlande, l'arbitre accepté pour juger la contestation qui s'était élevée entre la corporation des *fáthi* ou *filid* et le roi suprême d'Irlande, Aed fils d'Ainmire²⁰⁵.

Dans le siècle suivant, Adamnân, autre abbé d'Iova, faisant affranchir du service de guerre les femmes irlandaises, semble par là constater aussi la transmission au clergé chrétien d'une influence jadis exercée en Irlande comme en Gaule par les druides dans les questions juridiques.

Ces deux faits si éclatants ne sont pas isolés. La collection canonique irlandaise énonce en son livre XXXII des principes juridiques en matière de succession. Or ces principes n'ont aucun rapport avec le droit ecclésiastique; nous citerons par exemple la règle du chapitre 20 qui décide que les femmes héritières de leurs pères ne transmettront pas l'héritage à leurs fils et que ceux-ci rendront cet héritage aux agnats de leur grand-père maternel²⁰⁶. Au livre XXIX, chapitre 5, ce recueil traite de la peine du vol, restitution au double, au quadruple, au quintuple, au sextuple, suivant les cas²⁰⁷. Ces textes montrent chez le clergé chrétien la prétention de s'ériger en juge du droit civil et criminel; cette prétention peut paraître un héritage des druides.

Une cause qui a facilité la ruine des druides en Irlande par le clergé chrétien a été la rivalité qui existait dans cette île entre les druides et les *fáthi* ou *filid*, c'est-à-dire les devins, qui en Gaule, suivant de Diodore de Sicile, par l'observation des oiseaux et de leur vol, aussi par l'examen des victimes immolées aux dieux, prédisaient les événements à venir. D'après l'historien grec, qui évidemment exagère, tout le peuple leur était soumis²⁰⁸. Strabon les désigne par leur nom gaulois, pluriel *Uatis*²⁰⁹, en irlandais *fáthi*, qu'il écrit en grec *ouateis*; ils font, dit-il, des sacrifices et ils étudient la nature²¹⁰; évidemment, le but de ces sacrifices et de cette étude était la divination des événements futurs. Mais les druides aussi prédisaient l'avenir; il y avait donc forcément rivalité entre ces deux corporations.

Les *fáthi* ou *filid* irlandais, contrairement à l'usage druidique, avaient parmi eux des femmes, notamment des jeunes filles, telle Fedelm, la *fili* de Connau-

²⁰⁵ Sur l'assemblée de Druim Ceta voir les préfaces de l'*Amra Choluimb Chille* chez Whitley Stokes, *Goidelica*, 2^e édition, p. 157, 158.

²⁰⁶ H. Wasserschleben, *Die irische Kanonensammlung*, 2^e édition, p. 116.

²⁰⁷ Wasserschleben, *ibidem*, p. 100.

²⁰⁸ Diodore de Sicile, l. V, c. 31, édition Didot, t. I, p. 272, l. 45-48.

²⁰⁹ Au nominatif singulier en latin *uates* et *uatis*.

²¹⁰ Strabon, l. IV, c. 4. §4, édition Didot, p. 164, l. 21, 22.

ght²¹¹. Elle venait de Grande-Bretagne où elle avait appris son art²¹²; elle annonce à Medb, reine de Connaught, les pertes douloureuses que fera son armée en allant conquérir le taureau de Cooley. Telles étaient en Gaule les vierges prophétesses de Sena²¹³.

Les *fáthi* ou *filid* faisaient aux druides une concurrence dont la haine devait résulter.

En Irlande, les *fáthi* ou *filid* formaient une corporation qui avait à sa tête un chef, *rig-fhili*, *ard-fhili*, *rig-ollam*. À la date où commença la mission de saint Patrice, ce chef était Dubthach dont nous connaissons deux successeurs, Dallán Forgaíl au VI^e siècle, Senchán Torpeist au VII^e.

Quand saint Patrice fit sa première apparition au château royal de Tara, dans une salle où le roi suprême d'Irlande Loégairé était fort entouré, tout le monde resta assis sauf un homme qui se leva pour rendre honneur à l'évêque chrétien dont l'enseignement et la foi victorieuse allaient détruire la vieille religion des Irlandais; cet homme était Dubthach²¹⁴. Ce fut le début de l'alliance des *fáthi* ou *filid* d'Irlande avec le clergé chrétien contre les druides.

Un de ses effets fut le transfert aux *fáthi* ou *filid* de la juridiction arbitrale que les druides exerçaient probablement en Irlande comme en Gaule à l'époque païenne. Patrice, élevé au milieu de l'organisation romaine, dut trouver tout naturel qu'une juridiction civile jugeât la plupart des questions contentieuses. En droit civil, le clergé chrétien ne se mêla des questions contentieuses que dans des circonstances exceptionnelles et une des plus importantes fut précisément un procès qui menaçait l'existence même des *fáthi* ou *fillid*, ses alliés, grâce à l'appui desquels les druides étaient écrasés.

Nous voulons parler du rôle joué par saint Columba à l'assemblée de Druim Ceta en 574.

²¹¹ *Lebor na h-Uidre*, p. 855, col. 1, l. 39.

²¹² *Lebor na h-Uidre*, p. 55, col. 2, l. 12, 13.

²¹³ Mela, l. III, c. 6, 9.

²¹⁴ *Betha Phatraic*, chez Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, t. I, p. 52, où, l. 26, 27, Dubthach est dit *rigfhile indsi hErenn*.

CHAPITRE XIII

Les druides d'Irlande étaient-ils des moines ?

Un savant fort distingué, mort depuis peu, a imaginé qu'en Irlande les druides vivaient de la vie monastique à la façon thibétaine dans des monastères païens qui auraient précédé les monastères chrétiens et qui en auraient fourni le type. Mais le modèle qu'ont imité les moines chrétiens d'Irlande a dû être fourni par les monastères fondés en Gaule, au IV^e siècle. Nous citerons : Ligugé créé près de Poitiers par saint Martin, qui en 371 fut tiré de ce monastère et élevé au siège archiépiscopal de Tours²¹⁵ ; Lérins dont le premier abbé fut en 375 saint Honorat, depuis archevêque d'Arles (426-429).

Lérins est aujourd'hui l'île Saint-Honorat, proche voisine de l'île Sainte-Marguerite²¹⁶. L'une s'appelait dans l'antiquité *Lerina*, l'autre *Lero*. Ce sont probablement les îles situées in *mari Terreno*, c'est-à-dire dans la mer Tyrrhénienne, que saint Patrice racontait avoir visitées dans son voyage en Gaule et en Italie ; et celle que, suivant l'évêque Ultan, il nommait Aralanensis et où il aurait passé trente ans (?), suivant le même évêque, est probablement Lérins où Patrice a du faire l'apprentissage de la vie monastique sous le saint abbé Honorat²¹⁷.

C'est du monachisme gallo-romain qu'est issu le monachisme irlandais, et il n'est pas antérieur à l'introduction du christianisme en Irlande.

Les druides irlandais ne vivaient pas en commun, exerçaient le droit de propriété individuelle, étaient mariés.

Le druide Miliuc qui acheta le jeune Patrice enlevé de Grande-Bretagne par des pirates et qui l'eut comme esclave pendant sept ans²¹⁸, paraît avoir été propriétaire d'une maison qu'il tenait du roi et où il se fit périr par le feu avec tous ses biens mobiliers dans un moment de désespoir²¹⁹. Il était aussi propriétaire de cet esclave qui s'étant échappé et qui ayant recouvré sa liberté, croit devoir honnêtement restituer à son ancien maître le prix d'achat reçu de ce dernier par

²¹⁵ Sulpice Sévère, *De vita beati Martini*, c.7 et 9 ; Migne, *Patrologia latina*, t.20, col. 164 c. 165 B.

²¹⁶ Ptolémée, édition Didot, t. I, p. 247, note de la ligne 6.

²¹⁷ Notes de Tîrechân, chez Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 302, l. 19-25.

²¹⁸ Muirchu Maccu Machtheni, chez Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 275 ; cf. Tîrechân, *ibidem*, p. 302.

²¹⁹ Muirchu Maccu Machtheni, *ibidem*, t. II, p. 276, l. 20-23.

les pirates²²⁰. Miliuc était donc propriétaire, ce que prohibent les règles monastiques. Ce même druide avait un fils et des filles²²¹ ; son fils et une de ses filles couchaient avec lui²²², et ceci n'est pas davantage dans les usages des moines.

Dans la *Vie de sainte Brigitte* publiée par M. Whitley Stokes d'après le Livre de Lismore, on voit apparaître un druide, qui possède une maison. Il achète une femme esclave et il donne dans sa maison une grande fête au roi. Chez ce druide, la reine accouche une nuit, la femme esclave le matin suivant²²³. Ce ne sont guère les mœurs monastiques.

Le début dans la vie de Cathbu, le grand druide épique d'Ulster, n'est pas plus monacal. À la tête d'une troupe de trois fois neuf guerriers, il surprend et tue au milieu d'un festin les douze tuteurs de Ness, fille du roi d'Ulster, puis va la surprendre au bain, en un endroit désert, dans un ruisseau où elle était entrée après avoir déposé sur le bord ses armes et ses vêtements ; il la rend grosse et l'enfant qu'elle met au monde est Conchobar, le fameux roi épique d'Ulster²²⁴. Plus tard, cette aventure amoureuse parut peu décente, et, contrairement à la tradition qui donnait Cathbu pour père à Conchobar, on dit que le père de Conchobar était Fachtna qui par son mariage avec Ness était devenu pour quelque temps roi d'Ulster²²⁵. Mais la version primitive est conservée par un document de la fin du IX^e siècle, le *Glossaire de Cormac* ; dans ce vieux monument on voit citer, un texte plus ancien où le héros Cûchulainn désigne Conchobar par ces mots : « fils de Cathbu »²²⁶. De ces faits conclure que le druide Cathbu était un moine serait peut-être un peu hardi. Ç'aurait été un moine de mœurs peu conformes à la règle de saint Columban²²⁷.

Si, du plus ancien cycle épique de l'Irlande, nous passons au second, celui de Finn et d'Oisín, nous trouvons des mœurs moins équivoques que celles de Cathbu, mais elles ne sont pas monastiques pour cela. Nuadu, druide de Cathair le Grand, roi suprême d'Irlande, au II^e siècle de notre ère, se construisit un château. Ce château arriva en héritage à son fils Tadg qui fut après lui druide de Cathair, puis Tadg eut une fille qui donna le jour, père d'Oisín, le célèbre Ossian, et Tadg

²²⁰ Muirchu, *ibidem*, t. II, p. 276, l. 6-7.

²²¹ Tírechán, *ibidem*, t. II, 329, l. 28-30, p. 330, l. 4-9.

²²² Préface à l'hymne de Secundinus, *ibidem*, p. 392, l. 9, 10.

²²³ Whitley Stokes, *Lives of saints from the Book of Lismore*, p. 35, 36, 183, 184.

²²⁴ Voir l'édition du *Compert Conchobair*. « conception de Conchobar » faite par M. Kuno Meyer dans la *Revue celtique*, t. VI, p. 173 et suivantes, d'après le ms. Stowe 992.

²²⁵ Compert Conchobair, *Revue celtique*, t. VI, p. 178, 182.

²²⁶ Mac Cathbad. Whitley Stokes, *Three Irish Glossary* p. 13; *Cormac's Glossary*, p. 39 ; cf. *Goidelica*, 2e édition, p. 158.

²²⁷ Règle de saint Columban, c. VI, chez Migne, *Patrologia latina*, t. LXXX, col. 211.

de son vivant abandonna le château à Find²²⁸. Il n'y a rien de monastique dans cet exposé. Il constate entre autres choses que Nuadu et Tadg étaient propriétaires; or, conformément au droit commun des chrétiens, la collection canonique irlandaise interdit aux moines la propriété²²⁹. Il en résulte aussi que Nuadu et Tadg étaient mariés comme les druides de Gaule, ancêtres, suivant Ausone, de ses contemporains Patera et Phoebitius²³⁰; le mariage n'est pas une institution monastique.

Les druides d'Irlande, comme ceux de Gaule, formaient une corporation de prêtres mariés qui n'avaient pas de vie commune; chacun d'eux habitait sa maison avec femme et enfants, auxquels pouvaient se joindre un ou peut-être quelques élèves internes. Les druides irlandais Mael et Caplait avaient chacun chez lui une fille du roi suprême Loégairé, contemporain de saint Patrice. Ils s'étaient chacun chargé de l'éducation d'une de ces deux jeunes personnes²³¹. Mais nous ne voyons nulle part que Cathbu logeât et nourrit les cent élèves auxquels il donnait l'instruction.

Les druides n'étaient pas curés ou pasteurs, ils n'avaient pas de paroisses, pas plus que les *gutuatri* de Jules César et des inscriptions romaines de Gaule en qui l'on doit reconnaître de simples chapelains comme le *Beleni aedituus* d'Ausone²³², comme le Chrysès du premier chant de *Illiade*. Si l'on supposait les Sulpiciens et les Oratoriens devenus païens, transformés en hommes mariés et transmettant chacun sa propriété à ses enfants, on pourrait se faire une idée approximative de ce que devait être la corporation druidique.

Elle était enseignante, c'était un point de ressemblance avec les deux ordres religieux dont nous venons de parler et avec les Jésuites. Avec ceux-ci, il y a un autre point de ressemblance. Des Jésuites ont été attachés à la personne des rois de France avec le titre de confesseurs. Tel a été le Père de la Chaise, confesseur de Louis XIV. De même, deux druides furent successivement attachés à la personne de Cathair, roi suprême d'Irlande au II^e siècle de notre ère; on a déjà parlé d'eux, l'un s'appelait Nuadu, l'autre Tadg. Conn, successeur de Cathair²³³, eut aussi un druide; celui-ci, nommé Corân, eut beau chanter des invocations magiques, il

²²⁸ *Fotha Catha Cnucha*, chez Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 121-123.

²²⁹ l. XXXIX, c. 8; 2^e édition de Wassersleben, p. 151.

²³⁰ Ausone, *Professores*, V, 12; XI, 15.

²³¹ Tírechán chez Whitley Stokes, *The tripartite Life* t. II, p. 312, 317.

²³² Ausone, *Professores*, XI, vers 22-25.

²³³ Tigernach édité par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 7-9, fait de Cathair et de Cond des contemporains de Marc Aurèle et de Commode, 161-193. Suivant les *Annales des quatre maîtres*, Cathair régna trois ans (de 119 à 122) et Conn trente-cinq ans (de 122 à 157).

LES DRUIDES

n'empêcha pas une déesse d'enlever et de mener au pays des morts Condla, fils de Conn.

Ces druides d'Irlande ne confessaient pas les rois, ils mettaient à leur disposition les procédés de leur art pour leur assurer la victoire sur leurs ennemis et cela avec plus ou moins de succès. La bataille de Culdreimne en 560 offre un exemple d'insuccès qui peut être mis en regard de celui de Corân. On doit penser que d'autres druides ont eut meilleure chance. En effet, un peu avant notre ère, Dalân, druide du roi suprême Eochaid Airem, lui apprit où était cachée la reine Étân enlevée par le dieu Mider; en suivant les conseils de ce druide, le roi put reconquérir sa femme²³⁴ et ainsi triompher d'un dieu.

²³⁴ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 129-130.

CHAPITRE XIV

L'enseignement des druides. L'immortalité de l'âme.

Aucun manuscrit irlandais ne nous a conservé le texte des leçons que le druide Cathbu donnait à ses cent élèves, ni celui des leçons faites par aucun de ses confrères en Irlande. On peut supposer que l'enseignement des druides irlandais était, sauf la différence de langue, identique à celui des druides de Gaule. De ceux-ci nous savons que leur enseignement consistait à faire apprendre par cœur à leurs élèves un long poème didactique qu'ils chantaient et que certains élèves ne savaient bien qu'après vingt ans d'étude²³⁵.

En supposant par an deux cents jours de travail et par jour vingt vers, on trouve par an quatre mille vers et en vingt ans quatre-vingts mille, plus de cinq fois le nombre de ceux que *l'Iliade* contient. De cette masse de vers druidiques il ne nous reste qu'une triade conservée sous forme de traduction grecque par Diogène Laërce :

« Adorer les dieux, – ne rien faire de mal, – pratiquer la bravoure²³⁶. »

Parmi les doctrines philosophiques ou, si l'on veut, théologiques, enseignées par les druides, celle qui paraît avoir le plus frappé les anciens est l'immortalité de l'âme. « Ce qu'en premier lieu les druides veulent persuader, dit Jules César, c'est que les âmes ne meurent point, et que, d'un corps, après la mort elles passent à un autre²³⁷. » Cette seconde vie, les défunts la trouvaient dans un monde différent de celui où ils avaient d'abord vécu. « Suivant vous, ô druides, dit Lucain, les morts ne se rendent pas dans les demeures silencieuses de l'Érèbe, dans les royaumes profonds et décolorés de Pluton, c'est dans un autre monde que l'âme du mort règne sur des membres nouveaux et, si vous savez ce qu'enseignent les vers que vous chantez, la mort est le milieu d'une longue vie²³⁸. »

La formule dont se sert Lucain, mettant dans un autre monde, *in orbe alio*, la seconde vie des morts, est plus claire que celle par laquelle Méla semble vouloir exprimer la même idée ; Suivant lui, les druides enseignaient que les âmes étaient éternelles et qu'il y avait une autre vie chez les Manes²³⁹. Que signifie cette ex-

²³⁵ Canitis si cognita, Lucain, I, 457.

²³⁶ Diogène Laërce, *Proœmium*, 5, édition Didot, p. 2, l. 22, 23.

²³⁷ *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 5.

²³⁸ Lucain, I, vers 454-458.

²³⁹ Méla, l. III, c. 2, § 19.

pression : chez les Manes ? On la trouve clairement développée dans la pièce irlandaise intitulée : *Aventures de Condla le bossu (Echtra Condla Chaim)*, qui nous reporte au II^e siècle de notre ère.

Condla était un des deux fils du roi suprême Conn surnommé Cêthathaig, c'est-à-dire capable lui tout seul de tenir tête à cent guerriers, ce qui ne l'empêcha pas d'être finalement tué par un roi d'Ulster²⁴⁰. Antérieurement à ce désastre, la déesse de la mort vint enlever Condla à l'affection paternelle. Elle se présenta sous la forme d'une jeune et jolie femme. « Le pays d'où j'arrive », dit-elle, « est la terre des vivants, personne n'y meurt et l'on y passe la vie en festins continuels qu'on n'a pas la peine de préparer²⁴¹. Là règne un roi victorieux, Téthra, dans les états duquel il n'y a jamais ni douleur ni plainte. On t'y verra tous les jours dans les assemblées de tes pères, au milieu de ceux que tu connais et qui t'aiment. » Entraîné par la séduisante déesse, Condla, qui se trouvait sur le bord de l'Océan, sauta avec elle dans une barque de verre qu'elle avait amenée ; on les vit peu à peu s'éloigner, puis ils furent tellement loin qu'on cessa de les apercevoir : on ne les a jamais revus²⁴². Condla était allé dans l'autre monde, *orbis alius*, comme parle Lucain, *ad Manes* pour employer les expressions de Méla.

C'est dans cet autre monde que certains Gaulois, ayant de leur vivant contracté des dettes, devaient après leur mort s'acquitter envers leurs créanciers, et ceux-ci comptaient là-dessus. C'était l'usage dans la Gaule indépendante ; mais la conquête le supprima ; il était passé de mode dès la première moitié du I^{er} siècle de notre ère, quand écrivaient Valère Maxime et Méla²⁴³. La Gaule alors avait été envahie par le scepticisme romain. Mais, au I^{er} siècle avant J.-C, cette coutume devait être encore en vigueur. Diodore de Sicile, écrivant vers l'an 40 avant notre ère, rapporte qu'alors aux funérailles de leurs parents certains Gaulois jetaient des lettres dans le bûcher, pensant qu'elles seraient lues par les morts²⁴⁴. À la même date et aux époques antérieures se rapporte une assertion de Méla, que de bonne volonté autrefois, certains Gaulois se précipitaient dans le bûcher de leurs parents, comptant aller ainsi vivre avec eux²⁴⁵. Mais, au I^{er} siècle de notre ère, l'abaissement progressif puis la destruction du druidisme amena la suppression de ces pratiques : l'aristocratie gauloise ne croyait plus en Gaule à *l'orbis alius*,

²⁴⁰ *Tigermach*, édité par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 8, 9.

²⁴¹ Cf. Hésiode, *Opera et dies*, vers 173, 174.

²⁴² *Echtra Condla* chez Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 118-120.

²⁴³ Méla, l. III, c. 2, § 19.

²⁴⁴ Diodore de Sicile, l. V, c. 28, § 6, édition Didot, t. I, p. 271, l. 18-21.

²⁴⁵ Méla, l. III, c. 2, § 19.

ce *mag meld* « plaine agréable » de la plus vieille littérature irlandaise²⁴⁶ où les morts habitent, dit-on, en compagnie de dieux et dont les hommes ne reviennent pas, sauf quelques héros privilégiés tels que Cûchulainn et son cocher Lôeg mac Rîangabra²⁴⁷. Cuchulainn, fils d'un dieu et d'une femme mortelle, était demi-dieu, comme dans la mythologie grecque Héraclès qui revint sain et sauf du domaine des morts en enlevant le chien du terrible Aïdès²⁴⁸.

Mais des traces des vieilles doctrines se maintinrent longtemps en Gaule, dans les masses populaires. Claudien y fit allusion quand, en 395, il écrivit ses vers contre Rufin²⁴⁹ :

« Là où s'étend de la Gaule le rivage le plus lointain, il y a un endroit entouré par les eaux de l'Océan et où, dit-on, Ulysse, par des libations de sang, mit en mouvement le peuple silencieux des morts. Là s'entend un faible sifflement, c'est le gémissement plaintif que poussent les ombres en volant ; les paysans voient partir de pâles spectres, les troupes des morts²⁵⁰. »

Au VI^e siècle, une notion un peu défigurée de ces croyances antiques avait de Gaule pénétré jusque dans l'empire d'Orient. On la trouve chez Procope suivant qui la patrie nouvelle des défunts gaulois aurait été la Grande-Bretagne, qu'il appelle *Brittia*. Il raconte que sur la côte opposée à la Grande-Bretagne se trouvent des villages habités par des pêcheurs et des laboureurs. La conduite des âmes leur incombe tour à tour. La nuit, quand ils dorment, quelqu'un frappe à leurs portes et les met en demeure d'accomplir leur tâche. Aussitôt ils se lèvent et se rendent au rivage, obéissant, quoique sans y rien comprendre, à la force qui les contraint : alors, ils voient des navires tout prêts qu'ils ne connaissaient pas et qui semblent vides ; ils s'embarquent, saisissant les rames et sentent le poids d'une multitude d'invisibles passagers ; ce poids fait enfoncer dans la mer le navire qui ne sort de l'eau que de l'épaisseur d'un doigt. Cependant ils ne voient personne. Mais, après une heure de navigation, ils arrivent en *Brittia*, tandis qu'avec leurs navires à eux, sans faire usage de voiles, en se bornant à ramer, il leur faudrait tenir au moins un jour et une nuit. Quand ils ont atteint l'île et qu'ils ont été débarrassés de leur charge, ils partent immédiatement, les navires deviennent légers

²⁴⁶ *Echtra Condla*, § 2.

²⁴⁷ Le sujet principal du *Serglige Conculainn* (Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 205-227) est le voyage de Cuchulainn au *Mag Meld* dont le nom apparaît au § 13, p. 209, l. 30.

²⁴⁸ *Iliade*, VIII, 367-369 ; *Odyssée*, XI, 623. Cuchulainn est dit fils tantôt du dieu Lug, tantôt du mortel Sualtam. De même, Héraclès a pour père tantôt Zeus, dieu suprême, tantôt Amphycion, roi de Thèbes. *Iliade*, V, 392, 396.

²⁴⁹ Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Literatur*, 5^e édition, t. II, p. 1125.

²⁵⁰ *In Rufinum*, I, 123-128 ; édition donnée chez Teubner par Louis Jeep en 1876, t. I, p. 20.

et s'élèvent au-dessus de l'eau. Ils n'ont vu personne pendant le voyage, ils n'ont vu personne à l'arrivée, mais à l'arrivée ils ont entendu des voix qui semblaient annoncer aux hôtes invisibles des invisibles voyageurs les noms et les dignités de ces derniers. Pour les femmes, on donnait le nom de leurs maris²⁵¹.

Ceux qui venant de Gaule ont fait à Procope ce récit ont intentionnellement rendu ridicule la croyance gauloise par les ornements dont ils ont prétendu l'embellir. Mais de ce récit il semble résulter qu'en Gaule, au VI^e siècle, quelques pêcheurs croyaient encore que les âmes des morts allaient s'établir au-delà de l'Océan.

Le reste est imaginaire. Revenons aux druides.

La doctrine des druides sur l'immortalité de l'âme est très différente de celle de Pythagore à laquelle plusieurs auteurs grecs ont prétendu assimiler la croyance celtique. C'était en ce monde-ci que Pythagore disait avoir eu plusieurs vies successives.

Il avait d'abord été Aïthalides, et alors il passait pour fils d'Hermès ; ce dieu lui avait accordé une faveur spéciale qui devait être de ne jamais perdre la mémoire de ses vies à venir. Il mourut, et son âme passa dans le corps d'Euphorbos qui fut tué par Ménélas à la guerre de Troie, comme on le voit au chant XVII de *Illiade*. Or, racontait Pythagore, Euphorbos se rappelait sa vie précédente sous le nom d'Aïthalides, puis les voyages qu'il avait faits après sa mort, les plantes, les corps d'animaux qu'il avait habités, enfin son existence dans les enfers et ce qu'il y avait vu.

Euphorbos étant mort, son âme passa dans le corps d'Hermetimos. Hermetimos avait conservé le souvenir des combats que, sous le nom d'Euphorbos, il avait soutenus contre Ménélas ; il reconnut dans un temple d'Apollon les débris du bouclier que Ménélas avait consacré à ce dieu ; c'était le bouclier que Ménélas portait au moment du combat contre Euphorbos.

Après la mort d'Hermetimos, l'âme de ce dernier passa, disait Pythagore, dans le corps de Pyrrhos, pêcheur de Délos, et c'est du corps de Pyrrhos qu'elle vint animer le corps de Pythagore. Ainsi, prétendait le célèbre philosophe, Aïthalides, Euphorbos, Hermetimos, Pyrrhos, Pythagore, cela fait cinq corps d'hommes que la même âme a successivement habités, et il faut y ajouter un certain nombre de plantes et de corps d'animaux²⁵².

Ce récit de Pythagore est une sorte de mise en action de la métempsychose py-

²⁵¹ *De bello gallico*, l. IV, c. 20 ; Petrie, *Monumenta historica Britannica*, p. LXXXVI ; Henri Martin, *Histoire de France*, 4^e édition, t. I, p. 73.

²⁵² Diogène Laerce, l. VIII, § 4, 5 ; édition Didot, p. 205, l. 34-43 ; p. 206, l. 1-15.

thagoricienne. Certains anciens ont cru que la doctrine celtique de l'immortalité de l'âme était identique à cette métempsychose. C'est ce qu'affirment, au I^{er} siècle avant notre ère Diodore de Sicile²⁵³, au siècle suivant Valère Maxime²⁵⁴, au IV^e siècle Ammien Marcellin traduisant un passage du grec Timagène contemporain d'Auguste²⁵⁵. Cette doctrine a pénétré dans les écrits d'Origène qui, dans la première moitié du III^e siècle de notre ère, fait des druides les élèves d'un disciple de Pythagore, Zamolxis, thrace d'origine, d'abord esclave du grand philosophe grec. Après la mort de Pythagore, Zamolxis serait allé chez les Celtes enseigner la philosophie du maître²⁵⁶.

Pythagore enseignait dans la seconde moitié du VI^e siècle avant notre ère. Il mourut vers la fin de ce siècle²⁵⁷. Ce serait donc du commencement du V^e siècle ou environ que daterait le voyage de Zamolxis au pays des Celtes et l'enseignement des doctrines pythagoriciennes dans cette région. Mais l'immortalité de l'âme telle que les druides l'enseignent diffère notablement de la métempsychose pythagoricienne et on la trouve déjà chez Hésiode avec les îles des bienheureux, qui sont « l'autre monde » *orbis alius* des Gaulois suivant Lucain, « la plaine heureuse », *malg meld*, des Irlandais païens. On peut mettre la date où écrivait Hésiode au plus tard vers 700 avant notre ère, environ deux siècles avant la mort de Pythagore, avant l'enseignement qu'après cette mort Zamolxis aurait donné aux Celtes.

Pour bien comprendre la doctrine d'Hésiode, il faut se rappeler celle d'Homère. Dans *l'Iliade*, il n'est pas dit mot des îles des bienheureux, quoique l'auteur croie à immortalité de l'âme. De tous les guerriers morts au siège de Troie par le funeste effet de la colère d'Achille, les âmes ont été envoyées au dieu invisible Aïdès, tandis qu'eux-mêmes, c'est-à-dire leurs corps, étaient la proie des chiens et des oiseaux²⁵⁸. Les âmes des morts ne trouvent pas un corps nouveau chez Aïdès, et leur séjour n'a rien de gai, car le royaume d'Aïdès est situé sous terre²⁵⁹, dans de profondes ténèbres²⁶⁰, c'est l'obscurité même²⁶¹.

Telle est la doctrine de *l'Iliade*. Dans *l'Odyssée*, on voit poindre une thèse opposée. Ménélas, époux d'Hélène, fille de Zeus, gendre par conséquent du dieu

²⁵³ Diodore de Sicile, l. V, c. 28, § 6; édition Didot, t. I, p. 271, l. 14-18.

²⁵⁴ Valère Maxime, l. II, c. 6, § 10.

²⁵⁵ Ammien Marcellin, l. XV, c. 9, § 4.

²⁵⁶ Origène, *Philosophumena*, 5.

²⁵⁷ Son établissement à Crotona en Italie où il fonda son école date de 530 environ.

²⁵⁸ *Iliade*, I, vers 1-5.

²⁵⁹ *Iliade*, XV, 188.

²⁶⁰ *Iliade*, XV, 191.

²⁶¹ *Iliade*, VIII, 368.

suprême, ne mourra pas, les dieux immortels l'enverront dans la plaine Elusion, à l'extrémité de la terre; là est le blond Rhadamthus, la vie est très facile aux hommes, il ne tombe pas de neige, il n'y a guère d'hiver, la pluie d'orage est inconnue, toujours le souffle agréable du vent d'ouest envoyé par l'Océan vient rafraîchir les hommes²⁶².

Chez Hésiode, tous les héros qui ont pris part à la guerre de Troie sont morts, Ménélas n'est pas excepté. Mais ces guerriers illustres ne sont pas exilés dans le domaine souterrain et sombre d'Aïdès. Leur sort est celui des guerriers qui ont péri dans la funeste guerre de Thèbes aux sept portes: Zeus, fils de Kronos, leur a donné aux extrémités de la terre une vie et une patrie nouvelle séparée du séjour des dieux immortels (comme de celui des autres hommes). Kronos règne sur eux. Sans aucun souci dans l'esprit, ils habitent les îles des Bienheureux près de l'Océan aux tourbillons profonds. Combien sont favorisés ces héros! La terre leur donne trois fois par an des fruits excellents, doux comme miel²⁶³.

Dans la plaine Elusion de *l'Odyssée*, le roi est Rhadamanthus; c'est Kronos qui règne dans les îles des Bienheureux chantées par Hésiode. Pindare, au V^e siècle, met d'accord Hésiode et Homère par un moyen radical, il supprime la plaine Elusion et fait régner conjointement Rhadamanthus et Kronos dans l'île des Bienheureux²⁶⁴. Conformément à la doctrine d'Homère et d'Hésiode, la mythologie irlandaise ne donne qu'un roi à la plaine heureuse qu'habitent les morts, c'est Téthra²⁶⁵.

Ainsi, la mythologie grecque conçoit pour certains hommes, non seulement la persistance de la vie de l'âme, mais aussi la possession d'un corps nouveau dans une région inaccessible aux vivants. On trouve la même croyance dans l'Inde ancienne²⁶⁶. Mais suivant la doctrine reçue dans l'Inde ancienne, les séduisantes jouissances de la patrie bienheureuse des morts sont réservées aux hommes pieux comme chez les Grecs aux héros que la guerre a illustrés. C'est une faveur spéciale, tandis que le paradis celtique, la plaine heureuse, *mag meld*, est le dernier séjour de tous les Celtes sans exception.

Un point sur lequel la mythologie celtique s'accorde avec Hésiode, c'est que, pour arriver au séjour où les morts trouveront une vie nouvelle et le bonheur, il faut traverser la mer. Chose curieuse, c'est également au delà d'une mer que se trouve la patrie nouvelle des morts égyptiens. À une date beaucoup plus ancien-

²⁶² Odyssée, IV, 561-569.

²⁶³ Hésiode, *Opera et dies*, vers 166-174.

²⁶⁴ Pindare, *Ol.*, II, vers 71-76, édition Schneidewin, 1843, p. 17, 1850, p. 11.

²⁶⁵ Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 120, l. 3.

²⁶⁶ H. Zimmer, *Altindisches Leben, die Cultur, der vedischen Arien*, p. 409 et suivantes.

ne que celle à laquelle remonte Hésiode et *l'Odyssée*, on connaissait en Égypte la navigation qui d'Irlande mena Condla dans le pays mystérieux des morts²⁶⁷.

Suivant la doctrine égyptienne, l'admission définitive dans ce pays merveilleux n'avait lieu qu'après un jugement favorable au mort. Cette doctrine du jugement après le décès était étrangère aux Celtes, elle fut introduite en Irlande par le christianisme, et l'effort qu'il fallut faire pour en obtenir l'acceptation explique le juron de saint Patrice: « Mon dieu de jugement! » en gallois du V^e siècle: *mo dé brôt!* Ces mots gallois au milieu d'une phrase irlandaise avaient tellement frappé les Irlandais qu'ils en avaient conservé le souvenir quatre siècles plus tard; un savant irlandais de la fin du IX^e siècle les a copiés dans un glossaire en donnant la traduction irlandaise et la prononciation galloise de son temps; il a dit-il peine à croire que la langue galloise ait tellement changé depuis l'époque où vivait saint Patrice, il pense que *mo dé brôt* est une mauvaise leçon, mais nous pouvons affirmer qu'en disant *mo dé brôt*, saint Patrice, gallois de naissance, parle la langue galloise du V^e siècle²⁶⁸.

²⁶⁷ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique. Les origines, Égypte et Chaldée.* Paris, 1895, p. 186 et suivantes.

²⁶⁸ *Sanas Cormaic*, chez Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. 28. *Cormac's Glossary* du même auteur p. 106. Dans le breton *doué* « dieu », oué est la notation moderne de l'é du gaulois *dèuos* et l'u est tombé. *Doué* suppose un plus ancien *dé* qui s'intercale chronologiquement entre *deuos* et *doué*.

CHAPITRE XV

La métempsychose en Irlande

Les Celtes croyaient à l'immortalité de l'âme, mais n'admettaient pas comme les pythagoriciens qu'en règle générale les âmes des morts, quittant le corps qu'elles avaient habité, restassent dans ce monde pour y animer un corps nouveau. Nous ne connaissons que deux exemples celtiques de métempsychose, chacun donné pour un fait surnaturel, comme la merveilleuse mémoire dont Pythagore se vantait.

Nous parlerons d'abord de la naissance de Mongân, dont la mère était la femme d'un roi d'Ulster, Fiachna Lurgan, fils de Baetan²⁶⁹. Cette reine, pendant une absence de son mari avait été rendue grosse par le dieu Manannân mac Lir²⁷⁰ qui, en reconnaissance du bon accueil à lui donné par la reine, assura, dit-on, la victoire à Fiachna dans une bataille livrée le lendemain aux Saxons en Grande-Bretagne. C'était en 603. Bède a parlé de cette bataille²⁷¹.

Neuf mois après cette bataille, Mongân naquit. Or, Mongân c'était Find ressuscité, Find, le célèbre héros irlandais qui fut père d'Ossin, autrement dit Ossian. Les *Annales de Tigernach* mettent la mort de Find en l'an 273 de notre ère, elles le font mourir à la bataille d'Athbrea deux ans avant l'année où Tacite devint empereur romain²⁷². Les *Annales des quatre maîtres* placent la mort de Find dix ans plus tard en 283²⁷³. Peu importe cette différence de dix ans, étant donné l'incertitude ou le vague de la chronologie irlandaise à cette époque reculée. En 603, il y avait trois cent vingt ou trois cent trente ans que Find était mort, alors il revint à la vie en ce monde sous le nom de Mongân. Il passait pour être le fils de Fiachna auquel il succéda. Il devait mourir en 624 : c'est la date que les *Annales d'Ulster* donnent à son décès. Les *Annales des quatre maîtres* disent 620²⁷⁴, le *Chronicon Scotorum*, 625²⁷⁵. Sa mort était aussi mentionnée dans les *Annales de*

²⁶⁹ Mionannala chez Standish Hayes O'Grady, *Silva gadelica*, texte irlandais, p. 390, 391, traduction, p. 424, 425.

²⁷⁰ Manannân est encore vivant dans la littérature populaire de l'Irlande. W. Larminie, *West-irish Folktales*, p. 64-84. C'est le Manawyddan des Gallois.

²⁷¹ *Historia ecclesiastica*, l. I, c. 34; édition d'Alfred Holder, p. 37, 38.

²⁷² *Annales de Tigernach*, publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 21.

²⁷³ *Annales des quatre maîtres*, édition O'Donovan, t. I, p. 118, 119.

²⁷⁴ Édition O'Donovan, t. I, p. 242-245.

²⁷⁵ Édition Hennessy, p. 78, 79.

Tigernach; il fut tué par un Breton, c'est-à-dire par un Gallois nommé Artur. Un poète irlandais chanta sa mort en trois quatrains²⁷⁶. Or voici la légende qu'on raconta au sujet de ce roi :

Mongân se querelle un jour avec un de ces *filid* ou *fáthi* qui sur les ruines des druides étaient élevés très haut en Irlande grâce à l'appui du clergé chrétien. Ce personnage prétentieux s'appelait Forgoll. Mongân demanda à Forgoll comment était mort Fothad Airgdech. Fothad Airgdech, roi suprême d'Irlande dans la seconde partie du III^e siècle de notre ère, avait été tué par Cailte à la bataille d'Ollarba²⁷⁷, c'est-à-dire de Larne en Ulster, au comté d'Antrim. Forgoll prétendait que Fothad Airgdech avait perdu la vie à Dubthar aujourd'hui Duffry, au comté de Wexford en Leinster. Le comté de Wexford est à l'extrémité méridionale de l'Irlande, le comté d'Antrim à l'extrémité septentrionale. Mongân dit à Forgoll : « Vous mentez. » Forgoll se mit en colère et menaça Mongân des plus épouvantables malédictions s'il ne retirait ce démenti, autrement il exigeait que Mongân lui abandonnât son royaume. Il lui accorda cependant un délai de trois jours. Le troisième jour allait finir quand arriva Cailte, le dernier survivant des guerriers qui avaient péri à la bataille de Gabra en 284²⁷⁸. Cailte, alors âgé de plus de trois cents ans, mais toujours vaillant, reconnut en Mongân Find son ancien compagnon d'armes, et put montrer à Forgoll, près d'Ollarba, la tombe de Fothad ; elle était surmontée d'une pierre avec épitaphe, aucun doute n'était possible. Forgoll était battu. Cette légende est probablement due à l'invention d'un druide, c'est le plus récent monument de la lutte soutenue par la corporation druidique contre la coalition du clergé chrétien et des *filid*²⁷⁹.

L'autre exemple de métempsychose que nous offre l'histoire légendaire d'Irlande nous fait remonter à une époque beaucoup plus ancienne et où il est difficile de distinguer la vérité historique de la mythologie. Quelque temps avant notre ère, Eochald Airem fut roi suprême d'Irlande²⁸⁰, il avait épousé Êtâin, fille d'Êtar, mais Êtâin, mille douze ans avant sa naissance comme fille d'Êtar, était née une première fois comme fille d'Ailill, et, pendant la vie qui avait suivi cette

²⁷⁶ *Annales de Tigernach*, éditées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 178.

²⁷⁷ Les *Annales des quatre maîtres*, édition O'Donovan, t. I, p. 120, 121, mettent sa mort en 285, ce qui n'est pas d'accord avec la date de 283 indiquée par les mêmes *Annales* pour la mort de Find.

²⁷⁸ *Annales des quatre maîtres*, édition O'Donovan, t. I, p. 120 121.

²⁷⁹ M. Kuno Meyer a publié le texte et la traduction de cette légende dans un ouvrage publié par lui en collaboration avec M. Alfred Nutt, *The Voyage of Bran*, t. I, p. 45-52.

²⁸⁰ Suivant les *Annales des quatre maîtres*, édition d'O'Donovan, t. I, p. 88-89, Eochaid Airem aurait régné quinze ans, de l'an 130 à l'an 116 avant J.-C. Son règne est mentionné dans *Flaithiusa Erend*, Livre de Leinster, p. 23, col. 1, l. 37, 38.

première naissance, elle avait été femme du dieu Mider, identique probablement au dieu gaulois Medros²⁸¹ quoique la légende irlandaise lui donne une demeure en Irlande²⁸².

Pendant la seconde vie d' Êtâin, après le mariage d' Êtâin avec Eochaid Airem, le dieu Mider enleva Êtâin à Eochaid : Mider et Êtâin s'échappèrent du château royal sous forme de deux cygnes, mais plus tard Eochaid, avec le concours d'un druide, parvint à reprendre sa femme au dieu Mider.

Entre ce récit et la métempsychose pythagoricienne il n'y a aucun rapport. Mais il est possible que la légende de Mider et d' Êtâin ait été apportée en Gaule par les druides et qu'elle soit une des causes de l'erreur des savants grecs qui ont attribué aux druides la croyance à la métempsychose de Pythagore.

Mider partant du château royal avec Êtâin, prit forme de cygne. Les dieux dans les légendes irlandaises s'offrent souvent aux yeux sous forme d'animaux. Nous verrons plus loin Bâdb ou Morrigan, déesse du meurtre et des batailles, devenir successivement anguille, louve et vache ; de même, les deux porchers divins des deux rois des génies de Munster et de Connaught prennent, outre leur forme primitive, six autres formes successives, deviennent corbeaux, 2° baleines ou phoques, 3° champions, 4° fantômes, 5° vers, 6° taureaux, en sorte que leur âme divine a habité sept corps différents. Ces conceptions mythologiques constituent historiquement une phase intermédiaire entre la notion plus ancienne des dieux à forme exclusivement animale et la notion des dieux à forme exclusivement humaine : mais elles ne doivent pas être confondues avec la métempsychose pythagoricienne qui concerne les êtres humains et non les dieux ou les génies. Si la légende des deux porchers a été portée en Gaule par les druides, elle peut, étant mal comprise, avoir été comme la légende d' Êtâin une des causes de la méprise qui a fait croire aux Grecs que les druides enseignaient la métempsychose pythagoricienne.

²⁸¹ Franz Cumont, dans la *Revue Celtique*, t. XXV, p. 47-50, établit que ce dieu ne peut être confondu avec Mithra. Mider fait Midir au génitif, Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 132, l. 20 ; Mider peut donc s'expliquer par un nominatif *Medros* comme le datif *Merdu* de l'inscription citée par M. F. Cumont.

²⁸² Sur Êtâin, voir Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 112.

LES DIEUX CELTIQUES
À FORME D'ANIMAUX

CHAPITRE I

Notions générales

Les païens ont d'abord adoré la nature telle qu'elle se présentait à eux, en premier lieu le ciel d'où viennent le jour, la chaleur et la foudre, en second lieu la mer si propice et souvent si dangereuse pour les navigateurs, en troisième lieu la terre que nous habitons. Quand les Grecs donnèrent forme humaine à tous leurs dieux, le ciel personnifié fut Zeus, époux d'Héra²⁸³; Poséidon, époux d'Amphitrite²⁸⁴, prit la place de la mer; Hadès, époux de Perséphone ou *Perséphonéia*²⁸⁵, arriva lui troisième au lieu de la terre. Ils étaient fils de Kronos, nés dans l'ordre que nous indiquons, Zeus le premier, Poséidon le second, Hadès le troisième²⁸⁶. C'est l'ordre suivi dans un passage du *Táin bó Cùailngi*, « enlèvement des vaches de Cooley », c'est-à-dire de la grande épopée irlandaise, où l'on rencontre la plus ancienne forme du serment celtique; ce serment n'a pas encore pris le vêtement anthropomorphique sous lequel se présente la plus vieille mythologie grecque. Le serment est un acte surtout fréquent dans les actes juridiques et la langue du droit est toujours éminemment conservatrice, les ennemis des juristes disent routinière. Voici dans quelles circonstances ce serment est prononcé dans la fameuse épopée celtique.

On raconte à Sualtam, père putatif du héros et demi-dieu Cuchulainn, que ce merveilleux champion a eu le dessous dans un combat contre Calatin qui était accompagné de vingt-huit guerriers dont vingt-sept étaient ses fils, un son petit-fils. Sualtam jure que cela n'est pas vrai. C'est, dit-il, aussi invraisemblable que si le ciel se brisait, que si la mer se vidait ou que si la terre se fendait²⁸⁷. Quelques lignes plus loin, le roi Conchobar fait le même serment sous une forme plus littéraire et en intervertissant l'ordre des termes. On vient de lui annoncer qu'une armée ennemie a envahi son royaume et qu'elle enlève les vaches et les femmes. « Le ciel, dit-il, est au-dessus de nous, la terre sous nous, la mer nous enveloppe tout à l'entour; si le ciel ne tombe pas avec sa pluie d'étoiles sur la face de la terre où nous sommes campés, si la terre ne se brise pas en se séparant de la terre, si le

²⁸³ *Illiade*, XVI, vers 431, 432.

²⁸⁴ Hésiode, *Théogonie*, vers 930, 931.

²⁸⁵ *Hymne à Déméter*, vers 1-3.

²⁸⁶ *Illiade*, XV, 184, 187, 188.

²⁸⁷ Livre de Leinster, p. 93, col. 1, l. 36, 37.

désert de la mer ne vient pas de son domaine bleu sur le front chevelu de la vie, je ramènerai chaque vache à son étable, à sa ferme, chaque femme à son logis, à son habitation²⁸⁸. »

L'ordre n'est pas exactement le même que dans la mythologie grecque où Poséidon, dieu de la mer, est placé au second rang, et où Hadès, dieu de la terre, arrive le troisième; ici la terre prend la seconde place et la mer ne vient que troisième. L'ordre adopté dans le serment de Conchobar, suivant le texte irlandais, est celui que les députés gaulois semblent avoir observé quand, au IV^e siècle avant notre ère, Alexandre le Grand, avant de partir pour aller faire la conquête de l'empire perse, conclut un traité d'alliance avec eux. Ce traité dut être, suivant l'usage, confirmé, d'abord par une libation après laquelle le reste du vin fut bu, puis par deux serments, l'un du roi macédonien, l'autre des Gaulois. « Nous observerons le traité, dirent les Gaulois, à moins que le ciel tombant sur nous ne nous écrase, ou que la terre s'entrouvrant ne nous engloutisse, ou que la mer en débordant ne nous noie. » — « De ces trois dangers, lequel craignez-vous le plus? » demanda Alexandre. — « Nous ne craignons rien, répondirent les Gaulois, sauf la chute du ciel²⁸⁹. » Ils avaient sans doute vu tomber des aérolithes, mais dans le territoire occupé par ces Gaulois, personne à leur connaissance n'avait jamais péri dans un tremblement de terre, jamais on n'y avait encore vu l'exemple d'une population détruite par un débordement de la mer dépassant les limites des hautes marées. Aristote en conclut que les Gaulois étaient ou fous ou insensibles à la douleur puisqu'ils ne craignaient ni un tremblement de terre ni les flots²⁹⁰.

Le serment des Juifs au temps de J.-C. conservait encore la trace des vieilles doctrines païennes. On jurait par le ciel et la terre. Le serment par la mer était tombé en désuétude. Jésus-Christ défendit de jurer par le ciel qui est le trône de Dieu et par la terre qui est l'escabeau sur lequel reposent ses pieds²⁹¹.

On pouvait en Irlande remplacer dans le serment le ciel par le soleil et la mer par le vent. C'est ce que fit au V^e siècle de notre ère le roi suprême Lôégairé, contemporain de saint Patrice; il viola son serment, la terre l'engloutit, le soleil le brûla, le vent, c'est-à-dire l'air pour respirer lui manqua²⁹².

²⁸⁸ Livre de Leinster, p. 94, col. 1, l. 16-23.

²⁸⁹ Ptolémée, fragment 20 (Didot, *Scriptores Alexandri magni*, p. 87; cf. Strabon, l. VII, c. 3, § 8; édition Didot, p. 250; et Arrien, t. I, c. 4, § 6; édition Didot, p. 5.

²⁹⁰ *Ethica Nichomachea*, l. III, c. 7 (9). Aristote de Didot, t. II, p. 32, 39-41.

²⁹¹ Mathieu, V, 34, 35.

²⁹² Boroma, chez Standish Hayes O'Grady, *Silva gadélica, texte irlandais*, p. 369; trad., p. 407.

Dans *l'Iliade*, Agamemnon, jurant, juxtapose à Zeus le soleil²⁹³, il substitue les fleuves à la mer, mais il conserve à la terre son rang primitif, le troisième²⁹⁴.

L'intervention des fleuves, c'est-à-dire des cours d'eau dans le serment homérique, prouve qu'alors ils étaient déjà divinisés par les Grecs. Ils ne l'ont pas été seulement en Grèce. Les rivières françaises du nom de Dive, sont des *Divia* gallo-romaines dont le nom est une déformation du gaulois *Dèua* «*déesse*» conservé comme nom de rivière sous l'empire romain en Espagne et en Grande-Bretagne.

On peut en rapprocher :

1° *Divôna*, nom d'une source voisine de Bordeaux chez Ausone, *Ordo urbium nobilium* :

Divona Celtarum lingua fons addite divis;

2° Divonne, au XII^e siècle *Divona*, nom d'une petite rivière du département de l'Ain. *Divona* est le succédané gallo-romain d'un primitif gaulois *Deuona*, nom encore porté chez Ptolémée au II^e siècle de notre ère par une fontaine située à Cahors (Lot)²⁹⁵; ce nom, chez le même auteur, apparaît aussi une fois dans la nomenclature des localités situées en Germanie²⁹⁶; M.A. Holder croit qu'il s'agit de Dewangen dans le Wurtemberg, pays qui fut gaulois antérieurement à la conquête germanique.

Deuona n'est pas autre chose qu'une forme celtique du latin *divina*, en français «*divine*».

À côté de la divinité des rivières apparaît celle des montagnes et des forêts. Le *mons Abnoha* de Pline et de Tacite, qui est la Forêt Noire, *Schwarzwald*, est divinisé dans trois inscriptions romaines²⁹⁷. La *silva Arduenna* de Jules César, de Strabon, de Tacite, apparaît aussi comme déesse dans des inscriptions contemporaines de l'empire romain²⁹⁸.

Enfin, on adora les animaux. Les premiers dieux dont sur le sol aujourd'hui français l'homme reproduisit l'image par la peinture aux temps préhistoriques furent des animaux. Les grottes occupées par l'homme dans la période néolithique et que les archéologues explorent depuis quelques années sont ornées de peintures qui représentent des animaux et ces animaux paraissent divinisés.

Les dieux qui fixés sur des perches conduisaient les armées romaines à la vic-

²⁹³ *Iliade*, III, 276, 277.

²⁹⁴ *Iliade*, III, 278.

²⁹⁵ Ptolémée, I, II, 3. 7, § 9; édition Didot, t. I, p. 204.

²⁹⁶ Ptolémée, I, II, c. 11, § 14; édition Didot, t. I, p. 273.

²⁹⁷ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 8.

²⁹⁸ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 187, 188.

toire consistaient en statues d'animaux; les enseignes romaines n'étaient pas autre chose. Il y en avait cinq pendant les premiers siècles de la république. La première était l'aigle, la seconde le loup, la troisième le taureau, la quatrième le cheval, la cinquième, le sanglier²⁹⁹.

Marius supprima les quatre dernières et garda seulement la première, l'aigle. Il n'est pas question de l'aigle parmi les oiseaux divinisés chez les Celtes. Mais dans les textes irlandais, on voit souvent apparaître les divinités sous forme d'oiseau. Par exemple, *Badb*, déesse de la guerre et du meurtre, ordinairement invisible, s'offrait aux regards des guerriers sous forme de corneille ou de corbeau³⁰⁰.

Dans la grande épopée irlandaise dont le titre est *Tàin bó Cùailngi*, *Badb* dite aussi *Morrigan* apparaît sous plusieurs formes, en dernier lieu sous forme d'oiseau³⁰¹. Dans le *Serglige Conculainn*, dont une maladie de *Cuchulainn* est un des principaux incidents, la déesse *Fand*, amoureuse du célèbre héros, s'offre d'abord à lui sous forme d'oiseau³⁰².

Le second animal divin qui apparaît sur les enseignes romaines est le loup. Une louve a, dit-on, servi de nourrice au fondateur de Rome. M. Salomon Reinach a publié dans la *Revue celtique*, tome XXV, plusieurs représentations du dieu loup trouvées tant en France qu'en Angleterre et dans l'Italie septentrionale; le dieu loup a donc été connu des Celtes comme des Romains. En Irlande, il n'y a pas de nom commun correspondant au latin *lupus*. Pour désigner le loup, il faut l'appeler «chien sauvage», *cù allaid*. Une trace du culte du dieu loup nous est conservée par le nom du héros et demi-dieu *Cùchulainn*, fils du dieu *Lugus* et d'une sœur du grand roi d'Ulster, *Conchobar*.

Cùchulainn veut dire «chien de *Culann*». Mais dans les pièces de vers qui s'intercalent dans le récit du combat singulier du héros contre *Ferdiad*, celui-ci, adressant la parole à son adversaire, l'appelle simplement chien «ô chien», *a-chù*³⁰³, avec un *a* final pour le besoin de la rime, et plus exactement *a-chu* dans un autre endroit³⁰⁴; ailleurs, il le traite de «chien de carnage», *àr-chù*³⁰⁵.

Au troisième rang des enseignes romaines, nous trouvons, avec un nom grec, le Minotaure, c'est-à-dire le taureau.

Nous le rencontrons aussi en Irlande: c'est le taureau de *Cooley*, un des per-

²⁹⁹ Pline, l. X, § 16.

³⁰⁰ Hennessy, dans la *Revue celtique*, t. I, p. 34 et suivantes.

³⁰¹ *Lebor na hUidre*, p. 64, col. 2, l. 30-31.

³⁰² E. Windisch, *Irish Texte*, t. I, p. 206, l. 10; p. 207, l. 29.

³⁰³ *Livre de Leinster*, p. 83, col. 2, l. 27.

³⁰⁴ *Livre de Leinster*, p. 87, col. 1, l. 41.

³⁰⁵ *Livre de Leinster*, p. 87, col. 2, l. 11.

sonnages les plus importants de la principale épopée irlandaise, c'est-à-dire du *Tain bo Cùailngi*, enlèvement, non d'Hélène, mais des vaches de Cooley. Le Minotaure était né de l'union de Pasiphaé, fille du soleil, avec un taureau du roi de Crète Minos. Le taureau de Cooley était le résultat de la dernière métamorphose de Friuch, gardien des cochons du dieu Bodb. Friuch avait été changé d'abord en corbeau, puis en animal marin, ensuite en guerrier, ultérieurement en fantôme ; enfin il était devenu ver et son domicile était un puits : en buvant l'eau de ce puits, une vache avala ce ver merveilleux, et elle donna naissance au taureau, *tarb* = **taryos*, de Cooley. Le nom de ce taureau était Donn, qui, employé comme adjectif, veut dire « brun », et, comme nom, « juge, noble, roi ».

De là vient le nom de lieu *Tarva*, chez Grégoire de Tours, aujourd'hui Tarbes, en France (Hautes-Pyrénées). On doit expliquer de même deux dérivés : *Tarouanna* chez Ptolémée, *Taruenna* dans l'Itinéraire d'Antonin, aujourd'hui Théroouanne en France, département du Pas-de-Calais, et *Taruisus*, Trévis, dans l'Italie du Nord. Ce sont les villes du dieu « taureau », en gaulois *Taruos*.

Il y avait au nord de la Grande-Bretagne, suivant Ptolémée, un promontoire *Tarouedoun* ; peut-être doit-on lire *Tarouedounon*, c'est-à-dire promontoire de la forteresse du dieu « Taureau » ; on peut comparer au nom de ce promontoire celui du cap Saint-Vincent qui est situé à l'extrémité sud-ouest du Portugal.

Le quatrième rang parmi les animaux divinisés qui servirent d'enseignes aux Romains était le cheval ; les Gaulois avaient, comme on sait, une déesse *Epona* dont le nom dérive d'*épo-s*, « cheval »³⁰⁶. Les monuments de cette déesse nous représentent une femme et un cheval. La femme est une addition due à influence de l'art grec. *Epona* doit être la jument divinisée.

Au cinquième rang parmi les enseignes romaines paraît le sanglier, *aper*. Son image ornait aussi les enseignes gauloises ; dans les bas-reliefs de l'arc de triomphe d'Orange on la voit figurer parmi les dépouilles enlevées aux Gaulois vaincus. Alexandre Bertrand et M. Salomon Reinach ont signalé quelques autres exemples de l'enseigne gauloise du sanglier³⁰⁷.

Il y a un animal dont les images n'ont pas été placées sur les enseignes romaines et qui a été élevé au rang divin dans le monde celtique. C'est l'ours. De cet animal il y a en irlandais ancien deux noms : l'un est *art*, identique au grec *arktos* et au gallois *arth* = *arto-s*, ours. L'autre est *math*, au génitif *matho*, qui suppose un thème primitif *matu-*.

³⁰⁶ Sur *Epona*, voir Salomon Reinach dans la *Revue archéologique*, t. XXVI, p. 163-195, 309-335.

³⁰⁷ Cf. Alexandre Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 419 ; Salomon Reinach, *Antiquités nationales*, p. 255, 256, 257, 269.

Art en vieil irlandais était arrivé à être un synonyme de *dia*, « dieu ». On disait d'Eochaid, prince irlandais du III^e siècle après J.-C., qu'il était beau comme *art*, c'est-à-dire « comme ours » ; cela signifiait qu'il était beau comme un dieu. Quand le héros *Cúchulainn fut tué*, il n'avait pas cependant cessé de vivre ; il apparut à des amis et leur dit : « Un noble *art* a été moissonné, *romemaid art uasal*. » Que veut dire *art* dans cette phrase ? Une glose nous l'apprend : *art* signifie *dia*, c'est-à-dire « dieu ». Voilà ce qu'on lit dans le glossaire composé par Cormac, un évêque irlandais qui mourut au commencement du X^e siècle³⁰⁸.

En Gaule, on avait divinisé la femelle de l'ours, et on l'appelait *dea Artio*. M. Salomon Renach a étudié, dans le tome XXI de la *Revue celtique*, un groupe en bronze, trouvé en Suisse près de Berne, et qui représente un ours accompagné d'une femme ; au-dessous est une inscription dédicatoire : *Deae Artioni*. L'intervention de la femme est due au goût des artistes grecs qui pour les dieux n'admettaient pas d'autre forme que la forme humaine et qui réduisait les animaux divins au rôle d'accessoires.

De la *dea Artio* de Berne on peut rapprocher la *dea And-arta* de Die (Drôme)³⁰⁹ ; *And-arta* est une grande ourse élevée au rang de divinité, tandis que de l'expression *dea Artio* on ne doit rien conclure quant à la taille de l'animal sacré.

Il y a lieu, ce nous semble, d'expliquer par le nom *Artos* de l'ours divinisé les noms de lieu *Arto-briga* en Vindélicie, et **Arto-dunum*, aujourd'hui Arthun (Loire)³¹⁰ ; *Arto-dunum*, « forteresse du dieu Artos », peut servir de pendant à *Lugu-dunum*, « forteresse du dieu Lugus ».

De ces noms de lieu, on peut rapprocher le nom d'homme gallois Arth-gen, « fils de l'ours »³¹¹, c'est-à-dire du dieu Ours ; c'est le nom d'un roi gallois mort en 807³¹². Ce nom a été en gaulois Arto-genos ou Arti-genos ; dans la *Descriptio mancipiorum ecclesie Massiliensis*, publiée par B. Guérard à la suite du *Cartulaire de Saint-Victor* de Marseille, on voit mentionnée une *colonica in Artigenis*³¹³ ; c'est un groupe de colons établis sur des *fundi Artigeni*, ainsi nommés à cause d'un propriétaire antique nommé *Arti-genos* ou *Arto-genos*, « fils du dieu ours ».

³⁰⁸ Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. 2 ; *Sanas Chormac*, Cormac's Glossary translated, p. 3, 4.

³⁰⁹ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 227.

³¹⁰ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 38.

³¹¹ *Arth* signifie « ours » en gallois.

³¹² *Annales Cambriae*, édition donnée par John Williams ab Ithel, p. 11. Son nom est écrit *Arthen* dans le *Brut y Tywysogyon*, édition donnée par le même, p. 8, et dans celle de J. Gwengvryn Evans, p. 258.

³¹³ *Cartulaire de Saint-Victor* de Marseille, t. II, p. 641.

La forme irlandaise de ce nom est *Artigan* : d'où le nom de famille *O'hArtigan*, « petit-fils du fils de l'ours³¹⁴ ».

On trouve sous l'Empire romain des exemples du nom divin *Mercurius* employé comme surnom d'homme³¹⁵ ; *Art*, dans les textes irlandais, apparaît comme nom d'homme. Il y eut en Irlande au II^e siècle un roi suprême nommé *Art oenfer*, « Art l'unique³¹⁶ », « Ours unique ». En 825 suivant une chronique, en 827 suivant une autre, Art, fils du roi irlandais Diamait, fut décapité³¹⁷. De ce nom d'homme Art vient le nom de *Ua hAirt*, qu'on rencontre dans le *Chronicon Scotorum* sous les dates 1012, 1083, 1095³¹⁸ : on dit aujourd'hui O'Hart, ce qui veut dire « petit-fils d'ours³¹⁹ ». On trouve aussi Mac Airt « fils d'ours³²⁰ », c'est-à-dire du dieu ours ou d'un homme appelé Art, « ours ».

Passons au mot irlandais *math* = **matus* « ours ». Ce mot, aujourd'hui inusité, doit se reconnaître dans le premier terme de *math-ghamhuin*, « ourson », qui, dans la traduction irlandaise de la Bible, rend l'hébreux *dôh*, « ours »³²¹. *Gamhuin*, *gamhain* signifie « veau », en sorte que le sens littéral de *math-ghamhain* est « veau d'ours ». *Matus* « ours » apparaît comme premier terme dans les noms d'homme gaulois *Matu-genos*, « fils d'ours », c'est-à-dire « du dieu ours », *Matu-marus*, « grand comme un ours », c'est-à-dire comme le dieu ours.

Le dieu gaulois *Matunus* porte un nom dérivé du thème *matu-*, *Matunus*, forme latinisée du celtique *Matunos*, avait une variante **Matunnos* qui a fourni le second terme du nom gallo-romain de Langres *Ande-matunnum*. *Ande-matunnos* aurait signifié « grand ours » ; *Ande-matunnum* est la forteresse du grand ours divinisé. On peut comparer *Ande-camulum*, « forteresse du grand dieu *Camulos* », d'où *Andecamulenses*, les habitants de Rançon (Haute-Vienne).

Quant au nom composé *Matu-genos*, « fils du dieu ours », son second terme est identique à celui de *Camulo-genus*, « fils du dieu *Camulos* », nom d'un chef des *Aulerci Eburouices* que Jules César vainquit et qui fut une des si nombreuses victimes de la guerre impitoyable où succomba l'indépendance gauloise³²².

³¹⁴ Joyce, *The origin and History of irish names of places*, t. II, p. 154.

³¹⁵ C. I. L., t. XII, n^{os} 449, 3709, 3894.

³¹⁶ *Echtra Condla*, chez Windisch, *Kurzfafarste irische Grammatik*, p. 120.

³¹⁷ *Annales d'Ulster*, éditées par William M. Hennessy, t. I, p. 322 ; *Chronicon scotorum*, édité par le même, p. 134 ; cf. *Annales des quatre maîtres*, éditées par O'Donovan, t. I, p. 436, où cet événement est mis en 824.

³¹⁸ Edition Hennessy, p. 254, 296, 304.

³¹⁹ P. W. Joyce, *The Origin and History of irish Names of Places*, t. II, p. 154.

³²⁰ *Annales de Tigernach*, publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, ; p. 419.

³²¹ Voir par exemple Samuel, l. I, c. XVII, verset 34.

³²² *De bello gallico*, l. VII, c. 57, 59, 62.

Il y a un nom propre irlandais à peu près synonyme du mot gaulois *Matu-genos*, c'est *Mac-Mathghambna*, aujourd'hui écrit avec orthographe anglaise Mac-Mahon, nom de famille très répandu et qui se trouve pour la première fois dans les Annales des quatre maîtres en 1283³²³. Ce nom veut dire « fils d'ourson ». On voit apparaître dès le XI^e siècle le nom de *Ua Mathghambna* porté par un roi d'Ulster tué vers l'an 1068³²⁴ ; on écrit aujourd'hui *O'Mahony*, et c'est un nom de famille dont les exemples sont nombreux ; il veut dire « petit-fils d'ourson ». Naturellement en Irlande certains hommes ont reçu le nom du dieu ourson comme d'autres aujourd'hui portent par exemple le nom du patriarche Joseph et de son saint homonyme. De l'année 974 paraît dater la mort d'un roi de Munster nommé *Mathghabhain*³²⁵.

On en peut relever des exemples postérieurs.

Nous avons donc étudié six formes animales que les Celtes ont divinisées ; de ces formes, cinq se retrouvent dans les enseignes qui menaient au combat les armées romaines, taureau, chien ou loup, jument, ou cheval, sanglier, oiseau ; une sixième est en sus des cinq *signa* des Romains, c'est l'ours.

Les Celtes paraissent avoir aussi divinisé d'autres animaux. La question a été savamment traitée par M. Salomon Reinach. Nous ne voulons pas nous faire ici plagiaire en le copiant³²⁶. Mais nous allons donner, à titre de complément, deux morceaux épiques irlandais où l'on voit des dieux prendre forme d'animaux.

³²³ Édition O'Donovan, t. III, p. 438.

³²⁴ *Annales de Tigernach*, éditées par Whitley Stokes dans *Revue celtique*, t. XVII, p. 405.

³²⁵ *Annales des quatre maîtres*, édition d'O'Donovan, t. II, p. 700.

³²⁶ Salomon Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. I, p. 30-78.

CHAPITRE II

Les dieux prenant forme d'animaux dans la littérature épique de l'Irlande

I — *Enlèvement des vaches de Regamain*³²⁷

Cûchulainn [le grand héros épique irlandais] était plongé, dans le sommeil à Dûn Imrid, quand il entendit venir du nord un cri directement vers lui. Ce cri lui parut laid et très effrayant, en sorte que se réveillant, il tomba de son lit comme une masse sur le sol, dans la partie de la maison qui se trouvait au levant. Il sortit sans armes [ni vêtements], puis, quand il fut sur la pelouse, sa femme, arrivant derrière lui hors de la maison, lui apporta ses armes et ses vêtements.

Alors, il vit Lôeg [son cocher] venant de Ferta Laig au nord dans son char, auquel étaient attelés [ses deux chevaux].

« Quelle cause l'amène ? demanda Cûchulainn.

— Un cri qui a traversé la plaine et que j'ai entendu, répondit Lôeg.

— De quel côté ce cri venait-il ? reprit Cûchulainn.

— Du nord-ouest, répliqua Lôeg ; il suivait la grande route qui mène à Caill Cûan³²⁸.

— Allons-y », dit Cûchulainn.

Ils allèrent, jusqu'à Ath dâ Ferta³²⁹. Quand ils y furent arrivés, ils entendirent le bruit d'un char qui se trouvait à côté de Grelcha Culgairi³³⁰. Alors ils virent devant eux un char auquel était attelé seul un cheval rouge. Ce cheval n'avait qu'un pied, le timon du char lui passait au travers du corps, la pointe du timon sortait du sommet du front du cheval et ce front servait de soutien au timon.

Sur le char était une femme rouge avec deux sourcils rouges, un manteau rouge, une tunique rouge. Son manteau pendait entre les deux roues derrière le char et balayait la terre. Près du char marchait un homme de grande taille, une tunique rouge lui enveloppait le corps, il portait une lance grise et une fourche massive de noisetier, il chassait devant lui une vache.

« La vache n'est pas contente d'être emmenée par vous, dit Cûchulainn.

³²⁷ *Tàin bó Regamna*, Windisch, *Irische Texte*, seconde série, deuxième cahier, p. 241-254.

³²⁸ Port du bois.

³²⁹ Gué des deux merveilles.

³³⁰ Boucs du bruit du char.

— Elle ne t'appartient pas, répondit la femme, elle n'est la vache ni d'un de tes amis, ni d'un de tes compagnons.

— Toutes les vaches d'Ulster sont à moi, reprit Cûchulainn.

— Tu décides ainsi qui est propriétaire de la vache, répliqua la femme, tu étends la main trop loin, Cûchulainn.

— Pourquoi, demanda Cûchulainn, pourquoi est-ce la femme qui m'adresse la parole? Pour quelle raison n'est-ce pas l'homme?

— Ce n'est pas à l'homme que tu as toi-même adressé la parole, répondit la femme.

— C'est vrai, dit Cûchulainn, mais si je l'ai fait, c'est parce que tu parles pour lui.

— Cet homme, reprit-elle, s'appelle Húargáeth-sceo Luachair-sceo³³¹.

— Hélas, s'écria Cûchulainn, voilà un nom étonnamment long. Que ce soit donc toi qui causes avec moi, puisque l'homme ne parle pas. Quel est ton nom à toi-même?»

Alors, l'homme prit la parole: « La femme à qui tu parles, dit-il, s'appelle Fée-bor, Beg-béoil, Cuimduirfolt, Scenb-gairit, Sceo-ùath³³². »

« Vous me rendez fou », répondit Cûchulainn.

Là-dessus, il saute dans le char de la femme, met ses deux pieds sur les épaules de la femme et lui pose la pointe de sa lance sur le sommet de la tête.

« Ne joue pas de la pointe sur moi, dit-elle.

— Dis donc ton vrai nom? répliqua Cûchulainn.

— Je suis sorcière, répondit-elle. C'est à Daire, fils de Fiachna de Cooley qu'appartenait la vache que j'ai emmenée³³³, je l'ai reçue en paiement d'un poème.

— Je voudrais, dit Cûchulainn, entendre ce poème.

— Je te demande seulement de t'éloigner, répliqua la femme, il n'y a aucun avantage à t'agiter comme tu fais sur ma tête. »

Il recula, se tenant cependant entre les deux roues du char et elle chanta son poème.

Quand elle eut fini, Cûchulainn s'élança, voulant sauter dans le char de cette femme, mais alors il ne vit plus ni cheval, ni femme, ni char, ni homme, ni vache. Ce qu'il vit, c'est que la femme était changée en un oiseau noir perché sur une branche près de lui.

« Tu es une terrible femme, dit-il..

³³¹ Froid vent beaucoup, Roseau beaucoup.

³³² Tranchant, Petites lèvres, Aussi petite chevelure, Écharde courte, Beaucoup terrible.

³³³ Il sera question de cette vache dans la pièce suivante, § II, p. 189.

— Grelloch [c'est-à-dire boue], répondit-elle [nom de la localité où nous sommes] s'appellera désormais Grelloch Doluid [c'est-à-dire Boue insupportable]. »

Depuis on a toujours dit : Grelloch Doluid.

« Si j'avais su que c'était toi, [Badb, déesse du meurtre] reprit Cûchulainn, ce ne serait pas ainsi que nous nous serions séparés.

— Ce que tu as fait, dit-elle, tu t'en trouveras mal.

— Tu ne peux rien contre moi, répondit Cûchulainn.

— Je puis tout, c'est inévitable, répliqua la femme. Je suis et je serai la protectrice de la mort par laquelle tu succomberas, j'ai amené cette vache du palais des génies de Cruachan pour la faire couvrir par le Noir de Cooley, c'est-à-dire par le taureau de Daire, fils de Fiachna. Tu seras en vie jusqu'à ce que le veau qui est dans le ventre de cette vache ait atteint l'âge d'un an. Ce sera lui³³⁴ qui occasionnera l'enlèvement des vaches de Cooley.

— Je deviendrai plus célèbre grâce à cet enlèvement, dit Cûchulainn. Je tuerai leurs guerriers. Je serai vainqueur dans leurs grandes batailles. Je survivrai à l'enlèvement des vaches de Cooley.

— Comment le pourras-tu ? répondit la femme. À l'occasion de l'enlèvement des vaches de Cooley tu devras te battre contre un homme aussi fort, aussi victorieux, aussi adroit aussi terrible, aussi infatigable, aussi noble, aussi brave, aussi grand que toi³³⁵. Je serai une anguille, je m'enlacerai autour de tes pieds dans le gué, ce sera grand dommage pour toi.

— Je le jure, répliqua Cûchulainn, je le jure par le dieu par qui jurent les habitants d'Ulster, je t'écraserai contre les pierres vertes du gué, et tu n'obtiendras jamais de moi ta guérison, si tu ne me laisses tranquille.

— Je serai, reprit-elle, une louve grise qui viendra t'attaquer, je te saisirai la main droite et je te dévorerai jusqu'au bras gauche.

— Quand tu approcheras, répondit Cûchulainn, je te frapperai avec ma lance. Je t'atteindrai à la tête et te crèverai un œil, soit le gauche, soit le droit, et tu n'obtiendras pas de moi ta guérison si tu ne me laisses tranquille.

« Je serai, dit-elle, une vache blanche aux oreilles rouges ; j'irai dans l'eau près du gué, quand tu seras occupé à combattre l'homme qui est aussi adroit que toi ; et cent vaches blanches aux oreilles rouges me suivront. Nous nous précipiterons derrière toi dans le gué et en ce jour sera manifestée la vérité sur les guerriers : on te prendra ta tête.

— Je te lancerai, répondit Cûchulainn, une balle de ma fronde, ton talon

³³⁴ Le taureau dit *Donn Cuailngi*, c'est-à-dire Brun de Cooley.

³³⁵ Loch mac Emonis.

gauche ou ton talon droit sera brisé et tu n'auras secours de moi que si tu me laisses tranquille.»

Puis Badb [dite aussi Morrigan, la déesse du meurtre] partit et Cûchulainn retourna dans sa maison.

NOTA

Dans la grande épopée de *l'Enlèvement des vaches de Cooley*, on voit Badb, sous le nom de Morrigan, annoncer de nouveau et faire contre Cûchulainn les tentatives annoncées ci-dessus par elle, mais elles échouent toutes, comme Cûchulainn l'avait prévu³³⁶.

II — *Génération des deux porchers*³³⁷

On demandera d'où vient *l'Enlèvement des vaches de Cooley*. Il n'est pas difficile de répondre. La cause première de cet enlèvement est la « Génération des deux porchers », sujet et titre du morceau qui va suivre.

I. — LES DEUX PORCHERS

Friuch était porcher de Bodb, Rucht porcher d'Ochall Ochné. Entre Bodb et Ochall Ochné il y avait eu querelle. Entre eux la paix fut faite, entre Ochall Ochné, roi des génies³³⁸ de Connaught, et Bodb, roi des génies de Munster. Là-dessus Bodb alla dans son palais des génies, le *síd* de Femen, et Ochall Ochné dans le sien, le *síd* de Crúachan. Bodb et Ochall étant amis, leurs porchers Friuch et Rucht le furent aussi...

Voici la marque d'amitié que se donnèrent les deux porchers. Quand il y avait abondance de glands au sud, c'est-à-dire en Munster, Rucht, le porcher du nord, c'est-à-dire de Connaught, menait ses cochons manger des glands en Munster; quand il y avait des glands au nord, c'est-à-dire en Connaught, Friuch, le porcher du sud, c'est-à-dire de Munster, menait ses cochons maigres manger des glands au nord en Connaught, et au retour ils étaient gras. Mais alors, une querelle surgissait entre les deux porchers. Quand les cochons de Connaught

³³⁶ Cf. *Lebor na hUidre*, p. 74-77. Cet épisode de la grande épopée irlandaise manque dans le *Livre de Leinster*, mais a été conservé par le ms. du British Museum, additional 18748, où l'on trouve la même rédaction du *Tàin* que dans le *Livre de Leinster*.

³³⁷ Windisch, *Irische Texte*, troisième série, 1^{re} livraison p. 235 et suivantes.

³³⁸ Nous risquons de traduire ainsi le mot irlandais *síde* qu'on pourrait aussi rendre par dieu, ou aussi par fée si le mot français n'était pas féminin.

étaient allés s'engraisser en Munster, les génies de Munster, sujets de Bodb, disaient que Friuch, leur porcher, était plus fort que Rucht, porcher de Connaught et d'Ochall. Quand les cochons de Munster étaient allés s'engraisser en Connaught, les génies de Connaught prétendaient que Rucht, leur porcher, était plus fort que celui de Munster.

Une année, il y eut abondance de glands en Munster, Rucht, le porcher de Connaught et d'Ochall mena ses cochons manger des glands en Munster avec ceux de son collègue Friuch, porcher de Munster et de Bodb.

Après avoir souhaité la bienvenue à Rucht, Friuch continua ainsi : « Puisque tu es venu ici, il y aura querelle entre nous. Les gens de Munster disent que tu es plus fort que moi, que ton habileté est supérieure à la mienne.

— Je ne suis pas moins habile que toi, répondit Rucht, le porcher de Connaught.

— On le vérifiera, répliqua Friuch, je ferai défense à tes cochons d'engraisser quoiqu'ils mangent des glands, et les miens engraisseront. »

La prohibition magique prononcée par Friuch se réalisa, Rucht retourna en Connaught avec ses cochons maigres : ils étaient dans un état si pitoyable qu'ils avaient peine à marcher ; les génies de Connaught se moquèrent de lui

« Tu as mal choisi l'époque de ton voyage en Munster, lui disaient-ils tous, ton collègue est plus fort que toi.

— Ce n'est pas vrai, répondit Rucht, une année viendra où il y aura des glands en Connaught, et je jouerai à Friuch le tour qu'il m'a joué. »

Il fit comme il avait dit.

En effet, au bout d'un an, Friuch, le porcher de Munster, alla au nord avec ses cochons maigres pour leur faire manger des glands, et Rucht, le porcher de Connaught, lança sur les cochons de Munster la malédiction que l'année précédente Friuch avait lancée sur ceux de Connaught, et les cochons de Munster, dépérèrent cette année comme, l'année d'avant, avaient dépéri ceux de Connaught. Tout le monde dit que les deux porchers étaient aussi forts l'un que l'autre.

II. — LES DEUX CORBEAUX

Friuch revint en Munster avec ses cochons maigres, ils étaient à peine en vie.

Bodb, roi des génies de Munster, lui ôta ses cochons ; Ochall, roi des génies de Connaught, retira à Rucht la garde des siens, Friuch et Rucht vécurent sous forme de corbeaux deux années entières. Ils passèrent la première année au nord, en Connaught, au-dessus de la forteresse de Crûachan, la seconde année au sud, en Munster, auprès du palais des génies qu'on appelle Sîd de Femen. Cette année était finie quand les habitants de Munster se réunirent un jour en assemblée ;

LES DIEUX CELTIQUES À FORME D'ANIMAUX

ils se dirent l'un à l'autre : « Il n'est pas petit le bruit que les oiseaux font devant vous ; voilà une année entière qu'ils ont été à se battre, cette année se termine aujourd'hui. »

Ils venaient de parler ainsi, quand devant eux, sur la colline où se tenait l'assemblée, ils virent paraître l'intendant d'Ochall, roi des génies de Connaught, il s'appelait Fuidel, il était fils de Fiadmir.

Les habitants de Munster lui souhaitèrent bienvenue : « Il est grand, dit-il, le bruit que font devant vous les oiseaux. Ce sont semble-t-il, ceux qui l'année dernière furent chez nous en Connaught, ils ont fait le même bruit jusqu'à la fin de cette année-là. »

Puis les habitants de Munster virent une chose merveilleuse : les deux corbeaux avaient repris forme humaine, on reconnut les deux porchers. L'assemblée leur souhaita bienvenue.

« Vous avez tort de nous souhaiter bienvenue, dit Friuch, porcher de Bodb ; de notre lutte résultera la mort de beaucoup d'hommes chéris, et bien des gémisséments en seront la conséquence.

— Que vous est-il arrivé ? demanda Bodb.

— Ce n'est pas du bien qui nous est arrivé, répondit Friuch, depuis notre départ à nous deux, nous avons vécu sous forme de corbeaux pendant deux années entières qui se sont terminées aujourd'hui. Vous avez vu ce que nous avons fait un an entier sous forme de corbeaux près du palais des génies de Crûachan en Connaught, puis pendant une autre année sous la même forme près du palais des génies de Femen en Munster, en sorte que les habitants de Connaught au nord, ceux de Munster au midi, nous ont vu nous battre l'un contre l'autre. Nous allons maintenant être métamorphosés en animaux aquatiques. Nous vivrons sous les mers et sous les eaux jusqu'à la fin de deux années. »

III. — LES DEUX PHOQUES OU BALEINES

Puis les deux porchers partirent de la colline où se tenait l'assemblée, et se dirigèrent chacun d'un côté différent : l'un alla dans le Shannon, l'autre dans le Suir³³⁹. Ils furent deux années entières au fond des mers et sous l'eau. Pendant toute une année, on les vit se mordre l'un l'autre dans le Suir ; durant une autre année entière, on les vit se battre l'un contre l'autre dans le Shannon.

Un jour, les habitants de Connaught tenaient une assemblée sur les bords de l'Eany, affluent du Shannon. Ils virent sur le Shannon deux animaux aussi gros

³³⁹ Ces deux rivières prennent leur source, l'une le Shannon en Connaught, l'autre le Suir en Munster.

qu'une montagne; aussi haut que le sommet d'une montagne s'élevaient leurs dos; ils se battaient l'un contre l'autre; de leurs gueules sortaient des glaives de feu qui atteignaient les nuages du ciel. De tous côtés la foule vint autour d'eux. Les deux animaux, sortant du fleuve, arrivèrent sur la rive: ils y prirent forme humaine sous les yeux de la foule. Les assistants reconnurent les deux porchers. Ochall, roi des génies de Connaught, leur souhaita bienvenue.

« Quelles ont été vos aventures? demanda-t-il.

— Nos aventures ont été bien fatigantes, répondirent-ils. Vous avez vu ce que nous avons fait sous vos yeux. Deux années entières nous avons été sous forme d'animaux aquatiques au fond des mers et des eaux; il nous faut une nouvelle métamorphose afin que chacun de nous éprouve encore la force de son collègue. »

IV. — LES DEUX CHAMPIONS

Puis ils partirent, allant chacun d'un côté différent. Chacun d'eux devint un champion. L'un se mit au nombre des gens de Bodb, roi des génies de Munster, l'autre au service de Fergna, dit aussi Carpre Cromm, roi des génies de Nentous-sous-eau en Connaught. Tout exploit fait par les gens de Bodb était en réalité l'œuvre du champion. Il en était de même au palais des génies de Nento. La gloire des deux champions se répandit dans toute l'Irlande. On ne savait quelle était leur famille.

Bodb sortant de Munster se rendit en Connaught. Les habitants de Connaught avaient alors une grande assemblée près de Loch Riach. Le cortège qui accompagnait Bodb était aussi beau que cette brillante assemblée. Bodb amenait avec lui sept fois vingt chars et sept fois vingt cavaliers. Tous les chevaux avaient la même couleur; ces chevaux étaient tachetés, et à leurs brides on voyait des mors d'argent. Parmi les guerriers montés sur les chars il n'y en avait pas qui ne fussent fils de rois et de reines. Tous portaient des manteaux verts, ornés de quatre franges pourpres et attachés avec des broches d'argent. Ils avaient des tuniques ornées de garnitures rouges avec des fils d'or tout autour. Leurs guêtres étaient garnies de fils d'or et leurs chaussures bordées de bronze. Des coiffures avec des ornements de cristal et de laiton leur couvraient la tête. De brillantes bandes d'or entouraient le cou de chaque homme; chacune de leurs pierreries valait une vache laitière qui vient de faire son premier veau. Les bracelets que chaque homme portait au bras valaient chacun trente onces. Sur les bossettes de tous leurs boucliers, on voyait des ornements d'or. Ils tenaient tous dans leurs mains des lances à cinq pointes avec côtes d'or, d'argent et de bronze à l'entour, et avec colliers d'or à la jointure de la haste et du fer. Les poignées de leurs épées

étaient d'or et sur elles il y avait des figures de serpents en or et en escarboucle. L'éclat de cet équipement illuminait le camp tout entier.

Jamais troupe plus belle n'était venue avant ce jour-là ni ne viendra jusqu'au jugement dernier. Sept fois vingt personnes, tant femmes qu'enfants, moururent de peur à la vue de ces guerriers. Ceux-ci sautèrent de leurs chars sur la pelouse ; ils y laissèrent leurs chevaux et leurs chars sans personne pour les garder.

Quand ils se furent tous arrêtés, Ochall vint au-devant d'eux. « Voilà une fière troupe », dirent les gens de Connaught, « elle est plus fière que toutes les autres ». Les nouveaux venus s'avancèrent sur la colline où se faisait la réunion, ils s'assirent en prenant pour siège les hommes qui se trouvaient là, en sorte que tous ces hommes moururent. Pendant trois jours et trois nuits, les gens de Connaught les entourèrent sans pouvoir rien contre eux. Sept fois vingt reines devaient s'enfuir avec eux quand ils s'en retournèrent en Munster.

En attendant, Ochall leur adressa la parole : « Sois le bienvenu, ô Bodb, dit-il.

— Tu aurais beau me faire mauvais accueil », répondit Bodb, tu es forcé de recevoir ma visite.

— Pourquoi êtes-vous venu, demanda Ochall ?

— Pour parler au roi, à la reine et aux bons guerriers, répliqua Bodb.

— Ils sont tous ici, dit Ochall.

— Nous n'en voyons guère parmi vous, reprit Bodb.

— Ils obéissent à l'ordre qu'ils reçoivent, répondit Ochall. De jeunes guerriers s'avancent vers vous.

— Qu'on nous donne protection à charge de réciprocité. »

Ochall promit cette protection. « Viens ici, Rinn, s'écria Bodb », et Rinn (Friuch) le champion de Munster, s'avança dans l'assemblée : « Qu'un de vous se présente, pour me combattre », dit-il.

Les guerriers des trois provinces du Connaught se réunirent en un groupe et délibérèrent. Mais parmi eux il ne se trouva personne qui osât s'offrir pour combattre Rinn. « C'est une honte, dit Ochall, l'honneur est perdu. »

Là-dessus, on aperçut quelque chose : une troupe venait de la région septentrionale du Connaught. Il y avait trois fois vingt chevaux bridés et trois fois vingt chars, les chevaux attelés à ces chars étaient noirs, ils semblaient avoir traversé la mer ; les mors de leurs brides étaient d'or. Les guerriers portaient des manteaux bleu foncé entourés de cordons pourpres, chacun avait sur la poitrine une roue d'or, des tuniques blanches rayées de pourpre leur enveloppaient le corps ; sur le sommet de leurs têtes, on voyait des cheveux d'un noir si foncé qu'on aurait cru qu'une vache leur avait léché la tête. Ils portaient sur le dos des boucliers sur lesquels des emblèmes étaient gravés, et qu'entouraient de jolies bordures

de bronze; sous leurs manteaux ils avaient des épées dont les poignées étaient d'ivoire et ornées de figures de cuivre; chaque homme tenait une lance à l'extrémité arrondie et aux rivets d'argent; un fil d'or, épuré au feu, faisait cinquante fois le tour de chacun d'eux; ils n'avaient ni sandales ni couvre-chef³⁴⁰. Un seul excepté, personne parmi eux ne se distinguait des autres. Ils entrèrent dans le camp. Trois fois vingt d'entre eux arrivèrent, les uns en char, les autres à cheval, autant vinrent à pied.

Ensuite les Conmacne se levèrent devant eux sur la colline; voilà pourquoi les Conmacne sont soumis à la servitude jusqu'au jugement dernier. Ils ont à perpétuité la charge de nourrir les fils de rois et de reines et les chiens de chasse.

[PROTESTATION D'UN COPISTE]

Cela n'est pas vrai du tout, car alors les Conmacne n'étaient pas au monde. Ils descendent de Fergus Mac Roig, qui alors n'était pas encore né. Il s'agit ici des gens qui ont précédé les Conmacne sur le sol que les Conmacne ont depuis occupé. Ce sont ces prédécesseurs des Conmacne qui se levèrent devant les nouveaux venus.

Ensuite l'assemblée s'assit et souhaita la bienvenue aux guerriers du Connaught septentrional.

« Sois le bienvenu, dit Ochall.

— Nous avons confiance », ajouta Fergna.

« Malheureux », s'écria Mainchenn, druide de Grande-Bretagne. « D'aujourd'hui à jamais, continua-t-il, aussitôt que toi et tes descendants vous verrez un roi, vous serez ses sujets. Jusqu'ici Fergna se tenait droit, désormais Fergna sera courbé et sa puissance supportera le poids des tributs. Où as-tu laissé tes chevaux ?

— Dans la plaine, répondit Fergna.

— La terre qui est devant toi t'appartenait, reprit Mainchenn, elle a été choisie pour domaine par un autre qui est arrivé devant toi.

— Qui est-ce ? demanda Fergna.

— C'est Bodb, répondit Mainchenn, c'est le roi des génies de Munster. »

Dès qu'on vit Bodb dans l'assemblée, le saisissement et une frayeur mortelle firent perdre la vie à vingt hommes. Il ne se trouva pas dans les trois Connaught un guerrier pour combattre Rinn, le champion de Munster.

« À vos ordres », s'écria Fæbar (Rucht), le champion de Connaught, « j'irai l'attaquer ».

Là-dessus, les deux champions se précipitèrent l'un contre l'autre, le combat

³⁴⁰ C'est la mode irlandaise primitive qui n'est pas observée dans la description précédente.

LES DIEUX CELTIQUES À FORME D'ANIMAUX

dura trois jours et trois nuits, ils se donnèrent l'un à l'autre de tels coups qu'on voyait leurs poumons. Puis on les sépara.

V. – LES DEUX FANTOMES³⁴¹

Par une erreur manifeste Friuch et Rucht se transformèrent de champions en fantômes. Un tiers du peuple mourut de peur. Le lendemain, les survivants étaient retenus au lit par la maladie.

VI. – LES DEUX VERS

Ils partirent ensuite et prirent forme de bêtes d'eau, c'est-à-dire qu'ils devinrent deux vers. L'un (Rucht) alla dans la source de Uaran Garad, province de Connaught³⁴², l'autre (Friuch) dans celle de Glass Cruind, en Cooley, province d'Ulster³⁴³.

Or, une fois la reine Medb de Cruachan alla à la source de Uaran Garad pour se laver le visage ; elle tenait à la main un blanchâtre vase de bronze où elle voulait se laver les mains. Elle plongea le vase dans l'eau et le ver s'y précipita. Il était tacheté et de toutes les couleurs. Elle le regarda longtemps ; les couleurs de ce ver lui semblaient jolies. Puis l'eau disparut, le ver resta seul dans le vase.

« Il est malheureux, ô bête, dit Medb, que tu ne parles pas, et que tu ne me racontes pas quelque chose de ce qui doit m'arriver depuis que j'ai pris possession du royaume de Connaught.

— Quelle est, répondit le ver, la chose que tu désires le plus me demander ?

— Je voudrais d'abord, répliqua Medb, savoir comment tu te trouves de ton état de bête ?

— Je suis une bête malheureuse, répondit le ver, j'ai été malheureux sous toutes les formes que j'ai eues. »

Et il raconta à Medb quelle avait été son existence sous chacune de ses formes successives, puis voici les bons conseils qu'il lui donna : « Il est, dit-il, dommage qu'étant si belle femme, tu ne sois pas marié avec un guerrier jeune et illustre auquel tu ferais partager ton autorité.

— Je n'ai voulu, répondit Medb, épouser aucun des habitants de Connaught, j'ai craint qu'il ne prétendît être mon maître.

— Nous connaissons, reprit le ver, quelqu'un qui te conviendrait bien, c'est l'homme le plus brillant, le plus beau, le plus illustre qui existe, c'est Ailill, fils

³⁴¹ Ou démons.

³⁴² Rucht, porcher d'Ochall Ochne, roi des génies de Connaught.

³⁴³ Friuch, porcher de Bodb, roi des génies de Munster.

de Ross-Rûad, roi de Leinster; sa mère est Mata Murese, fille de Maga, roi de Connaught. C'est un jeune homme doux, sans tache, sans défaut, sans jalousie, sans orgueil. Prends-le pour époux, il ne te dominera pas. Il est beau, ardent et fort. Et toi, tous les jours sans manquer, tu me donneras à manger dans cette source. Cruinniuc (c'est-à-dire arrondi) est mon nom³⁴⁴.»

Voilà ce qu'il dit à Medb. Puis Medb retourna chez elle et le ver dans la source.

Le même jour, chose singulière, Fîachna, fils de Daire, alla à la source de Glass Cruinn (c'est-à-dire vert-bleu et ronde) en Cooley, et en se lavant les mains, il vit un objet qui attira son attention: il y avait un ver sur la pierre devant lui, et ce ver était tellement tacheté qu'il n'y avait pas de couleur qu'on ne vit sur lui.

«Tant mieux pour toi, Fîachna», dit le ver.

Fîachna eut peur de l'animal qu'il voyait devant lui, et il recula un peu.

«Ne fuis pas, dit le ver, ne crains rien, tu feras mieux, tu causeras avec moi.

— Que nous raconterons-nous? demanda Fîachna.

— D'abord, répondit le ver, il t'arrivera tout plein de bonheur.

— Et après? demanda Fîachna.

— Tu trouveras au bout de ta terre, répliqua le ver, un bateau qui t'apporte des trésors.

— Et après? répéta Fîachna.

— Tu me donneras l'hospitalité, reprit le ver, et tu me feras du bien.

— Quel bien te ferai-je? demanda Fîachna.

— Tu me donneras à manger, répondit le ver.

— Pourquoi te donnerai-je à manger? demanda Fîachna.

— Parce que je suis au bout de ta terre, dit le ver, et que je n'ai rien à manger.

— Et cela quoique tu ne sois qu'une bête, répliqua ironiquement Fîachna.

— Mais je suis un homme, dit le ver; je suis le porcher de Bodb³⁴⁵.

— Quel est ton nom? demanda Fîachna.

— Tummuc (c'est-à-dire plongeur), répondit le ver.

— Nous avons entendu parler de toi reprit Fîachna.

— Il n'est pas nécessaire, dit le ver Tummuc, que je te raconte notre histoire; mon collègue est à Uaran Garad en Connaught, et Medb de Cruachan lui fait du bien, mais moi je suis sans force parce que je n'ai rien à manger.

³⁴⁴ C'était le porcher Rucht, de Connaught.

³⁴⁵ C'était le porcher Friuch de Munster.

LES DIEUX CELTIQUES À FORME D'ANIMAUX

—À tes ordres, répondit Fíachna; puisque tu m'as demandé à manger, tu auras à manger.

—Lève-toi et pars, dit le ver, la barque que je t'ai annoncée est arrivée, tu m'enverras à manger demain matin.»

Fíachna emmena la barque avec lui et le ver rentra dans la source de Glass Cruinn en Cooley. Fíachna lui donna à manger tous les jours pendant un an et un jour, et chaque jour c'était Fíachna lui-même qui allait lui porter la nourriture. De même, c'était Medb qui chaque jour, jusqu'à la fin de l'année, allait porter à manger au ver de l'ouest (c'est-à-dire de Connaught).

VII. — LES DEUX TAUREAUX

Un jour donc (l'année venait de finir), Fíachna se rendit à la source de Glass Cruinn: «Viens causer avec moi, dit-il au ver.»

Aussitôt le ver arriva: «Très bien, dit Fíachna au ver.

—Ce sera tout profit pour toi, reprit le ver, il te viendra de terre et de mer abondance de blé, une vraie bénédiction. Tu as été très bon pour moi, depuis ta première venue jusqu'aujourd'hui. Bientôt arrivera en Connaught une rencontre célèbre entre moi et l'animal dont je t'ai parlé il y a un an.

—Quelle rencontre? demanda Fíachna.

—Il est facile de te répondre, répliqua le ver: une de tes vaches me boira demain matin et une des vaches de Medb boira mon collègue; de là résultera une grande bataille en Irlande entre nous. Nous combattons l'un contre l'autre, toi tu seras sain et sauf.»

Ensuite toute cette prédiction se réalisa. Le matin suivant, Tummuc fut bu par la vache de Fíachna; le même jour son collègue Cruinniuc fut bu par la vache de Medb.

Voici quels furent les noms des animaux sous chacune de leurs formes:

1° Rucht (cochon) Ruccne³⁴⁶ quand ils étaient porchers;

2° Ingen (griffe), Ette (aile), quand ils étaient corbeaux;

3° Bled (baleine) et Blod, quand, sous forme de cétacés, ils habitaient au fond des mers;

4° Rinn (pointe) et Fâebar (tranchant) quand ils étaient champions;

5° Scíath (bouclier) Scáth (ombre) quand ils étaient fantômes;

6° Cruinniuc (arrondi) et Tummuc (plongeur) quand ils étaient vers;

7° Find (blanc) et Dub (noir) quand ils étaient taureaux.

Findbennach (blanc cornu) et Donn (brun) de Cooley sont les deux bêtes à

³⁴⁶ Friuch, plus haut.

LES DIEUX CELTIQUES À FORME D'ANIMAUX

cornes les plus belles qu'il y ait jamais eu en Irlande : leurs cornes furent ornées d'or et d'argent par les deux provinces de Connaught et d'Ulster. Il n'y avait en Connaught aucune bête à corne qui osât mugir contre le Findbennach, le taureau de cette province occidentale. De même, il ne se trouvait en Ulster aucune bête à corne assez hardie pour mugir contre le taureau de cette province orientale, le Donn de Cooley.

NOTA

L'enlèvement des vaches de Cooley, la grande épopée irlandaise, se termine par le combat des deux taureaux. Le Donn de Cooley, c'est-à-dire le taureau brun qui était la dernière forme de Friuch, porcher divin de Bodb, roi des génies de Munster, tua le Findbennach, ou blanc cornu, dernière forme de Rucht, porcher divin du roi des génies de Connaught, puis il mourut lui-même.

LE MENSONGE DE CÉSAR

Le premier chapitre des commentaires *De bello gallico* renferme deux assertions que l'on peut compter parmi les plus audacieux mensonges qui aient jamais été écrits; *Audaces fortuna juvat*³⁴⁷; ces mensonges ont été en général acceptés par presque tous les historiens comme des vérités incontestables. Le premier de ces mensonges est qu'entre les Pyrénées et le Rhin était renfermée toute la Gaule, *Gallia omnis*.

Gallia, c'est le pays occupé par les *Galli*. Or Jules César, au livre VI, c. 24 du *De bello gallico*, est obligé d'avouer qu'à la date où il écrit (52-51 avant notre ère³⁴⁸), il y avait des *Galli* à l'est du Rhin, *circum Hercyniam siluam*, autour d'une forêt qui des environs de Spire et de Bâle s'étendait jusqu'à la Dacie, c'est-à-dire jusqu'en Hongrie³⁴⁹. Trente ou quarante ans plus tôt, Sempronius Asellio mettait en Gaule, *in Gallia*, la ville de *Noreia*, aujourd'hui Neumarkt, dans l'empire d'Autriche, en Styrie³⁵⁰, et il le faisait avec raison, puisque *Noreia* appartenait aux *Taurisci*, autrement dit *Norici*, et que les *Taurisci* étaient des Gaulois, comme Strabon nous l'apprend³⁵¹.

Leur territoire n'a été réuni à l'empire romain que sous le règne d'Auguste, l'an 15 avant Jésus-Christ³⁵². Ainsi, Jules César, d'un trait de plume, retranche de la *Gallia* un vaste territoire situé à l'est du Rhin.

Ce qui est plus fort, c'est que dans sa Gaule complète, *Gallia omnis*, il ne comprend pas les deux provinces de Gaule, dont la loi Vatinia votée par le peuple romain lui avait attribué le gouvernement³⁵³, l'une située à l'est des Alpes et qu'on appelait Gaule vêtue de la toge romaine, *Gallia togata*, l'autre située

³⁴⁷ La fortune sourit aux audacieux

³⁴⁸ *De bello gallico*, I. VI, c. 24, 25.

³⁴⁹ *De bello gallico*, I. VI, c. 24, 25.

³⁵⁰ Hermann Peter, *Historicorum romanorum reliquiae*, t. I, p. 183.

³⁵¹ Strabon, I. VII, ch. II, § 2; édition Didot, p. 244, l. 11.

³⁵² Velleius Paterculus, I. II, c. 39, § 3, met les *Norici* dans la liste des peuples soumis à l'Empire romain par Tibère avant son avènement à l'empire. Florus, I. II, c. 22, attribue à Drusus la gloire de cette conquête. La date précise a été établie par Mommsen, *C. I. L.*, t. III, p. 588. Sur cette date, les deux principaux auteurs à citer sont : 1° Dion Cassius, I. LIV, c. 22, qui date de l'an 739 de Rome, 15 avant J. C., une expédition de Drusus et Tibère contre les *Rhaeti*, voisins des *Norici*; 2° Strabon qui, dans son livre IV, ch. VI, § 9 (édition Didot, p. 172, l. 9-12), écrit l'an 18 de notre ère, dit que les *Norici*, vaincus par Tibère et Drusus, payent tribut depuis trente-trois ans.

³⁵³ Suétone, *Diuius Julius*, c. 22; Plutarque, Pompée, XLVIII, 3; César, XIV, 5.

à l'ouest de cette chaîne de montagnes et qu'on nommait Gaule en pantalons, *Gallia bracata*.

La *Gallia omnis* de César n'est autre chose que la Gaule chevelue, *Gallia comata*, ajoutée postérieurement par le Sénat à son gouvernement³⁵⁴. Il est obligé plus loin d'avouer qu'il y a une province de Gaule cisalpine, *Gallia cisalpina*³⁵⁵ ou *Gallia citerior*³⁵⁶, et une province de Gaule méridionale située à l'ouest des Alpes, *Gallia ulterior*³⁵⁷, où se trouve la ville de Genève³⁵⁸. La première de ces provinces est la *Gallia togata*³⁵⁹, la seconde, la *Gallia bracata*³⁶⁰.

L'empereur Auguste, respectant ici la doctrine affirmée par son père adoptif au début du *De bello gallico*, a effacé la trace de la contradiction entre cette doctrine et ce qu'on lit dans la suite de ce célèbre ouvrage ; il a divisé l'Italie en onze régions, dont aucune ne porte le nom de Gaule cisalpine, *Gallia citerior* ou *togata*, et il a donné à la *Gallia ulterior* ou *Gallia bracata* le nom de Narbonnaise, *provincia Narbonensis*³⁶¹.

Que veulent dire les mots *Gallia omnis*, inscrits en tête des commentaires *De bello gallico*, et désignant cette Gaule chevelue, *Gallia comata*, que Jules César a conquise ? Ils signifient qu'il n'y a qu'une vraie Gaule, la *Gallia comata*, et que c'est par abus que d'autres régions ont été désignées par le mot *Gallia*.

Antérieurement à l'année 51 avant notre ère, beaucoup de chefs d'armées romaines avaient obtenu de triompher des Gaulois ; ils seraient même vingt-deux si l'on pouvait considérer comme exacte l'énumération contenue dans les *Acta triumphorum* qu'Auguste fit graver l'an 12 avant notre ère et que Mommsen a reconstituée³⁶². Or si nous en croyons le chapitre premier du *De bello gallico*, il serait inexact de dire que ces guerriers aient triomphé de la Gaule ; un seul homme en 51 méritait ce triomphe, c'était Jules César, qui a conquis la *Gallia omnis*, jusqu'à lui restée inaccessible aux armées romaines ; or il devait triompher seulement cinq ans plus tard, par une justice tardive, l'an 46 avant J.-C.³⁶³

Jusque-là, le pauvre homme avait été victime d'iniques hostilités.

³⁵⁴ Suétone, *Diuus Julius*, 22.

³⁵⁵ *De bello gallico*, l. VI, c. 1, § 2.

³⁵⁶ *De bello gallico*, l. I, c. 24, § 2 ; c. 54, § 3 ; l. II, c. 1, § I ; c. 2, § 1 ; l. V, c. 1, § 5 ; c. 2, § 1

³⁵⁷ *De bello gallico*, l. I, c. 7, § 1, 2 ; c. 10, § 3.

³⁵⁸ *De bello gallico*, l. 1, c. 7, § 1

³⁵⁹ Cette expression apparaît chez Hirtius, l. VIII, c. 24, § 3, et c. 52, § 1, du *De bello gallico*.

³⁶⁰ Pline, l. III, § 47-138. Voir notamment les § 112-125

³⁶¹ Pline, l. II, § 121 ; l. III, § 31, 74 ; l. VIII, § 191 ; l. IX, § 29, 59 ; l. XIV, § 14, 43, 83 ; l. XVII, § 21 ; l. XLVII, § 190 ; l. XIX, § 4 ; l. XXI, § 57 ; l. XXVI, § 5 ; l. XXXI, § 4 ; l. XXXV, § 20.

³⁶² *C. I. L.*, t. 1, 2^e édition, p. 10, 170 et suivantes.

³⁶³ *Ibid.*, p. 179.

Quoi qu'il en soit, pour donner au premier membre de phrase du *De bello gallico* un sens conforme à la réalité historique, il faut y ajouter *comata*, et dire : *[Comata] Gallia est omnis divisa in partes tres* ; cette addition a été faite par Pomponius Méla : au livre III, § 20, de sa *Chorographia*, on lit : *Omnis comata Gallia, populorum tria summa nomina sunt*. Par cette addition, Pomponius Méla se montre meilleur géographe que Jules César. Pline a reproduit, la correction Pomponius Méla : *Gallia omnis comata, uno nomine appellata, in tria populorum genera dividitur*³⁶⁴. Avec cette rectification faite par Pomponius Méla et par Pline, la vérité historique défigurée par Jules César est rétablie.

Mais ces deux auteurs, en ajoutant *comata*, auraient bien fait de supprimer *omnis*.

Une autre assertion de Jules César, c'est que les Celtes, c'est-à-dire, pour parler latin, les *Galli*, les Gaulois, étaient les habitants du territoire situé entre la Seine, la Marne et la Garonne : *Qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur... Gallos ab Aquitanix, Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividuit*. Ce territoire serait une des trois parties de la *Gallia omnis*³⁶⁵, assertion reproduite par Méla dans sa *Chorographia*³⁶⁶. Pline en conclut le nom du territoire dont il s'agit : *Celtica*³⁶⁷. En cela, il suit les traces de Tite-Live. Tite-Live, ayant sous les yeux le texte de Jules César suivant lequel les *Celtae* ou *Galli* occupent la troisième partie de toute la Gaule, *Gallia omnis*, avait combiné ce texte avec la tradition épique gauloise suivant laquelle Ambicatus aurait été roi de Celtique, *Celticum*, et la Gaule aurait été sous son empire, *in imperio eius Gallia... fuit* ; il en conclut que le *Celticum* était la troisième partie de la *Gallia omnis* de Jules César, c'est-à-dire la Gaule chevelue, de la *Gallia comata*³⁶⁸.

Mais *Celtica*, *Celticum*, c'est la *Keltikê*, la Celtique des Grecs, qui à l'ouest comprenait une grande partie de la péninsule ibérique et qui à l'est atteignait le Pont-Euxin. Ephore au IV^e siècle avant notre ère, Eratosthène au siècle suivant mettent dans la Celtique, *Keltikê*, la plus grande partie de la péninsule ibérique, et Strabon, qui conteste cette doctrine³⁶⁹ même mentionne dans la péninsule ibérique des *Celtici* au sud-ouest³⁷⁰ et au nord-ouest³⁷¹ surtout le vaste territoire

³⁶⁴ Pline, l. IV, § 105.

³⁶⁵ *De bello gallico*, l. I, c. 1, § 1, 2.

³⁶⁶ Méla, l. III, § 20.

³⁶⁷ Pline, l. IV, § 105.

³⁶⁸ Tite-Live, l. V, c. XXXIV, § 1, 2.

³⁶⁹ Strabon, l. II, c. IV, § 6 ; édition Didot, p. 88, l. 23-27 ; p. 165, l. 37-40.

³⁷⁰ Strabon, l. III, c. II, § 2, 15 ; p. 117, l. 30 ; p. 125, l. 24, 32.

³⁷¹ Strabon, l. III, c. III, § 5 ; p. 127, l. 30, 32.

des *Celtiberi*, c'est-à-dire des Ibères celtisés au centre³⁷². Enfin, il parle des Scythes celtisés, *Keltokythas*³⁷³, c'est-à-dire des habitants de la Celtique orientale, dans le voisinage du Pont-Euxin. Denys d'Halicarnasse, en l'an 8 avant J.-C., ne connaît pas les Celtes de la péninsule ibérique, il donne pour limites à la Celtique, *Keltikê*, les Pyrénées, les Alpes, le Danube, l'océan Atlantique, la Thrace et la Scythie. La Celtique est, dit-il, de forme carrée, elle comprend presque le quart de l'Europe, le Rhin la coupe en deux par le milieu³⁷⁴. Cette Celtique n'a aucun rapport avec le territoire des Celtes resserré en la Seine, la Marne et la Loire, suivant Jules César.

Si Tite-Live et Pline ont eu la faiblesse reproduire la définition de la Celtique telle qu'elle résulte du *De bello gallico*, Auguste, moins dominé qu'eux par la mémoire du grand dictateur, n'a pas maintenu cette Celtique dans la nomenclature des provinces de l'Empire romain.

Au moment où a été écrit et publié le *De bello gallico*, Jules César a pensé qu'il y avait pour lui intérêt politique à faire croire aux ignorants plébéiens de Rome qu'il avait conquis toute la Celtique, autrement dit toute la Gaule. C'était un des moyens qui devaient le conduire à la dictature. Auguste, arrivé, a pensé qu'il était inutile de mentir aussi effrontément et alors apparut le nom de *provincia Lugdunensis*³⁷⁵. Ce nom fut porté sous l'empire romain par la région qui, comprise dans la *Gallia comata*, aurait été suivant Jules César la totalité du territoire occupé par les Celtes au milieu du I^{er} siècle avant notre ère³⁷⁶. Ainsi cette thèse mensongère n'apparut pas dans la carte de l'empire romain où *Gallia*, la Gaule est une circonscription administrative connue, mais indépendante de l'ethnographie et des faits historiques antérieurs à la conquête romaine. On peut la comparer aux départements français, qui, datant de la Révolution, ne correspondent ni aux divisions territoriales de la France ancienne ni aux faits historiques que les noms de ces vieilles divisions rappelaient.

³⁷² Strabon, l. III, c. II, 15; c. III, § 3, 4; c. IV § 12, 13, 14; p. 122, l. 49-51; p. 125; l. 34; p. 126, l. 44, 45; p. 127, l. 12, 16; p. 134, l. 31-54; p. 135, l. 1-37.

³⁷³ Strabon, l. I, c. I, § 27; l. XI, c. VI, § 2; p. 27, l. 38; p. 435, l. 18.

³⁷⁴ Denys d'Halicarnasse, l. XIV, c. I, § 1-2; édition Didot, p. 700-701.

³⁷⁵ L'expression géographique *Lugdunensis* a dû d'abord apparaître soit dans le *Breviarium totius imperii*, composé par l'empereur Auguste, soit dans un mémoire d'Agrippa sur la géographie de l'Empire romain

³⁷⁶ Nous ne parlons pas de la portion méridionale réunie à l'Aquitaine.

Table des matières

LES DRUIDES

CHAPITRE I	
Les druides comparés aux gutuatri et aux uatis	5
CHAPITRE II	
Les druides ont été à l'origine une institution gôidélisque	10
CHAPITRE III	
Quelle différence y a-t-il entre les Gôidels et les Gaulois?	11
CHAPITRE IV	
Conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois et introduction du druidisme en Gaule	14
CHAPITRE V	
Preuves linguistiques de la conquête gauloise en Grande-Bretagne. Première partie. Les noms de peuples qui se retrouvent sur le continent.	17
CHAPITRE VI	
Preuves linguistiques de la conquête gauloise en Grande-Bretagne. Seconde partie. Le <i>p</i> en Grande-Bretagne dans les noms de peuples autres que celui des Parisii, dans ceux d'hommes et de lieux.....	20
CHAPITRE VII	
Preuves linguistiques de la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois. Troisième partie. Noms de villes, de stations romaines et de cours d'eau qu'on trouve à la fois en Grande-Bretagne et sur le continent gaulois.....	24
CHAPITRE VIII	
Preuves linguistiques de la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois. Quatrième partie. Le roi belge et gaulois Commios en Grande-Bretagne. Les Belges sont des Gaulois.....	27
CHAPITRE IX	
Les druides dans la Gaule indépendante pendant la guerre faite par Jules César .	29
CHAPITRE X	
Les druides en Gaule sous l'empire romain	31
CHAPITRE XI	
Les druides en Grande-Bretagne, hors de l'empire romain et quand l'empire romain eut pris fin.....	39

LES DRUIDES

CHAPITRE XII	
Les druides en Irlande	44
CHAPITRE XIII	
Les druides d'Irlande étaient-ils des moines?	51
CHAPITRE XIV	
L'enseignement des druides. L'immortalité de l'âme.....	55
CHAPITRE XV	
La métempsychose en Irlande	62

LES DIEUX CELTIQUES À FORME D'ANIMAUX

CHAPITRE I	
Notions générales.....	66
CHAPITRE II	
Les dieux prenant forme d'animaux dans la littérature épique de l'Irlande	74
I — Enlèvement des vaches de Regamain	74
NOTA	77
II — Génération des deux porchers	77
I. — Les deux porchers	77
II. — Les deux corbeaux.....	78
III. — Les deux phoques ou baleines	79
IV. — Les deux champions.....	80
[Protestation d'un copiste]	82
V. — Les deux fantomes.....	83
VI. — Les deux vers	83
VII. — Les deux taureaux	85
NOTA	86

LE MENSONGE DE CÉSAR

Le premier chapitre	87
---------------------------	----



© Arbre d'Or, Cortailod (NE), Suisse, janvier 2005
<http://www.arbredor.com>

Illustration de couverture : *Chaudron de Gundestrup*, détail, D.R.
Composition et mise en page : © ATHENA PRODUCTIONS/DMi